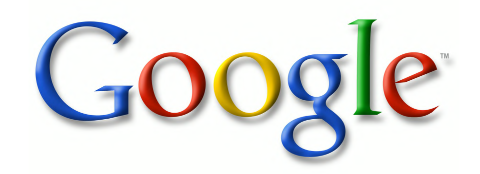
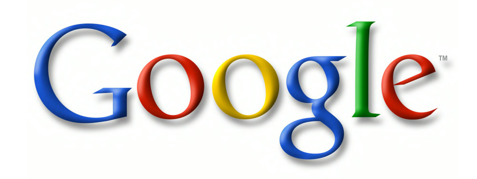
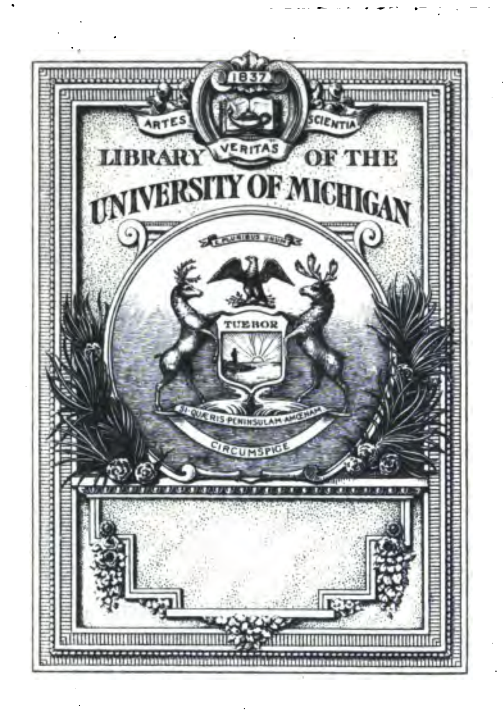
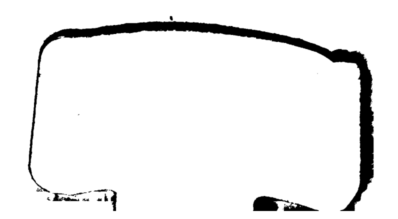





1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



½ pér o.

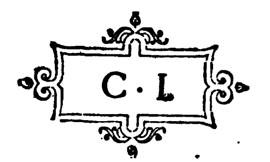
HISTOIRE
DE LA
POSTE AUX LETTRES
ET DU
TIMBRE-POSTE
DEPUIS LEURS ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

PAR

ARTHUR DE ROTHSCHILD

TROISIÈME ÉDITION

TOME DEUXIÈME



PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1876

HISTOIRE

DE LA

POSTE AUX LETTRES

ET DU

TIMBRE-POSTE

Coulommiers. — Typ. ALBERT PONSOT et P. BRODARD.

HISTOIRE

DE LA

POSTE AUX LETTRES

ET DU

TIMBRE-POSTE

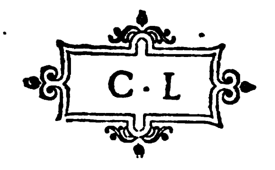
DEPUIS LEURS ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

baron PAR

ARTHUR DE ROTHSCHILD

TROISIÈME ÉDITION

TOME DEUXIÈME



PARIS

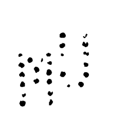
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES

RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1876



CHAPITRE I

FORTUNE MERVEILLEUSE DU TIMBRE-POSTE

I. Le Timbre-Poste s'affranchit de l'enveloppe. — II. Le Timbre-Poste fait de la Politique. — III. Le Timbre-Poste se jette dans l'opposition ; il a ses martyrs. — IV. Ses états de services. — V. Une science de plus ! — VI. La Presse et les congrès des Timbrologues.

I

NOTRE temps est riche en inventions, et les plus simples, les plus modestes en apparence ne sont pas les moins fécondes en fruits inattendus. On peut dire pourtant qu'il n'y a guère eu de fortune plus merveilleuse que celle du Timbre-Poste [1].

Le Timbre-Poste doit sa naissance au besoin de rendre plus facile et plus prompt le transport des correspondances particulières. C'est d'abord une sorte de passe-port pour les lettres, sous la forme d'un timbre

1. Ce sujet a été fort spirituellement traité dans un article du journal : *Le Timbre-Poste*, signé E. Lh. Année 1870, Avril.

dit de port-payé, servant soit pour l'envoi du message, soit aussi pour le retour d'une réponse, quand un second timbre est joint au premier. Ce timbre est appliqué sur une enveloppe dont il fait partie, dont il est inséparable. Les inconvénients de cette union reconnus, le timbre s'isole de l'enveloppe; le voilà comme émancipé et il prend son essor.

Jamais personnage ne sut revêtir des rôles plus nombreux et plus variés. D'abord il représente une valeur, le prix d'un service rendu ou à rendre, la taxe de transport; c'est donc une véritable monnaie, un billet de banque en miniature, d'usage et d'échange également commodes; tout le monde en a besoin.

Les artistes qui en entreprennent la gravure, les industriels qui se chargent de sa fabrication, les savants qui s'efforcent de le protéger contre la contrefaçon, s'unissent pour lui assurer des perfections diverses; le voilà devenu un objet d'art et de curiosité.

Une sorte d'émulation naît entre les nations pour le mieux doter encore.

Le Timbre-Poste porte tour à tour sur sa face l'effigie du Souverain, les armes des États, des provinces ou des villes, les portraits des grands hommes, des images variées rappelant les grands faits historiques ou même les produits des contrées. Le Timbre-Poste est un monument d'histoire et de géographie.

II

Le Timbre-Poste se mêle bientôt à la politique; il en suit les vicissitudes et les révolutions. Ici, partisan docile de la légitimité, il fait succéder, à l'effigie du souverain défunt, l'effigie de l'héritier désigné par le droit de naissance. Fanatique du droit divin, il proteste contre l'oblitération qui devient à ses yeux un crime de lèse-majesté. Là, dans une monarchie constitutionnelle, il se fait le symbole du respect de la nation anglaise pour la personne royale et conserve à la Reine vieillissant une jeunesse inaltérable. En Belgique, il se plaint des dessinateurs et des graveurs qui ont mal rendu les

traits des deux Rois, fondateurs des libertés nationales. En France, il se pare d'abord, pour trop peu de temps, de l'image de Minerve, puis emprunte pour vingt ans aux médailles romaines le profil de Napoléon III, et de nos jours adopte l'effigie fantaisiste de la République idéale. L'aigle prussien plane sur l'Allemagne comme un oiseau de proie. L'aigle à deux têtes de Russie regarde l'Europe pour la surveiller, et l'Asie où il agrandit plus facilement son empire. L'aigle à deux têtes d'Autriche regarde l'Allemagne pour la regretter, la Hongrie pour s'y réfugier. Le grand duc de Bade qui refuse son effigie aux simples timbres mobiles, la laisse imprimer sur les enveloppes timbrées, qui échappent à l'oblitération. La figure martiale de Victor Emmanuel personnifie la nouvelle Italie.

A côté des timbres de haut parage, fiers comme des plénipotentiaires de grandes puissances, se glissent les timbres d'aventure. Au grand siècle, c'était signe de qua-

lité que d'avoir des pages; aujourd'hui, depuis le plus petit prince et la plus humble cité jusqu'au marchand dans sa boutique, chacun veut avoir son timbre. Les sociétés industrielles, les compagnies, les Banques ont leurs séries. Un souverain éphémère a peur de ne pas régner assez longtemps pour répandre son effigie et s'indigne qu'un puissant voisin, dont il est le vassal, refuse de la laisser circuler. Les grandes villes d'Allemagne qui regrettent leur titre de villes libres et impériales, répandent leurs timbres publics et privés avec une telle profusion que personne ne peut plus les reconnaître; c'est un déluge. Les vieilles postes locales luttent avec acharnement pour avoir ou garder des timbres indigènes, restreints à leurs territoires.

L'enveloppe même a reparu plus confiante. Le chiffre-taxe s'est fait le satellite modeste du timbre-poste. Le timbre de commerce a élevé autel contre autel. Enfin la contrefaçon et la fantaisie rivalisent à qui

augmentera le désordre. Le peuple des timbres a ses jours d'anarchie. Le remède empirique (qui pourrait trouver un adjectif plus à propos?) accourt, enfanté par la Photographie, payé par l'Espérance ou même par la Reconnaissance, colporté par les comités politiques : C'est le portrait du prétendant qui guérira tous les maux. Qu'on se le dise! Mais qu'on se rassure! Nous avons voulu peut-être parler de l'Araucanie ou de la patrie de Soulouque, dit Faustin I[er], qui n'eut pas le temps d'emprunter le timbre-poste à la civilisation européenne.

III

Lancé dans la politique, le timbre-poste ne pouvait être à l'abri de cette passion de l'esprit moderne qui a fait tant de bien en hâtant le progrès, tant de mal en ruinant l'autorité. Nous voulons parler de ce qu'on appelle l'opposition. — Il sert les armoiries nationales contre l'effigie monarchique, les armoiries provinciales et urbaines contre la centralisation. Les sept flèches du timbre-poste des Pays-Bas rappellent les sept provinces de la République disparue. Le Lion couronné du timbre-poste de Finlande ose rester debout devant l'Aigle à deux têtes de Russie. Les timbres d'Amérique apportent

à l'Europe presque toute monarchique les fiers portraits des grands citoyens qui fondèrent les Républiques de cet immense continent où le Brésil seul a un seul maître!

Le Timbre-Poste a aussi son martyrologe politique. La poste de Varsovie est disparue avec le royaume de Pologne. Les empreintes si variées des petits Etats allemands; le portrait du roi de Hanovre; le profil du roi Jean de Saxe; l'aigle de Lubeck; les tourelles de Hambourg; l'aigle de Sleswig-Holstein; le cheval courant de Brunswick, l'écusson de Mecklembourg, ont pris la fuite, d'abord devant le Post-Stempel de la confédération du nord, puis devant l'aigle du nouvel Empire germanique. En Espagne, l'effigie de la reine Isabelle continue à circuler, frappée du permis brutal de la République économe et provisoire : *habilitado!* Elle a gagné à ce prix le temps de céder la place à son fils Alphonse XII! Ce n'est pas trop cher. En Italie, la moustache belliqueuse de Victor-Emmanuel a suivi le pro-

grès du royaume d'Italie et dépossédé tour à tour les timbres de l'Autriche, de Parme, de Toscane, de Naples. Mais le timbre papal subsiste le dernier sans effigie, comme s'il ne représentait point une autorité humaine et périssable.

IV

Les annales du Timbre-Poste ont d'autres côtés sérieux, depuis que le monopole de la Poste aux Lettres a créé pour les Etats de nouvelles sources de revenu, d'autant plus précieuses qu'elles découlent de services rendus aux contribuables, au lieu de peser sur eux; l'économie politique a dans ses livres un *compte ouvert* pour le Timbre-Poste. Ses bienfaits y sont inscrits et dénoncés à la reconnaissance publique.

Il a simplifié l'administration des Postes, rendu plus facile la perception des taxes, diminué les frais, et, par là, déjà augmenté le profit. Il a permis d'abaisser les taxes et

donné aux correspondances de toutes sortes un développement prodigieux. Les prédictions ou les espérances de ses inventeurs sur l'élévation du revenu postal ont été dépassées au-delà de toute croyance. Avantage merveilleux pour les particuliers ; avantage énorme pour l'Etat.

V

Les sciences déjà vieilles en ce monde n'ont pas pu rester indifférentes au rôle ni aux destinées de ce nouveau venu. Le dessin et la gravure ne pouvaient rien lui refuser. L'industrie, pour lui, créa des papiers impossibles, inventa des couleurs, désarma la calomnie, trouva des nuances inouïes, fabriqua tout un arsenal de machines pour le *piquer*, pour le *denteler*, et même pour l'*oblitérer*, en lui demandant pardon de la *liberté grande* et du *manque de respect*.

Vous vous imaginez que tant d'hommages suffisent au Timbre-Poste, non ! il lui faut une science spéciale, pour lui seul. Elle naît

aussitôt, c'est la Philatélie. On a dit Timbrophile, on peut dire Timbrophilie. Philatélie et philatéliste prévaudront-il? Deux noms rivaux surgissent : Timbrologie et Timbrologues; ils nous inspirent, nous l'avouons, une certaine confiance, et nous les adopterons volontiers. Les noms sont séduisants et la chose sérieuse. La philosophie, cette antique maîtresse de l'esprit humain, n'a qu'à bien se tenir; voilà une rivale prête à lui disputer le monde des intelligences. Le domaine de la Philatélie n'a rien de vague, le terrain n'y manque pas à cultiver, ni les questions à résoudre. Jusqu'où faut-il remonter dans le passé pour trouver le berceau authentique du Timbre-Poste?

Comme Homère, après sa gloire, le Timbre-Poste ne manque plus de patrie; toutes les contrées se disputent l'honneur de lui avoir donné naissance. La France a des titres sérieux. La Suède réclame en rougissant, parce qu'elle comprend quelle faute la priva de cette gloire. L'Italie retrouve des

titres. L'Angleterre se hâte de combler d'honneurs un inventeur heureux qui a le grand mérite d'avoir saisi l'instant opportun. Hurrah pour Rowland Hill ! Les savants continuent leurs fouilles pour détrôner le triomphateur ! Nous dirons leurs découvertes et leurs batailles !

Ce n'est pas au Timbre-Poste lui-même qu'il faut imputer cette manie de lui trouver des aïeux, mais à des amis trop zélés qui craignent de paraître flatter la fortune d'un parvenu. Tout ce qui touche la divinité nouvelle met en mouvement ses adorateurs.

A-t-on trouvé un nouveau papier, un secret chimique, une nuance inconnue jusqu'alors et dont le mystère restera impénétrable ? C'est grande liesse pour ces courtisans. Distinguer le filigrane du filagramme, le timbre typographié du timbre gravé, la lithographie de la photographie, le piquage de la dentelure, le timbre percé du timbre piqué, la droite et la gauche du timbre, les angles divers, la direction de la légende, les

chiffres de taxe, de bureau, de départ, d'arrivée, les marques d'origine, d'oblitération, secrets d'initiés qu'on ne révèle pas aux profanes !

VI

La science nouvelle a déjà sa presse et y réclame, comme c'est d'usage, la liberté de tout dire. Voyez comme en Belgique le Timbre-Poste gourmande les ministres qui confient aux étrangers la gravure ou l'impression des Timbres et la fabrication des machines à piquer, qui laissent trop longtemps en portefeuille les projets d'émission, qui gardent trois ans l'effigie de Léopold Ier, après l'avènement de Léopold II ; qui, montrant enfin plus d'égards au nouveau prince, surveillent mal le dessin ou la gravure de son image; qui, enfin, ne savent pas soutenir l'honneur national dans un genre où la Bel-

gique pourrait prendre le premier rang. Bruxelles n'a-t-il pas été fier de voir dans son sein un Congrès de dessinateurs et de graveurs Philatélistes ! Lisbonne, Londres en ont frémi de jalousie. Paris en aurait fait autant, si la Prusse ne lui avait pas préparé d'autres soucis !

CHAPITRE II

LES COLLECTIONNEURS.

I. La Numismatique ne saurait être trop honorée ; La Timbrologie aspire à prendre une place à côté d'elle. — II. Les collectionneurs sont tout excusés. — III. Débuts des collections de Timbres-Poste. — IV. La spéculation au collége ; la Bourse des Timbres. — V. Utiles leçons que le collectionneur retire de sa peine : travail et méthode.

I

Si nous venions dire que l'étude des monnaies et des médailles présente un grand intérêt et que les esprits les plus distingués ne l'ont pas dédaignée, que plus d'un savant a pu y apporter une passion ardente, une patience infatigable, nous ne ferions que répéter ce que personne n'ignore ni ne conteste. On apprenait au jeune Louis XIV l'histoire de l'antique monarchie dont il était l'héritier, en plaçant sous ses yeux les médailles à l'effigie des rois, ses prédécesseurs. Il y voyait même figurer ces Mérovingiens, dont l'existence était à peine prouvée et dont les traits certainement n'a-

vaient été conservés ni par la peinture ni par aucun des arts oubliés de leur temps. Mais les fanatiques n'en regrettaient pas moins une série antérieure, qui aurait commencé à Francus, fils d'Hector, et fini à Markomir, père de Pharamond. Que ne l'inventaient-ils en gravure, comme ils l'inventaient en histoire! Était-on plus sûr de la ressemblance de Pépin-le-Bref inaugurant la 2e race, de celle de Hugues-Capet, fondateur de la 3e et même de celle de Jean 1er, un enfant qui vécut et régna à peine une semaine.

La Numismatique a, depuis longtemps, sa place au soleil, son culte et ses prosélytes. Aux monnaies et aux médailles, les collectionneurs joignent même quelquefois des spécimens de papier-monnaie, depuis le jour où la création des banques a mis au jour un instrument de circulation qui est à la monnaie la plus légère ce que la pièce d'or était à la monnaie lourde et massive des Spartiates. La curiosité s'est éprise des rares billets survivant à la banque de l'Écos-

sais Law, ami du Régent, ou des premiers essais des Banques de Florence, d'Amsterdam et de Londres. Cet engouement nouveau a dû périr étouffé sous les avalanches de nos assignats, alors qu'il fallait plusieurs millions en assignats, pour produire la valeur de quelques milliers de francs. Mais n'est-ce pas un fait important pour l'histoire du crédit et pour la science économique?

Nous n'aurons pas de peine à prouver que le Timbre-Poste a aussi conquis de nos jours son rang dans des sciences diverses et que les collections des différentes formes revêtues par lui dans le monde entier ont déjà leur utilité et leur prix. Elles ne verront sans doute jamais des enchères comme celles qu'obtiennent de nos jours les meubles anciens, les gravures ou les œuvres du grand artiste qui a, par une mort opportune, mais sans préméditation, donné à ses moindres ébauches une valeur inespérée. Mais il y a des degrés en tout :

Parva licet componere magnis.

II

Il nous faut bien parler des collectionneurs. Notre sujet nous conduit naturellement sur leur domaine. Quel objet pouvait mieux tenter que le Timbre-Poste ces curieux naïfs et sincères, qui comprennent si bien la variété dans l'unité ? Un timbre est toujours un timbre. Mais quelle multiplicité infinie : Timbres divers d'un même État, d'un même continent, de l'univers ; c'est le monde tout entier ; variétés de forme, de taille, de prix, de couleurs, d'effigies, d'usage, et combien d'autres encore!

Nous avons entendu parler d'un savant naturaliste qui consacra une vie aussi lon-

gue que laborieuse à la recherche des *cocci-nelles*, petits animaux que le vulgaire igno-rant confond tous dans la dénomination de *bêtes du Bon Dieu.* Il en classa 1,800 va-riétés et fut décoré. Le génie est une longue patience, a dit Buffon. Si Buffon a dit vrai, notre naturaliste était un génie, et jamais gouvernement encourageant le progrès n'a eu meilleure occasion de bien placer un morceau du ruban précieux dont il dispose pour ce besoin social. On dit aussi que des amateurs ont collectionné des tabatières; nous comprenons ce goût, surtout du temps où les rois en distribuaient généreusement, et avaient soin de les faire *enrichir* de leur portrait et de quelques diamants. Nous con-sentons même à croire qu'il a existé un ou plusieurs collectionneurs de boutons de guêtres ou d'autres parties du costume mi-litaire, pourvu qu'on nous dise que c'é-taient d'anciens officiers d'habillement, at-tristés d'avoir été mis à la retraite.

Les collectionneurs sont pourtant amnis-

tiés. Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe, pour y recueillir ces vases de bronze si recherchés des Romains. Il n'est pas donné à tout le monde de réunir des livres rares, des éditions originales, des gravures avant la lettre, tout l'œuvre d'un grand maître, des tableaux coûteux, des faïences, des meubles, des armes, ou même simplement des médailles ou des monnaies anciennes.

Si collectionner est un goût naturel à l'homme comme celui de posséder et de s'enrichir, le Timbre-Poste dut paraître tout d'abord l'objet le plus simple, le plus capable de satisfaire ce goût à peu de frais. Le pauvre timbre borné d'abord à un seul usage, à l'affranchissement d'une lettre, était jeté dédaigneusement avec les vieux papiers et brûlé ou souillé, sans égard pour son effigie. Un jour, un spéculateur malin proposa à la charité publique, dans des annonces assez coûteuses, une bonne action ; il s'agissait d'arracher à la misère une hon-

nête et brave famille, en fournissant à un riche maniaque assez de vieux timbres oblitérés, de toutes sortes, pour en tapisser les murs d'un appartement. La charité publique est crédule ; un déluge de timbres tomba au domicile indiqué comme la manne dans le désert, des quatre coins du monde. Le succès dut être complet.

III

Dès lors on parut croire que le timbre, après le service postal accompli, commençait une vie nouvelle. On se prit à rechercher ceux d'un même pays, puis ceux des pays voisins et des contrées les plus éloignées. On voulut savoir quels étaient les plus anciens; au besoin, on obtint la réimpression de ceux qui déjà avaient été abandonnés; on surveilla les nouveaux venus. Ce fut une gloire d'être au courant de toutes les nouveautés comme du passé tout entier.

Hélas! les difficultés du collectionneur commencèrent à se multiplier. Tel timbre ancien était introuvable et le prix montait

comme celui d'une valeur de premier ordre : un timbre taxé à un penny dès sa naissance ne se donnait plus à moins de quatre livres sterling! Corneille a dit :

Et le désir s'accroît quand l'effet se recule.

La passion s'en mêla : il fallut à tout prix avoir le timbre ancien qu'on ne trouvait plus et le timbre nouveau, dont on annonçait l'émission au-delà des mers.

Les amateurs sont en correspondance avec toutes les parties du monde : que de timbres du présent ils dépensent pour se procurer le type inconnu ou aperçu chez le voisin. Le collectionneur de tulipes, qui semblait le modèle du genre, n'est pas plus jaloux ni plus impatient. Allez donc vous contenter ici de la possession de quelques pièces, même des plus rares. Il faut entendre le rire homérique du vrai collectionneur de timbres-poste, regardant les tableaux mesquins où l'Hôtel des Postes françaises croit

avoir réuni tous les timbres français. Voilà pourquoi la manie de collectionner les timbres est devenue aristocratique. Il n'est plus permis aux pauvres diables d'y prétendre, surtout depuis que la mode a voulu qu'une collection digne d'égards se composât de timbres neufs, n'ayant pas été mis en usage et gardant leur valeur.

Quelques traits de bizarrerie peuvent sans doute donner prise à la critique et aux railleurs. Les amateurs forcenés ont voulu avoir non-seulement les timbres mis au jour, mais les essais qui les ont précédés. Si un timbre a paru un jour et a été retiré aussitôt, il faut se le procurer par tous les moyens. Si un timbre a failli paraître et est demeuré à l'état de mort-né, il n'en est que plus précieux; vite, quel prix en veut-on? Si un type a été proposé, soit en concurrence avec les timbres déjà adoptés, soit en vue de quelque changement prévu ou médité; allons, est-il possible d'en avoir le dessin? Une faute, une erreur, fût-elle d'orthographe, a échappé au

graveur, à l'imprimeur; ce serait un bonheur suprême que de se procurer un exemplaire portant cette faute, ce trait imprudent. Le hasard a produit une nuance imprévue : heureux celui qui arrivera à temps pour en enrichir son album! et quelle fierté s'il est seul à posséder ce trésor unique! Dans l'uniformité des timbres à l'effigie de la reine Victoria, un graveur a donné un jour moins d'ampleur à une mèche des cheveux du chignon; une variété est née, et cette autre famille de la reine Victoria s'est accrue *par un heureux événement*.

L'égoïsme et la vanité trouvent là leur pâture comme en tant d'autres choses. Et que dire des savants? Ils interviennent dans ces modestes questions et trouvent occasion de se montrer érudits, de trouver leurs confrères en délit d'ignorance ou d'affirmation imprudente. Il n'y a pas jusqu'aux moqueurs qui ne saisissent une bonne occasion, au mois d'avril surtout, le mois des bourdes plus ou moins gaies, d'annoncer des nou-

velles à sensation, de faire croire à l'existence de timbres imaginaires et de regarder, en riant, courir les collectionneurs affriandés. Nous ne disons rien des contrefacteurs; ils dupent les crédules et donnent joie aux malins, qui se plaisent toujours dans le malheur d'autrui.

IV

Nous voudrions prouver qu'il n'y a aucun péril ni aucune puérilité à excuser ni à encourager le collectionneur de timbres-poste. Nous n'avons besoin pour cela que de montrer ce qu'on peut apprendre en se laissant aller à cette innocente manie.

La passion nouvelle a commencé par les enfants, comme une épidémie, mais peu dangereuse. Elle a eu tout le succès d'un jeu innocent. Nous ne disons pas que ce jeu ait toujours assuré la tranquillité des parents autant que la joie des enfants. La chose s'est bornée d'abord à solliciter de tous les membres de la famille, puis des amis, des visi-

teurs, leurs vieilles enveloppes avec les timbres d'affranchissement. De là, nos petits collectionneurs sont passés aux échanges, commerce primitif que l'on apprend d'instinct. Peu à peu, ils ont considéré les timbres comme des valeurs variables; la rareté, l'état de conservation, la nouveauté, l'origine, l'éloignement ont été autant de causes de hausse ou de baisse sur ce marché. A l'échange a succédé la vente et la spéculation n'a pas tardé à s'en mêler. Vendeurs et acheteurs se donnaient rendez-vous aux portes des lycées et colléges, à l'entrée et à la sortie des classes. Que de fois les maîtres ont surpris et réprimé des distractions dont ils ne pouvaient pas deviner la cause!

Une bourse des timbres-poste finit par naître, pour répondre à l'offre et à la demande. Les jardins publics, aux jours de congé, en virent les séances quelquefois tumultueuses. Faut-il dire que la fraude et la mauvaise foi osèrent s'y montrer, comme en tout lieu où les passions humaines sont

livrées à elles-mêmes? Des timbres falsifiés furent mis en circulation, des nouvelles mensongères furent prodiguées, des engagements mal tenus, des dettes non payées, des vols audacieusement accomplis. Mais on vit surgir aussi un commerce honnête et régulier, où il fut possible de s'enrichir.

Cet âge de fièvre dura peu. Les torrents les plus dangereux deviennent des fleuves paisibles et utiles quand leur cours est réglé. La contagion, d'ailleurs, n'avait pas atteint tous les amateurs du timbre-poste, et plus d'un enfant sérieux avait tiré de ce goût les véritables avantages qu'on en pouvait attendre. Il y avait appris un peu d'histoire et beaucoup de géographie.

V

Les premiers timbres-poste qui tombent aux mains d'un enfant le frappent par la variété des couleurs, des effigies, des taxes; il saura bientôt les causes de cette distinction des couleurs, les noms des personnages représentés, les distances que la taxe permet de franchir ou le poids qu'elle permet de transporter. Il saura bientôt distinguer les nationalités, les contrées, la forme politique des États, par la lecture de la légende. Comment ne serait-il pas porté naturellement à demander, à chercher quelle est la situation de chaque peuple, de chaque contrée sur la surface de la terre, et la distance qui les sé-

pare? Comment ne voudrait-il pas savoir le sens des mots : Empire, Royaume, République, Confédération, États-Unis, États confédérés, Colonies, Ville libre? C'est de la géographie et de la grammaire. Et quand il lira dans toutes les langues les chiffres de taxe et les noms des monnaies correspondantes, ne touchera-t-il pas aux premières données de l'arithmétique, aux éléments de la numismatique? Que dire des timbres à armoiries, témoignant de l'antique histoire de certains états? des timbres rappelant les grands faits de l'histoire ou les grands citoyens? et de ceux qui indiquent les produits, le commerce ou la nature géographique d'une région? Que dire enfin des changements que le temps amène dans les effigies? N'est-ce pas un cours d'histoire contemporaine, le plus simple de tous, exempt de passion et de prédications fausses et malsaines dans tous les partis? Nous réservons cette importante question pour un chapitre spécial : *Le timbre-poste auxi-*

liaire de l'histoire et de la géographie.

Ajoutons seulement ici que le jeune collectionneur, non-seulement apprend sans fatigue, sans efforts, les faits les plus divers, mais que son esprit y trouve un exercice salutaire, s'initie aux secrets de la méthode. Plus la collection s'accroît, plus il devient nécessaire de la classer. Quel principe, quelles règles le dirigeront dans cette classification? Quel ordre adoptera-t-il? Les plus grands génies ont cherché la solution de ces mêmes problèmes, pour les richesses de la nature, de l'art, de l'industrie. Classera-t-il ses timbres d'après la forme, la couleur, la taxe, les effigies, la date d'origine? Quelle confusion produira cet ordre apparent! Le plus sage n'est-il pas d'emprunter à la géographie sa méthode et ses divisions? Les continents d'abord, les groupes d'états et de nationalités, les subdivisions de chaque groupe; autant de petites collections dans la collection universelle. Voilà qu'il ne reste plus à trouver qu'un ordre logique pour les

petites collections; il y aura moins de danger, et même une certaine variété devient possible; tel peut prendre pour point de départ l'ordre d'émission, tel autre, la taxe ou les couleurs, les nuances même ou toute autre différence. Notre écolier trouvera plus tard dans la logique de Port-Royal des conseils qu'il aura devancés.

CHAPITRE III

L'INVENTION DE M. ROWLAND HILL. — LE TIMBRE-POSTE EN ANGLETERRE.

I. Les temps sont venus : pourquoi l'on doit garder à M. Rowland Hill le titre d'inventeur du Timbre-Poste. On ne peut pas contester l'invention de M. Rowland Hill. — II. Comment vint à M. Hill l'idée de sa réforme ? Correspondance frauduleuse de deux fiancés. Projet de M. Rowland Hill. Enquête. — III. La taxe uniforme d'un penny. Mémoire d'un officier d'excise ; le papier timbré. — IV. Adoption du projet de M. Hill. Les Timbres-Poste. Les enveloppes. — V. Essai du prix réduit : augmentation rapide du nombre des lettres. —

VI. L'opinion publique préparée à la réforme. Le contrôle des comptes de chaque bureau devenu plus facile. Le Timbre-Poste servant de *papier-monnaie*. — VII. De la falsification. — Ses difficultés. Ses dangers. Nullité des profits de la contrefaçon. — VIII. Forme et dessin du Timbre-Poste. Projets variés. Usage général.

I

L'UNIFORMITÉ de la taxe pour le transport des correspondances est une mesure si simple et si rationnelle que, depuis le jour où l'Angleterre en a inauguré la pratique sur son territoire, frayant ainsi la route du progrès au reste des nations, chacun s'est demandé comment il se faisait que la même idée ne fût pas venue plus tôt à quelque réformateur. On a sérieusement discuté la question de savoir si M. Rowland Hill pouvait bien être considéré comme le réel inventeur des timbres-poste, et si, en scrutant les annales des divers États européens, il ne serait pas possible d'y trouver, à une

date s'éloignant plus ou moins de l'année 1840 (qui est celle de l'exploitation du procédé Hill), une ou plusieurs inventions qui ôteraient à ce procédé le mérite de la priorité, et montreraient une fois de plus qu'il n'est rien de nouveau sous le soleil. On le sait, aujourd'hui, ces précédents ont été trouvés, et il demeure certain que l'idée d'une taxe uniforme avait été entrevue par d'ingénieux esprits, ailleurs qu'en Angleterre, et longtemps avant la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Est-ce à dire pour cela que la découverte de M. Hill ne soit qu'une imitation, et qu'on ne doive le considérer que comme un arrangeur habile qui a exhumé, en la rajeunissant par les détails d'exécution, la conception de ses devanciers? Tel n'est pas notre avis. Il est d'abord plus que probable que M. Rowland Hill, lorsqu'il songeait à la réforme postale, ignorait le nom aussi bien que l'entreprise du magistrat français qui, après la Fronde, inventa un mode uniforme de correspon-

dance en *port payé*, dans l'intérieur de Paris seulement. Ajoutons que l'invention française et le procédé anglais diffèrent par un point essentiel : M. Rowland Hill, en livrant son idée au public, a demandé qu'elle fût immédiatement appliquée par les préposés de l'État, et qu'on abandonnât les anciens errements postaux ; l'inventeur français, au contraire, s'était bien gardé d'empiéter sur les attributions de la Surintendance ; il sollicitait seulement un privilége pour transporter d'un point à un autre de Paris (service qui alors n'était pas fait par l'administration royale) les correspondances privées, préalablement revêtues ou entourées de ses « billets de port payé », que nous avons décrits. Comme on le voit, la ligne de démarcation est bien tranchée entre les deux systèmes, et M. Rowland Hill a sur son précurseur l'avantage d'un concept général, d'un projet qui embrasse tout un ensemble de réformes, au lieu de se concentrer sur un très-mince détail de service local.

C'est là le côté vraiment neuf et original de son invention; c'est là ce qui fait qu'en dépit des deux ou trois précédents historiques qui le priment comme date, M. Rowland Hill peut revendiquer l'honneur de cette découverte; il est le créateur des timbres-poste au même titre que Molière est le créateur de l'*Avare;* et, quoique Plaute ait écrit l'*Aulularire*, on ne mentionne guère celle-ci que pour rappeler la supériorité de celui-là, et pour reconnaître combien l'original est pâle et incolore auprès de la prétendue imitation.

II

La réforme anglaise, à en croire son promoteur, M. Rowland Hill, aurait eu pour point de départ le fait suivant. M. Rowland Hill voyageait, en 1838, dans l'un des comtés du nord de l'Écosse, lorsqu'en traversant un village il aperçut un facteur de la Poste qui remettait à une jeune fille une lettre expédiée de Londres. La jeune fille demanda quel était le montant du port à payer, et, lorsque le facteur lui eut fait connaître le chiffre de la taxe, elle baissa tristement la tête, retourna deux ou trois fois la lettre entre ses doigts, et la rendit en disant qu'elle n'était pas assez riche pour pouvoir acquitter

une telle somme. Témoin de cette scène, le voyageur intervint et dit à la jeune fille que, si la lettre par elle rendue contenait, comme cela était vraisemblable, des nouvelles d'une personne qui lui était chère, d'un parent ou d'un fiancé, elle pouvait la redemander au facteur, et que lui, M. Rowland Hill, se ferait un plaisir de payer la taxe qu'on lui réclamait. La villageoise rougit, et, après quelques secondes d'hésitation, déclara à M. Hill qu'elle lui était très-reconnaissante de son offre obligeante, mais qu'elle ne croyait pas pouvoir accepter d'un inconnu un pareil service. Cela dit, elle jeta un dernier coup d'œil sur la lettre que tenait encore le facteur, congédia celui-ci et rentra dans sa maison. M. Rowland Hill poursuivit sa route, mais tout en marchant, il songeait au refus obstiné de la jeune fille, et il lui semblait que, derrière ce vulgaire incident, se dressait une énigme dont il fallait absolument trouver le mot. Revenant sur ses pas, il frappa à la porte de la maison, se présenta

de nouveau à la villageoise stupéfaite, et, sans se rebuter par le mauvais accueil qu'elle lui fit, il réussit, à force de questions et d'instances, à obtenir d'elle l'aveu de la vérité. Fiancée à un ouvrier qui habitait Londres, elle avait trouvé, pour correspondre avec lui, l'ingénieux moyen que voici : Quand le prétendu écrivait à sa future, celle-ci refusait, sous prétexte de manque d'argent, la lettre que lui apportait le facteur; mais, auparavant, elle avait eu le temps de lire à la volée, sur le revers de la suscription, deux ou trois signes graphiques très-simples, dont les deux amoureux étaient convenus, et qui leur suffisaient pour correspondre. L'ouvrier faisait de même quand il recevait des lettres de la jeune fille, et, grâce à ce stratagème, ils communiquaient tous deux, sans acquitter la taxe postale, dont le chiffre assez élevé n'eût pas tardé, après quelques envois, à absorber les minces ressources des deux correspondants. Réfléchissant à cette singulière confidence,

M. Rowland Hill en vint à se dire qu'un système postal, où la fraude s'exerçait sous une forme qui ne permettait guère de l'atteindre, laissait sans doute beaucoup à désirer : il se demanda si la perception de la taxe proportionnellement à la distance parcourue, tout en étant une mesure équitable, n'allait pas directement contre les intérêts bien entendus des transporteurs, et si ces derniers ne rempliraient pas plus utilement leur mandat, aussi bien pour eux-mêmes que pour le public, en ramenant le prix du transport des lettres pour tout le royaume à un chiffre uniforme, suivant le poids de l'objet transporté. De ces questions ainsi posées à la rédaction d'un plan de réforme postale, la distance était facile à franchir pour un esprit aussi pratique et aussi persévérant que M. Hill.

III

L'envoi du plan de M. Rowland Hill au gouvernement anglais eut pour premier résultat l'ouverture d'une enquête devant la Trésorerie, et cette administration reçut un nombre considérable de projets différents, tous relatifs à la réforme postale. Parmi ces propositions, qui furent examinées une à une, avec le plus grand soin, par la commission d'enquête, nous sera-t-il permis de signaler un mémoire que nous avons déjà analysé dans un autre ouvrage [1], et qui concluait à l'abaissement uniforme du tarif

1. *La Poste à un penny*. 1 vol. in-18. Bruxelles, Moens, 1872.

postal *à un penny ?* Cette proposition, émanée d'un officier du service de l'*excise* (contributions indirectes) en Écosse, M. Samuel Forrester, ne fut pas acceptée; mais il nous a paru intéressant d'en reproduire ici les traits généraux, quand ce ne serait que pour constater la communauté d'idées où se trouvaient alors les habitants du Royaume-Uni, à l'endroit de la réforme du service des Postes. Cette réforme était, comme on dit vulgairement, « dans l'air, » et tout le monde s'en préoccupait, même avant le projet de M. Hill, de même que tout le monde en Occident, vers la fin du XVe siècle, et avant le voyage de découverte mené à bonne fin par Colomb, se préoccupait de l'existence possible d'un nouveau continent.

« On pourrait, » disait M. Forrester, « permettre à tout fabricant de papier de faire timbrer son papier à timbres-poste par les officiers d'excise, au moulin même où ce papier est fabriqué. Par ce moyen on obtiendrait une augmentation certaine de droits

sur le papier.... Il faudrait en outre que les feuilles timbrées, pouvant répondre à tous les besoins, fussent mises en vente chez tous les papetiers.... Chacun n'aurait plus qu'à écrire ou imprimer sur cette feuille timbrée, à mettre l'adresse et à jeter la lettre à la Poste.... Les agents de la Poste n'auraient qu'à compter les lettres, à marquer le nom de la ville et l'heure des départs..... »

M. Forrester donnait ensuite le détail des mesures pratiques qui, selon lui, suffiraient à prévenir toutes les fraudes et toutes les violations de la loi :

« Chaque feuille à timbrer ne devrait pas dépasser, comme dimension, 20 pouces sur 18; mais il serait permis de couper ou de plier ladite feuille en format in-folio, in-quarto ou in-octavo. Le poids de la dite feuille ne devait pas dépasser une once si elle était in-folio, une demi-once, si elle était in-octavo... Cette feuille in-folio devrait être frappée d'un timbre de la valeur de 2 pence, en sus de la valeur du papier, et les

portions de feuilles (in-4° ou in-8°), de timbres d'un penny. Ces feuilles ou portions de feuilles passeraient sans frais par tous les bureaux de Poste du royaume... Tout fabricant de papier pourrait obtenir une permission (*license*) pour faire du papier à timbre postal. »

« Il aurait, dans ce cas, à faire approuver par les lords de la trésorerie les coins et les couleurs dont il entendrait se servir; en outre, il devrait se procurer une salle et des tables convenables pour l'opération du timbrage. Les officiers d'excise auraient la garde des coins et des couleurs approuvés par la trésorerie, et seraient chargés de fixer les droits sur le papier à fabriquer. Chacun d'eux pourrait fournir deux mille empreintes par heure. Les papiers sur lesquels la taxe n'aurait pas été acquittée ne seraient pas timbrés. Les timbres seraient composés de chiffres mobiles, pour le jour du mois et le millésime de l'année où le timbrage aurait été fait. Au commencement de chaque trimestre, le Directeur Général des Postes, ou

les commissaires d'excise, indiqueraient à tous les chefs de bureau de Poste la couleur à employer exclusivement pendant ce nouveau trimestre. » Le tracé des trois timbres à employer pourrait être celui qui se trouve figuré par les empreintes dont nous donnons le dessin à la page 59.

La première de ces empreintes s'appliquerait aux feuilles in-folio ; elle en indiquerait le poids (une once). Le mot ***Edinburgh*** désigne la ville, siége de l'entrepôt où a eu lieu l'opération du timbrage ; le nombre 326 indique le numéro d'excise ; les mots 1st *quart* celui du trimestre ; enfin, les mots 2 *July* 1840 annoncent la date du timbrage.

L'officier d'excise chargé de timbrer les papiers frapperait, à chaque fois, une seule empreinte distincte, au centre ou près du centre d'une des pages de chaque feuille in-folio, in-4° ou in-8°. Les fabricants de papier, pourvus de *licenses*, devraient faire confectionner des rames de 480 timbres ou

des demi-rames de 240 timbres. Les feuilles timbrées de chaque format resteraient enfermées dans des enveloppes distinctes ; ces enveloppes seraient revêtues d'étiquettes signées et parafées par les officiers d'excise, qui, en outre, tiendraient un compte exact du nombre des timbres, des dates d'impression et des livraisons de papier timbré faites par les fabricants, suivant leurs déclarations. Les débitants de papiers postaux devraient être munis de *licenses* pour pouvoir exercer leur commerce. Les officiers d'excise de chaque district visiteraient périodiquement les différents débits, et contrôleraient à chaque visite le nombre des feuilles vendues et de celles restées en magasin. Tous les trimestres, il serait fait à la Surintendance de l'excise un inventaire général des permis de fabrication délivrés, ainsi que des papiers fabriqués et vendus ou non vendus. Le montant des droits de timbre serait acquitté par chaque fabricant, de huitaine en huitaine, entre les mains du Surintendant.

EDINBURGH
1st
QUAR:
TWO PENCE
2D JULY
1840
FOLIO-1 OZ-No 326

EDINBURGH
1st
QUAR:
ONE PENNY
2D JULY
1840
No 326 OCTAVO ¼ OZ.

EDINBURGH
1st
QUAR:
ONE PENNY
2D JULY
1840
No 326 QUARTO ½ OZ.

IV

Telles étaient les dispositions du projet Forrester, projet qui ne fut pas adopté par les lords de la trésorerie. On regarda sans doute comme trop compliqués les détails de ce plan, qui néanmoins ne manquait pas d'une certaine originalité, comme on a pu le remarquer en parcourant l'analyse que nous venons de donner. M. Rowland Hill eut le pas sur tous ses concurrents, et l'Angleterre, qui sait rémunérer largement les services rendus à la chose publique, confia un des emplois les plus élevés de l'administration des Postes à l'homme habile dont l'inven-

tion devait amener une si grande transformation dans le mécanisme postal.

Ce n'était pas que l'invention de M. Rowland Hill ne fût contestée, en Angleterre même. Plusieurs années avant la présentation du mémoire Hill, un sieur Charles Witing avait adressé au gouvernement une note imprimée, aux termes de laquelle il demandait à être autorisé à livrer au public des bandes timbrées, auxquelles il donnait le nom de *go-frees* (aller libre). Les expéditeurs se seraient, disait-il, servis de ces bandes pour rendre francs de port tous envois de manuscrits ou d'imprimés. Le prix des bandes et des timbres s'échelonnait suivant le poids des objets à transporter. Deux autres inventeurs, MM. Knight et Stead, revendiquaient aussi l'idée première du timbre-poste ; et, de plus, M. Stead prétendait avoir envoyé à la Surintendance, quelques années avant 1839, une proposition directe. Quoi qu'il en fût de ces diverses prétentions, la Trésorerie, après examen des projets, déclara

qu'aucun d'eux n'offrait, pour l'emploi des timbres-poste, de procédés autres ou meilleurs que celui de M. Hill.

Deux mois avant la publication des « Notes de la Trésorerie, » M. Hill avait, en effet, publié un mémoire où il proposait au gouvernement les quatre espèces de timbres qui furent adoptés. Ces quatre espèces étaient des couvertures ou demi-feuilles de papier timbré, des enveloppes timbrées, des étiquettes gommées ou timbres proprement dits, et enfin du papier à lettres timbré.

Chaque invention nouvelle a ses partisans et ses adversaires. Ceux-ci ne manquèrent pas au projet Hill, et les plus opiniâtres d'entre eux furent les marchands de papier. Ils qualifiaient de monopole tyrannique le débit général du papier à lettres timbré que s'était réservé l'État, et la seule émission de timbres sur laquelle ils consentaient à passer condamnation était celle des étiquettes. Une polémique s'engagea, au sujet des timbres, entre les deux principales Revues, la

Quarterly Review et l'*Edinburgh Review*, celle-ci défendant l'administration, et celle-là prenant fait et cause pour les fabricants qui se disaient injustement frappés.

Un de ces opposants, M. Dickinson, afin de « lancer » dans le monde industriel un papier à enveloppes particulier, fabriqué chez lui, fit paraître, à son tour, une note relative aux nouveaux timbres-poste. Il y concluait formellement contre l'usage des étiquettes, des couvertures et du papier à lettres. Selon lui, il fallait restreindre à l'emploi des enveloppes les conséquences de l'invention nouvelle. Les agents de la Poste, ajoutait-il, pourraient, s'il en était autrement, tromper le public et garder son argent, sans coller les timbres sur les lettres.

L'objection était sans portée : pourquoi, en effet, supposer qu'un envoyeur ne serait pas, à l'avance, muni de timbres et ne les collerait pas lui-même sur les lettres, ou, du moins, ne les ferait pas coller sous ses yeux? Sans se préoccuper de ces critiques intéres-

sées, l'administration s'appliqua à faire exécuter la loi, de la manière la plus économique pour le fisc et la plus prompte pour le public.

V

Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'adoption de la réforme et la mise en circulation des timbres-poste, le gouvernement, déférant en cela au vœu du législateur, avait pratiqué d'abord l'essai du prix réduit. Cet essai fut le véritable *criterium* qui ouvrit les yeux au pays sur l'importance de la réforme, et montra jusqu'à quel point elle était attendue et nécessaire. Le nombre des lettres confiées à la Poste augmenta subitement dans une proportion telle qu'il dépassa tous les calculs. Il devint évident que le service ordinaire ne pourrait longtemps suffire aux besoins et que la création des

timbres devenait indispensable. On nous permettra, à cette occasion, de citer les quelques lignes que nous avons publiées au sujet de l'expérience ainsi faite, et qui reproduisent assez exactement, croyons-nous, la physionomie postale de Londres, à l'époque dont nous parlons[1] :

« ... Depuis la réduction de la taxe à un penny, on se précipitait aux guichets de la Poste, comme aux bureaux des théâtres pour les pièces en vogue. Pendant la dernière demi-heure, les employés ne pouvaient plus suffire au service ; car il fallait recevoir les lettres, vérifier le poids, encaisser l'argent, marquer l'affranchissement, opérations distinctes et qui se répétaient à chaque lettre, malgré l'uniformité de la taxe...

« Le premier ou le second jour après la mise en vigueur de la loi, une scène intéressante eut lieu dans le bureau de Saint-Martin-le-

1. *Notice sur l'origine du prix uniforme de la taxe des lettres.* Paris, Librairie nouvelle, 1872.

Grand. La salle était remplie, ou à peu près, de spectateurs venus en simples curieux, et que des *policemen* contenaient à l'entour des guichets. En même temps, les porteurs de lettres se pressaient et se bousculaient, chacun essayant d'arriver le premier. Le Surintendant, président du bureau de l'intérieur, dirigeait les employés avec le zèle le plus louable, et portait tour à tour leur activité et leur énergie sur les points les plus envahis. Avant la promulgation de la loi, un seul guichet suffisait pour recevoir toutes les lettres; ce jour-là, on en avait ouvert six, et à chacun d'eux étaient assis deux receveurs. Ils étaient littéralement assiégés.

« Au dernier quart d'heure, la foule devenant de plus en plus compacte, un septième guichet fut ouvert, et presque aussitôt M. Bockenham en improvisa un huitième, où il s'installa, et reçut les lettres et l'argent, pour ne renvoyer aucun des expéditeurs... On peut juger du soulagement que chacun avait éprouvé, quand on avait pu

constater que satisfaction avait été donnée à tous, que pas une personne n'avait manqué l'heure, que, ce jour-là, le bureau de Saint-Martin avait reçu, entre cinq et six heures, plus de trois mille lettres, et que pas un courrier n'avait été en retard d'une minute. Le public lui-même avait voulu témoigner son admiration pour le zèle des agents de l'administration : au moment où se fermaient les guichets, il avait fait entendre une salve d'applaudissements pour les employés des Postes et une autre pour M. Rowland Hill... »

« La presse n'avait pas été moindre dans toutes les maisons où il y avait une boîte aux lettres, soit à Londres, soit dans tout le royaume. Un receveur de la capitale avait déclaré que, si le nouveau système devait durer, il ne voudrait pas conserver ses fonctions pour 200 livres par an. C'est qu'autrefois sa recette moyenne était de quatre-vingts lettres, et qu'elle s'élevait maintenant à plus de trois mille. Le pre-

mier jour, la foule des porteurs de lettres avait mis en fuite tous ses clients, et il n'avait pas vendu pour un sou. On pouvait facilement conclure de ces faits que les petits boutiquiers ne pourraient plus joindre à leur commerce l'industrie annexe qui consistait à recevoir les lettres de leur quartier. Quelques-uns de ces receveurs mixtes ne tardèrent pas à donner leur démission ; c'était une conséquence naturelle du régime nouveau. »

VI

Tout en procédant aux préparatifs de l'émission, le gouvernement s'efforçait d'agir sur l'opinion en publiant, ou en faisant publier, diverses notes favorables au système des timbres. Déjà, M. Rowland Hill, dans le mémoire que nous avons mentionné, avait traité à fond la question. Il avait démontré que l'emploi des timbres coûterait moins de 1/60e de penny par lettre, tandis que le payement fait par le destinataire entraînait une dépense six fois plus grande, environ 1/10e de penny ; et cet abaissement de prix pour l'administration n'était pas, à

beaucoup près, le seul avantage qui devait résulter de l'émission.

Tout semblait concourir à préconiser l'usage des timbres et à prouver la supériorité de ce procédé sur le système du payement ordinaire. La commission parlementaire d'enquête sur le revenu avait constaté la fréquence des erreurs dans les comptes présentés par les bureaux de Poste; elle avait reconnu de plus que le contrôle de ces comptes était à peu près illusoire. Dans son rapport, elle déclarait que les chiffres fournis par les bureaux des villes les plus importantes après Londres, telles que Birmingham, Brighton, Exeter, Plymouth, Hull et Liverpool, ne s'accordaient nullement avec les chiffres de l'administration centrale. De ce désaccord, il était logique de conclure que la fraude à l'état permanent, la fraude organisée entre divers établissements postaux, sur un grand nombre de points du territoire, pouvait avoir lieu impunément. La commission imagi-

nait l'hypothèse de deux receveurs, faisant une alliance offensive et défensive au préjudice de la Trésorerie et certifiant eux-mêmes l'exactitude de leurs comptes. Le rapport aboutissait à cette triste vérité : « que le montant du produit des Postes, pour un temps donné, ne pouvait jamais être connu avec certitude. »

L'emploi des timbres-poste faisait disparaître du premier coup ce grave inconvénient; l'administration , en appliquant le nouveau système, n'avait plus qu'à se reporter aux chiffres de ses émissions et de ses ventes, pour supputer ses revenus. Avec les timbres, plus de temps perdu pour la recette du montant des taxes ou pour l'affranchissement : tous les citoyens, riches et pauvres, pouvaient, à leur gré, faire provision de timbres, ou acheter au fur et à mesure ceux dont ils avaient besoin. M. Rowland Hill supposait que, dans la première année, si un déficit se produisait, il devait être plus que compensé par le produit des timbres vendus

aux personnes qui feraient des approvisionnements. Ajoutez à cet avantage la possibilité d'user des timbres, comme d'une nouvelle monnaie courante, pour de petites sommes. Une feuille de timbres valant 19 shillings ou une livre, on conçoit facilement que, par l'ablation successive de 2, 3, 4, etc., timbres, on réduit d'autant la valeur monétaire de cette feuille, qui, ainsi, peut, selon la volonté du porteur, représenter tour à tour telle ou telle somme, à partir et au-dessous d'une livre. Pour les abonnements aux journaux, pour les commandes ou les emplettes d'un chiffre minime, rien n'était plus commode que ce nouveau papier-monnaie, dont la soustraction n'offrait pas, d'ailleurs, aux malfaiteurs le même appât que les espèces métalliques ou les bank-notes.

En ce qui concernait l'usage des couvertures, un éditeur connu par ses nombreuses publications, M. Parker, avait indiqué à la Commission d'enquête le moyen d'employer cette catégorie de timbres comme avis de

commerce. Ce moyen consistait, pour chaque négociant, à faire imprimer sur la face interne de la couverture la nomenclature de ses produits et son adresse. La couverture devenait ainsi une annonce véritable que les correspondants du négociant auraient reçue par la Poste, et qu'ils auraient renvoyée à l'expéditeur, après avoir mentionné, en regard de chaque article, la quantité qu'ils voudraient recevoir.

VII

Une autre question très-grave, celle de la falsification des timbres, avait éveillé la sollicitude des Lords de la Trésorerie, et les publicistes n'avaient pas manqué de saisir ce nouveau thème, pour disserter en faveur de la loi ou contre elle. Le gouvernement récompensa l'auteur d'un mémoire où le sujet de la falsification était traité *ex professo*, et qui, dès son apparition, avait fait une certaine sensation dans le public. Le rédacteur de ce mémoire commençait par poser en principe, avec toute l'autorité du bon sens, que, forcément, les contrefaçons en matière de timbres-poste seraient infini-

ment plus rares que celles en matière de bank-notes. La raison de ce fait était, suivant lui, bien facile à concevoir : c'est que le contrefacteur des timbres s'expose, en vue d'un profit presque nul, à une punition certaine. D'une part, en effet, le décompte moyen des frais de fabrication faisait ressortir à 2 shillings par livre le plus gros bénéfice qu'un faussaire pût espérer, et, d'autre part, l'autorité était toujours à même de découvrir l'auteur d'un faux timbre, dût-elle, pour commencer ses investigations, s'adresser d'abord au destinataire de la lettre. Pour ne parler que des couvertures timbrées, la modicité du prix, auquel l'administration pouvait les livrer en gros aux acheteurs, semblait rendre impossible toute falsification. Les demi-feuilles de papier qui, timbres compris, devaient coûter à l'État un penny chacune, pouvaient être fournies au public à raison de 16 pence pour 15, y compris les 15 timbres. En admettant que les contre-

facteurs de timbres vendissent leurs produits d'après le taux adopté par les contrefacteurs de bank-notes, c'est-à-dire au dixième du prix des valeurs contrefaites, ils eussent été obligés de livrer dix timbres pour un penny. C'était là un chiffre qui, non-seulement ne leur donnait aucun bénéfice, mais les constituait même en perte sur les dépenses de fabrication.

La contrefaçon, pour avoir un résultat appréciable, ne pouvait donc être tentée que par de riches entrepreneurs, circonstance dont l'improbabilité raréfiait encore les chances d'une falsification. L'auteur ajoutait que les timbres devaient être fabriqués à la mécanique par le contrefacteur, si celui-ci voulait réaliser un profit, même médiocre. Or, pour se procurer les appareils nécessaires à la fabrication de l'une des catégories de timbres, le faussaire eût été obligé de débourser une somme dont l'importance n'eût été nullement en rapport avec les avances que pouvaient faire les délinquants isolés.

Restait l'hypothèse d'une coalition coupable formée entre de riches fabricants, des imprimeurs, des graveurs et des mécaniciens, pour exploiter la falsification sur une grande échelle, et jeter dans la circulation une innombrable quantité de timbres faux, vendus à vil prix. Mais, cette hypothèse eût-elle dû, par impossible, se transformer en réalité, une seule fois, l'exemple ainsi donné n'aurait pas été suivi par d'autres falsificateurs, car il n'eût été que trop aisé à l'administration d'atteindre les auteurs et les complices du délit, comme aussi d'empêcher qu'il ne se reproduisît.

Ce n'est pas tout, en effet, pour un faussaire ou pour une réunion de faussaires d'avoir fabriqué de faux timbres : il faut les écouler, il faut, suivant l'expression commerciale, *les placer*. Ici, le danger commence, danger d'autant plus grand qu'il est à peu près inévitable : car la mise en circulation d'un timbre et celle d'une bank-note ne se ressemblent en aucune façon. Une bank-note, à

raison de la valeur qu'on lui attribue, peut être échangée à l'infini, et revenir dans les mêmes mains d'où elle est sortie pour la première fois; elle peut être reçue d'une personne étrangère, et, par conséquent, celui qui la reçoit ainsi est fondé à exciper de sa bonne foi, surprise par un faussaire.

Les choses ne se passent pas de même pour les timbres. Chacun d'eux est fabriqué pour être employé une seule fois; ensuite, il est annulé. A cette époque, on ne pouvait prévoir qu'il surgirait en chaque pays des collectionneurs dont les achats donneraient aux timbres oblitérés une valeur posthume, et encourageraient indirectement, par suite, une contrefaçon en sous-ordre. Admettez, d'ailleurs, qu'un débitant de faux timbres trouve un ou plusieurs acquéreurs : ceux-ci se hâtent naturellement d'utiliser leur emplette et d'appliquer sur leurs correspondances les timbres qu'ils ont achetés. Ces correspondances arrivent à la Poste; là, elles subissent deux contrôles successifs,

celui du chef de bureau et celui d'un facteur distributeur. Il est difficile de croire que la fausseté d'un timbre employé puisse échapper à cette double inspection, et si, par extraordinaire, la pièce falsifiée pouvait passer une ou deux fois, à la troisième, on découvrirait la fraude. Il n'est pas besoin d'entrer dans des explications bien longues ni bien détaillées pour démontrer la facilité de la découverte en matière de pareils délits.

A l'appui de cette vérité, on a assimilé, par la pensée, la contrefaçon des timbres à celle des bank-notes de cinq livres, et voici pourquoi : l'usage de l'endossement, pour cette catégorie de bank-notes, s'était introduit dans la société anglaise ; tout porteur d'un billet de cinq livres, avant d'en transférer la propriété à une autre personne, écrivait sur le revers du titre son nom et son adresse. Ce procédé si simple coupait court à la falsification : quel contrefacteur eût été assez naïf pour se dénoncer lui-

même? On rencontrait donc fort peu de bank-notes de cinq livres qui fussent fausses, tandis que la catégorie des billets de cinq livres, pour lesquels l'habitude de l'endossement n'avait pas été prise, était très-souvent exploitée par la contrefaçon.

La statistique criminelle de la Grande-Bretagne a fourni à cet égard de précieux renseignements. Pendant une période de huit années (1829 à 1837) le nombre de bank-notes de cinq livres et au-dessus, reconnues fausses, ne s'était pas élevé à plus de 2,873, c'est-à-dire à 361 par année, en moyenne. La contrefaçon des timbres-poste présentant des dangers plus grands et une chance de gain beaucoup plus douteuse que la fabrication des fausses bank-notes de cinq livres et au-dessus, il était permis de conclure *à fortiori* que la quantité des timbres-poste falsifiés ne dépasserait pas le chiffre ci-dessus mentionné dans le même espace de temps.

VIII

Les projets soumis à la Trésorerie, pour l'exécution matérielle de la loi, étaient, paraît-il, au nombre de six cents, et deux mois tout entiers se passèrent à les examiner. Il fallait, en outre, faire fabriquer des machines, commander des dessins, les livrer à la gravure, essayer diverses sortes de papier, et enfin (car c'était là un des points les plus essentiels) assurer la production journalière d'un million d'épreuves ou environ. Ces préparatifs eurent pour résultat principal l'éclosion d'une idée à la fois artistique et économique, qui n'a pas jusqu'ici reçu l'application qu'elle méritait, mais dont le

principe ne reste pas moins aussi ingénieux que fécond. Il s'agissait de faire appel aux peintres, aux sculpteurs et aux graveurs les plus éminents, pour les inviter à créer un dessin qui, formant la vignette du timbre, serait dès lors reproduit à l'infini, et développerait dans toutes les classes le sens esthétique du beau, en habituant les yeux du citoyen, même le plus pauvre et le plus illettré, à se fixer sur un dessin qui rappellerait les chefs-d'œuvre de l'art. Le beau servant ainsi d'auxiliaire à l'utile, la réforme s'élevait véritablement à la hauteur d'un changement social, et le progrès économique se renforçait du progrès intellectuel. En outre, — et ce détail accessoire avait bien aussi son importance, — plus remarquable serait le dessin agréé, plus son exécution offrirait de fini, plus difficile à opérer serait en même temps la contrefaçon.

Les compositions offertes au gouvernement furent relativement peu nombreuses. Un sculpteur, M. Sievier, un graveur,

M. Cheverton, et deux autres artistes, MM. Whiting et Wyon, présentèrent divers projets de vignette qui, malgré les qualités relatives par lesquelles ils se recommandaient, restèrent classés au second rang. Un seul dessin fixa tous les suffrages; il était signé d'un nom illustre, celui de Mulready, le Meissonier anglais, l'auteur du *Loup et de l'Agneau*, d'une *Après-dînée chez Samuel Johnson*, du *Jeu des cerises* et de tant d'autres merveilleuses petites toiles.

Mülready, qui, depuis, est mort presque nonagénaire, avait composé comme vignette de timbre une vaste scène allégorique se déployant sur une surface, certes bien exiguë, puisqu'elle était de plus petite dimension qu'une demi-page de papier à lettre. Le centre de la composition, au deuxième ou troisième plan, est occupé par une femme assise sur un trône et personnifiant l'Angleterre. Cette femme, vêtue d'une tunique, et drapée dans un *peplum*, est cuirassée et casquée; elle étend à droite et à gauche ses bras nus.

L'écusson de la Grande-Bretagne est placé devant ses pieds, et un peu plus loin que l'écusson, en s'avançant vers le spectateur, se dresse un rocher, de forme cylindrique, sur lequel est couché, dans une fière et calme attitude, le lion britannique. Quatre messagers, nus et ailés, tels qu'on représente les anges dans les tableaux de sainteté, s'élancent deux à deux, dans les airs, de chaque côté de la figure principale, qui semble leur donner le signal du départ. Sur l'arrière-plan, on aperçoit des vaisseaux à l'ancre, dans une rade entourée de falaises, et un Lapon conduisant un renne attelé à un traîneau. A droite du lion, un groupe de sachems indiens serrent la main, en signe d'alliance, à William Penn et aux autres membres de la *Société des Amis*, très reconnaissables à leurs longues lévites et à leurs vastes chapeaux. Un cocotier abrite sous son épais feuillage cette scène de fraternisation entre l'ancien et le nouveau monde ; des femmes indiennes, des *squaws*,

adossées à l'arbre, portent dans leurs bras et allaitent leurs nourrissons; quelques pas plus loin, des nègres attachés à la glèbe d'une plantation exécutent les ordres que leur donne, d'un geste impératif, un colon de haute taille, et s'escriment à grand renfort de clous et de marteaux sur des barriques de sucre prêtes à être arrimées. Après l'Occident, l'Orient. La travée du côté gauche est un spécimen en miniature de l'Égypte, de l'Inde et de la Chine : un écrivain enturbanné, un khodjâh-effendi, assis sur le talus d'un chemin, rédige une facture de commerce sous la dictée d'un autre musulman; de robustes *hammals*, courbant le dos, reçoivent sur leurs épaules les colis que leur lancent à la volée les conducteurs d'éléphants et de chameaux; enfin, des Chinois, en robe de satin ramagé, balayant la poussière du quai avec leurs longues queues de cheveux, nattées et nouées de rubans, font le dénombrement de leurs caisses de thé et d'épices. Les deux coulisses du premier plan

sont remplies par les groupes suivants : à gauche, une femme qui joint les mains et lève les yeux au ciel, pendant que son fils lui fait la lecture d'une lettre ; à droite, une autre femme, mais un peu plus jeune, qui lit une correspondance. Sa fille aînée lit en même temps qu'elle et tient l'un des coins du papier, tandis que la plus jeune, une enfant de six à sept ans, tend les deux mains à sa mère, pour que celle-ci lui communique à son tour la précieuse feuille.

Tel est l'aspect de cette intéressante composition, dont l'exécution fut confiée au graveur Thompson, mais qui ne fut d'ailleurs employée comme timbre que pendant très-peu de temps. On adopta comme type définitif l'effigie royale, telle que la portaient les monnaies, et ce procédé, suivi depuis par la plupart des États monarchiques, le Danemark et quelques gouvernements allemands exceptés, a définitivement prévalu en Angleterre.

CHAPITRE IV

ADOPTION DU TIMBRE-POSTE EN FRANCE

I. Adoption tardive du Timbre-Poste en France: Décret de 1848 (24 août). Avis donné par le *Moniteur universel*. — II. Défiances du début. Dangers de la distribution des lettres sans taxe à recouvrer. — III. Premières falsifications. Leur insuccès. Loi répressive du 16 octobre 1849. — IV. Le timbre de 20 centimes porté à 25 centimes. Avis de l'administration en date du 25 juin 1850. — V. Conséquences de l'augmentation du nombre des lettres. Instruction générale de 1868.

I

On a souvent raillé la France sur les difficultés qu'on ne manque jamais d'opposer chez elle à toutes les réformes utiles. La lenteur avec laquelle eut lieu, dans notre patrie, l'introduction des timbres-poste, prouve combien ce reproche est fondé. Il fallut que, pendant neuf années consécutives, nous eussions sous les yeux l'expérience faite par nos voisins d'outre-Manche, ainsi que les excellents résultats obtenus, avant que notre pays se décidât à suivre un si bon exemple : encore l'opinion publique et l'action gouvernementale durent-elles être for-

tement aiguillonnées par quelques économistes, comme M. de Saint-Priest et M. de Girardin, qui, s'étant mis parfaitement au courant de la question postale, surveillaient avec le plus vif intérêt les progrès accomplis par la réforme de l'autre côté du détroit, et ne cessaient de prêcher sur ce point l'imitation anglaise. Ce ne fut qu'en 1848, dans les premiers mois qui suivirent les journées de Juin, que l'Assemblée nationale vota, sur la proposition de M. de Saint-Priest, un décret relatif à la taxe des lettres, — décret dont l'article 5 est ainsi conçu :

« L'Administration des Postes est autorisée à faire vendre, aux prix de 20 centimes, 40 centimes et 1 franc, des timbres ou cachets, dont l'apposition sur une lettre servira pour l'affranchissement. »

La loi des 24-30 août 1848, dont nous avons reproduit plus haut les dispositions, était exécutoire à partir du 1er janvier 1849, et, dès le 4 du même mois, nous trouvons dans le *Moniteur universel*, journal officiel

de la deuxième République française, l'avis suivant :

« La nouvelle loi sur le port des lettres à 20 centimes fonctionne depuis avant-hier. Un grand nombre de lettres reçues des départements à Paris portent la petite vignette carrée, figure de l'affranchissement. *Cette vignette est à l'effigie de la République, se détachant en blanc sur fond noir.* La poste frappe cette vignette d'un timbre avant la distribution, pour que l'on n'ait pas même la tentation de s'en servir une seconde fois.

« En Angleterre, le port a été abaissé à 10 centimes. L'affranchissement est devenu en quelque sorte obligatoire, *puisque la lettre non affranchie est bien remise au destinataire, mais frappée d'un double port.* Les timbres d'affranchissement sont devenus en quelque sorte une monnaie courante. On en porte sur soi, et pas un marchand ne les refuse comme appoint, puisqu'il en a un emploi immédiat pour sa correspondance. »

Un autre avis, directement émané de l'Administration des Postes, et portant la date du 14 janvier 1849, informait le public que les lettres *à destination des pays étrangers* ne devaient pas être affranchies au moyen de timbres-poste, l'affranchissement de ces lettres devant, le cas échéant, être fait dans les bureaux de Poste. L'administration ajoutait que les lettres en provenance ou à destination des colonies françaises ne supportaient, pour leur parcours en France (lorsqu'elles étaient transportées par les bâtiments de commerce), que la taxe fixe de 20 centimes, établie par le décret du 24 août 1848, plus le décime pour voie de mer. « Ces lettres, disait l'avis, ne peuvent être affranchies au moyen de timbres-poste. »

II

La défiance avec laquelle les innovations sont accueillies par la nation française, que pourtant l'on accuse si souvent de mobilité, rendit, pendant les premières semaines de l'apparition des timbres, la vente plus difficile et plus lente qu'elle n'aurait dû l'être. Pour stimuler le zèle des acheteurs, l'Administration crut devoir faire un appel direct au public et plaider la cause de l'affranchissement par l'envoyeur. A l'appui des observations qu'elle présentait sur les avantages du nouveau système, elle invoquait de nouveau l'exemple de l'Angleterre, et se plaignait de ce qu'on imputait mal à propos,

aux agents des Postes, des retards ou des irrégularités de remise, dont la responsabilité incombait exclusivement « aux concierges », cette classe parisienne qui est l'intermédiaire forcé, et, souvent peu obligeant, entre les facteurs postaux et les destinataires des lettres :

« ... L'usage d'affranchir les lettres, si répandu dans d'autres pays, et particulièrement en Angleterre, rencontre en France des résistances que le public et l'Administration auraient également avantage à faire disparaître... On s'imagine que les lettres affranchies sont distribuées avec moins d'exactitude que celles dont la taxe doit être recouvrée sur les destinataires. C'est une erreur qu'on ne saurait trop s'attacher à combattre. L'Administration des Postes ne cesse de veiller à ce que le service de ses facteurs soit exécuté dans toutes ses parties, avec une égale ponctualité, et la responsabilité de ses agents est soumise à un contrôle trop attentif pour qu'ils puissent impu-

nément s'écarter de leurs devoirs... Dans les grandes villes et surtout à Paris, les lettres sont généralement déposées entre les mains des portiers. Là s'arrêtent toute action et toute surveillance de la part de l'Administration. Or, il peut arriver que les lettres affranchies, ainsi livrées à des dépositaires indifférents, soient remises aux destinataires avec moins d'empressement que lorsque les portiers ont à se récupérer du montant des taxes avancées par eux aux facteurs. Pour prévenir les abus de cette nature, l'Administration des Postes croit qu'il serait utile que les propriétaires fissent disposer dans les loges des portiers, comme cela a déjà lieu dans beaucoup de maisons bien tenues, un casier dont chaque locataire aurait un compartiment étiqueté à son nom. Les facteurs répartiraient eux-mêmes dans chaque case les lettres dont ils seraient porteurs, et ces lettres ne passeraient plus ainsi par des intermédiaires, dont la négligence cesserait d'être à redouter... »

III

A peine la réforme commençait-elle à s'établir en France que la falsification essaya de s'attaquer aux timbres-poste. Nous avons exposé avec détail, en ce qui concerne l'Angleterre, les raisons qui devaient, sinon annihiler tout à fait, du moins rendre aussi rares que stériles les tentatives coupables faites dans ce sens. Les faussaires français ne furent ni plus heureux ni plus nombreux que les faussaires anglais. Le *fait divers* publié à ce sujet par le *Moniteur* du 4 mars 1849 rend témoignage de leur insuccès :

« Plusieurs journaux ont répété que des timbres-poste avaient été saisis et déférés au

Procureur de la République, à Paris; il est bon que le public soit rassuré à ce sujet.

« Le petit nombre des faux timbres mis en circulation sont maintenant sous la main de la justice, et, à la connaissance de l'Administration, il n'en existe plus aujourd'hui un seul en circulation.

« Les timbres dont on a parlé offraient d'ailleurs si peu de ressemblance avec le type original que, tout d'abord, les employés des Postes ont pu les distinguer facilement des timbres véritables. »

Après les contrefaçons, vinrent les lavages et l'emploi de timbres ayant déjà servi. La constatation de ce dernier délit donna lieu à la présentation d'une loi répressive, à la date du 16 octobre 1849, et promulguée le 21 du même mois. En voici les dispositions :

« Article unique. — Quiconque aura sciemment fait usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre sera puni d'une amende de 50 fr. à 1,000 fr.

« En cas de récidive, la peine sera d'un emprisonnement de cinq jours à un mois, et l'amende sera doublée.

« Sera punie des mêmes peines, suivant les distinctions ci-dessus établies, la vente ou tentative de vente d'un timbre-poste ayant déjà servi.

« L'article 463 du Code pénal sera applicable dans les divers cas prévus par le présent article de loi. »

IV

La statistique des produits de la vente des timbres-poste, pendant l'année 1849, démontra à l'Administration la nécessité d'une augmentation de prix, pour les timbres à 20 centimes. A l'occasion de la loi de finances, présentée à l'Assemblée, durant la session de 1850, une demande spéciale fut formulée dans ce sens par le Gouvernement, et les deux articles suivants furent ajoutés à la loi (18 mai 1850) :

« Article 13. — A partir du 1er juillet 1850, la taxe établie par le décret du 24 août 1848 sera portée à 25 centimes pour toute

lettre du poids de 7 grammes et demi, et n'excédant pas 15 grammes....

« Article 15. — Les prix de 20 et 40 centimes fixés par l'article 5 du décret du 24 août 1848, pour la vente des timbres ou cachets destinés à l'affranchissement des lettres, seront de 25 et de 50 centimes, à partir de la même date. Le Ministre des Finances est autorisé à émettre et à faire circuler des timbres-poste, au-dessous de 25 centimes, pour l'affranchissement des correspondances. »

Un mois après la promulgation de cette loi qui, comme on vient de le voir, créait différentes catégories de timbres, pour les besoins du public, le Gouvernement publia successivement deux avis dans lesquels il rendait compte des mesures qu'il avait prises et des diligences qu'il avait faites, afin d'assurer l'exécution du nouveau décret. Citons le texte de ces deux avis :

(16 juin 1850). « La nouvelle loi postale votée par l'Assemblée législative, le 18 mai

dernier, est exécutoire à compter du 1er juillet prochain. Il était donc de la plus grande importance pour l'Administration des Finances de mettre à la disposition du public pour cette époque, des timbres, et, particulièrement, ceux destinés à l'affranchissement des lettres, dans toute la France et l'Algérie. La commission des monnaies a confié la reproduction de ces timbres à M. Hulot, graveur adjoint des monnaies, et, en moins de 15 jours, cet artiste a su reproduire et mettre en planches 300 figurines de ces nouveaux timbres.

« Déjà le tirage a commencé, et avant la fin de ce mois, l'Administration des Postes aura pu répartir dans tous ses bureaux, 3 à 4 millions de timbres à 25 centimes.

« La même activité présidera à la reproduction des timbres à 15 et à 10 centimes, dont l'émission aura lieu à la fin du mois de juillet 1850. »

(25 juin 1850). — *Administration générale des Postes.* « Les timbres-poste ou

figurines vendus par l'Administration des Postes, pour l'affranchissement des lettres, représenteront cinq valeurs différentes :

1° Timbres-poste à		10 c.,	en couleur	bistre ;
2°	»	15	»	verte ;
3°	»	25	»	bleue ;
4°	»	40	»	orange ;
5°	»	1 franc,	»	rouge.

« Le public sera libre de combiner, comme il voudra, l'emploi des figurines. L'affranchissement sera valable, toutes les fois que les timbres-poste employés représenteront une valeur au moins équivalente à la taxe due. Aucun remboursement ne pourra être exigé, pour ce qui dépasserait cette valeur. Si la lettre à destination d'un bureau français porte un timbre d'affranchissement d'une valeur insuffisante, le surplus de la taxe légale sera acquitté par le destinataire.....

« .... Les particuliers qui auraient encore en leur possession des timbres-poste à

20 centimes, après le 1er juillet, pourront les échanger comme argent dans les bureaux de Poste, si ces timbres sont parfaitement intacts. »

V

L'augmentation énorme de lettres à expédier que la réforme postale ne tarda pas à produire en France, et l'accroissement de recettes qui en résulta, quand un temps suffisant se fut écoulé pour que l'application du nouveau système eût pris une assiette régulière, déterminèrent l'Administration à consentir des abaissements de tarifs, et le premier pas fait dans cette voie eut lieu en faveur de la capitale. Un décret impérial en date du 7 mai 1853 décida « qu'à dater du 1er juillet 1853, la taxe des lettres de Paris pour Paris serait réduite de 5 centimes pour les lettres affranchies. » L'*avis officiel* pu-

blié dans le *Moniteur*, pour annoncer la mise à exécution de cette loi, informait le public qu'il trouverait dorénavant des timbres-poste, non-seulement dans les bureaux de Poste et chez tous les boîtiers et débitants de tabac, mais encore chez les détaillants vendeurs de cartes à jouer. L'avis ajoutait que tout facteur-distributeur avait sa boîte munie d'un assortiment complet de timbres, pour approvisionner au besoin les personnes de sa clientèle qui lui en feraient la demande.

L'*Instruction générale sur le service des Postes*, publiée par ordre du Gouvernement en juillet 1868, et dont nous avons donné l'analyse, dans notre premier volume, contient à ce sujet les dispositions suivantes :

« § 250. — Les timbres-poste doivent être appliqués, autant que possible, à l'angle droit supérieur de la suscription des objets affranchis.

« Ils doivent être appliqués sur la bande libre de papier ou de parchemin qui est at-

tachée à certains échantillons de consistance peu résistante. »

« § 257. — Les timbres-poste mis en circulation pour l'affranchissement des correspondances représentent des valeurs de *un*, *deux*, *quatre*, *cinq*, *dix*, *vingt*, *trente*, *quarante, quatre-vingts* centimes et cinq francs, distinguées chacune par une couleur particulière. »

« § 259. — Il est accordé à tous les agents préposés à la vente des timbres-poste et à toutes les personnes munies d'une autorisation spéciale une remise de 1 p. 100 sur le montant brut de ces timbres, à la charge d'en payer comptant la valeur au Trésor. Les receveurs et distributeurs des Postes, seuls, sont dispensés de faire l'avance de la valeur des timbres-poste.

« § 260. — Les timbres-poste sont déposés à l'Administration centrale à Paris, entre les mains d'un garde-magasin, chargé d'en approvisionner les receveurs. »

« § 271. — Les receveurs des Postes four-

nissent à toutes les personnes désignées dans l'art. 258, et ayant leur résidence dans la circonscription postale de leur bureau, la quantité de timbres-poste nécessaire pour que chacune d'elles soit en mesure de satisfaire aux demandes des particuliers. »

« § 274. — Le minimum de l'approvisionnement des divers préposés autres que les distributeurs, concourant à la vente des timbres-poste, est ainsi fixé :

« Entreposeurs en gare et facteurs de ville, 10 fr.

« Autres facteurs et gardiens d'entrepôt, 5

« Débitants de tabac des villes et bourgs de 1,000 âmes et au-dessus, 10 fr.

« Débitants de tabac de toute autre localité, 5

« Particuliers autorisés... suivant les besoins de la vente. »

La loi des finances de 1871 a élevé le prix des timbres, pour l'affranchissement d'une lettre simple : 1° dans la même localité, à

15 centimes au lieu de 10; 2° d'une localité de l'intérieur à une autre localité, à 25 centimes au lieu de 20.

CHAPITRE V

LA FABRICATION DES TIMBRES-POSTE EN FRANCE

I. Mesures prises pour la fabrication des Timbres-Poste. Tâtonnements. M. Hulot. Merveilleuse rapidité d'exécution. — II. Adoption du type proposé par M. Barre au comité des graveurs de la Monnaie. — III. La fabrication des Timbres est d'abord mise en régie : Détails d'exécution. — IV. Loi du 15 Mai 1850; rapport sur les frais de fabrication. — V. L'entreprise substituée à la régie : M. Hulot, entrepreneur. — VI. Proposition de concurrence : rapport de M. Dumas. — VII. Les ateliers de M. Hulot. — VIII. Développement prodigieux de la fabrication des Timbres depuis 1849.

I

L'HISTOIRE de la fabrication des timbres-poste commence quelques mois après la promulgation de la loi, aux termes de laquelle l'Administration des Postes a été autorisée, dès le 24 août 1848, à *faire vendre* des timbres ou cachets destinés à opérer l'affranchissement des lettres.

Le gouvernement de la République décrétait l'uniformité de la taxe, et confiait au Ministère des Finances le soin de l'exécution pratique.

La mesure avait été peut-être prise un peu hâtivement, et quand il fallut la mettre à exécution, on s'aperçut qu'il restait à

peine un délai de trois mois pour assurer la fabrication des timbres-poste dont il était indispensable d'approvisionner préalablement tous les établissements de Poste français.

Dans cette situation, on songea à recourir à l'industrie privée, et on s'adressa à un imprimeur anglais, M. Perkins, en lui demandant à quel prix et dans quel délai il s'engagerait à fournir la quantité de figurines reconnue rigoureusement nécessaire.

M. Perkins demanda six mois pour livrer des timbres-poste, à raison de 1 franc la feuille de 240 timbres.

C'était un prix fort élevé, et le terme demandé dépassait en outre de beaucoup le délai fixé pour la mise à exécution de la loi.

La négociation fut rompue, et l'Administration s'adressa à l'industrie française.

C'est peut-être par là que l'on aurait dû commencer, mais l'usage des timbres-poste était déjà vulgarisé par toute l'Angleterre, et l'on pensait sans doute trouver plus rapi-

dement de l'autre côté du détroit des moyens de fabrication, en même temps qu'une économie dans les prix.

Il y avait alors à la Monnaie de Paris un graveur, M. Hulot, dont la Banque de France avait requis les services, dans les circonstances suivantes :

Après la révolution de Février, dans un moment où le numéraire était excessivement rare, le Ministre des Finances avait demandé à la Banque de France l'émission d'un grand nombre de petites coupures de billets.

Mais la Banque de France ne pouvait satisfaire à cette demande, n'ayant qu'un seul type pour l'impression des billets de 200 fr., et n'en possédant aucun pour des coupures inférieures.

Or il est établi qu'une planche ou type de billets de banque, qui revient à 25,000 fr., demande ordinairement de *dix-huit mois à deux ans* de travail (L. Figuier).

Dans cette occurrence, on eut recours à

M. Hulot, et en deux mois, à l'aide de ses procédés personnels de galvanoplastie, il parvint à graver et à multiplier le billet actuel de 100 francs.

Le souvenir encore récent de cette opération engagea le Gouvernement de la République à charger M. Hulot de la fabrication des timbres-poste, et, bien qu'on eût perdu déjà un temps précieux en négociations demeurées stériles, et que l'on pût craindre des retards nouveaux, huit jours avant le 1er janvier 1849, époque à laquelle la loi était exécutoire, tous les bureaux de Poste de France se trouvaient pourvus de timbres, et il en restait en dépôt entre les mains de l'Administration un approvisionnement de 8 à 10 millions.

Telle est, en quelques mots, l'origine de la fabrication des timbres-poste; tels sont les motifs qui ont engagé alors à confier à M. Hulot le soin de cette fabrication.

Toutefois il importe d'ajouter qu'à cette époque (1849), et jusqu'au mois d'avril

1851, le service demeura institué en régie, c'est-à-dire que les dépenses auxquelles la fabrication donnait lieu étaient payées au moyen d'avances faites à un agent d'économat appartenant à l'Administration des Postes; sur ces avances, l'agent dont il s'agit payait chaque mois à M. Hulot le salaire de ses ouvriers, le prix du papier employé, ainsi que celui des tirages effectués; en d'autres termes, tous les frais résultant de la dite fabrication.

II

Le poinçon auquel avait été appliquée l'expérience galvanoplastique était l'œuvre du graveur-général des Monnaies de Paris, M. Barre, qui, par ses travaux consciencieux et ses longs services, s'était acquis, dans cette spécialité, une réputation presque européenne.

Le 11 septembre 1848, au cours de la séance tenue à l'Hôtel-des-Monnaies, par le comité consultatif des graveurs, dont faisaient partie MM. Pelouze, Président de la commission des Monnaies; Marcotte, commissaire général; Petitot et Oudiné, graveurs, M. Barre présenta, pour servir de

type aux timbres de 20 centimes, deux dessins préalablement soumis à M. le Ministre des Finances.

Le premier de ces dessins figurait dans un encadrement rond une tête de la République; au milieu de la partie supérieure de la bordure était écrit le mot : *Postes*, et sur la partie inférieure on lisait 20 *centimes*.

Le second dessin ressemblait en tout au premier, sauf la forme de l'encadrement qui était ovale dans celui-ci, tandis qu'il était rond dans celui-là. Le comité donna la préférence au premier dessin que M. Barre fut chargé de graver.

III

A partir de cette époque jusqu'au 2 avril 1851, la fabrication des timbres-poste fut mise en régie, c'est-à-dire que toutes les dépenses auxquelles elle donnait lieu : — prix du papier, gommage, galvanoplastie, tirage, salaire des ouvriers, étaient remboursées, chaque mois, à M. Hulot par l'Administration des Postes, au moyen d'avances consenties par l'État.

Une correspondance officielle échangée entre la commission des Monnaies et Médailles et le Ministère des Finances réglait, d'ailleurs, dans les termes suivants les détails du service et les attributions respectives des divers agents :

« Le graveur général des Monnaies, « chargé de la confection du type original « de chaque timbre, doit remettre ce type « ou poinçon au graveur-adjoint, M. Hulot, « pour être multiplié par l'électro-chimie.

« Le poinçon ayant été ajusté dans un « appareil spécial, le graveur-adjoint procède « à la multiplication du poinçon au moyen « d'un balancier. Il obtient ainsi 2,000 à « 2,400 matrices destinées à la confection « des formes ou des planches.

« Les matrices, disposées par 300 dans « l'ordre que devront avoir les feuilles im- « primées, sont placées dans les appareils où « a lieu le dépôt galvanique du cuivre.

« Les planches jugées bonnes sont mon- « tées en *formes* et livrées à l'imprimeur.

« Après l'impression, les feuilles passent « à l'atelier du gommage, puis séchées, puis « redressées sous la presse, puis enfin mises « en paquets pour être livrées à l'Adminis- « tration des Postes.

« La commission des Monnaies et Mé-

« dailles, à laquelle appartient la surveil-
« lance de la fabrication, a pour agents se-
« condaires : un contrôleur et un sous-con-
« trôleur, le premier recevant 3,500 fr. de
« traitement et le second, 2,000 fr.

« Le contrôleur reçoit du graveur général
« le type du timbre ; il l'enregistre et le dé-
« pose dans une armoire à deux clefs, dont
« l'une reste entre ses mains et l'autre entre
« les mains de l'adjoint, jusqu'à ce que les
« opérations de tirage et de galvanoplastie
« commencent.

« Il assiste au tirage des matrices par le
« balancier, en constate le nombre et en-
« ferme le type dans l'armoire à deux clefs,
« après le tirage. Si le tirage ne peut être
« terminé dans une seule séance, les mêmes
« formalités se répètent jusqu'à terminai-
« son.

« Les matrices jugées défectueuses sont
« conservées par le contrôleur et représen-
« tées à la commission.

« Le contrôleur surveille la disposition

« des matrices par feuilles et constate le nom-
« bre des planches préparées.

« Il assiste à l'immersion des planches « dans le bain galvanique et enregistre les « résultats de l'opération.

« Il est procédé, devant lui, à la sortie « des planches du bain galvanique, et à leur « ajustage sur des plates-formes particulières.

« C'est aussi en sa présence que l'adjoint « remet à l'imprimeur les planches terminées. « Elles doivent être tirées sur un papier « ayant reçu une préparation spéciale.

« Le contrôleur prend charge de ces pa- « piers divisés en paquets de 500 ou de 1000 « feuilles, et frappés à l'un des angles d'un « timbre ou poinçon spécial.

« Chaque jour, le contrôleur remet à l'im- « primeur les papiers, enregistre cette re- « mise et surveille les opérations de gom- « mage et de séchage. Il enregistre les feuil- « les de timbres livrées à l'administration des « Postes et scelle de son cachet les paquets « dont se composent ces livraisons. »

IV

Entre l'époque où la fabrication des timbres-postes fut mise en régie et celle où le Ministère des Finances confia l'entreprise de cette fabrication à M. Hulot, se place une décision du conseil d'administration des Postes, en date du 9 mars 1849, portant que les « timbres de 20 centimes seront imprimés en bleu, ceux de 40 centimes en couleur orange; ceux de 1 fr. en rouge; ceux de 15 centimes en vert et ceux de 10 centimes en bistre. »

L'année suivante, une loi (15 mai 1850) éleva à 25 centimes la taxe d'une lettre de 7 grammes et demi et au-dessous.

Les heureux résultats prévus par les promoteurs de la réforme postale commençaient déja à apparaître , et la vente des timbres augmentait dans des proportions telles que la Commission des Monnaies, dont l'attention avait été appelée plus d'une fois sur les inconvénients de la mise en régie, dut se préoccuper sérieusement de cet état de choses et pria le Gouvernement d'organiser la fabrication sous une forme définitive.

Dans le rapport adressé à M. le Ministre des Finances, en date du 16 décembre 1850, le Président de la commission, supputant les déboursés que coûtaient au Trésor 1000 feuilles de Timbres-Poste, en traçait ainsi le décompte :

Papier	18 fr.	25
Impression lithographique	19	48
» typographique	89	90
Gomme	8	44
Gommage	12	24
A reporter :	148 fr.	31

Report :		148 fr.	31
Chauffage des ateliers		6	18
Eclairage		7	07
Déchets		26	17
	Total	187 fr.	73

Ainsi la fabrication de 4000 timbres ne coûtait à l'Etat que 62 centimes et demi et le prix de revient de 20 millions de timbres qui représentaient un produit de 5 millions de francs se chiffrait par 12,600 francs.

En dehors de ces frais, il fallait tenir compte de la confection et de la reproduction des planches, de l'usure et du renouvellement du matériel, ainsi que des non-valeurs résultant des expériences électro-chimiques.

En définitive, la dépense totale à laquelle pouvait s'élever annuellement la fabrication était de 20,350 francs, avance des plus minimes et en quelque sorte insignifiante, eu égard à l'importance de la valeur créée.

Le rapport concluait, en conséquence, à l'opportunité, pour l'administration, d'in-

téresser plus directement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, l'entrepreneur aux progrès de la vente. La commission proposait de lui allouer une indemnité de 1 franc 50 centimes par 1,000 timbres fabriqués, soit 30,000 francs pour 20 millions de timbres. La commission ajoutait qu'effectuée dans ces conditions, la fabrication serait moins coûteuse qu'en Angleterre, et que les timbres français auraient encore sur les timbres anglais l'avantage d'une exécution plus soignée.

V

Trois mois après l'envoi de ce rapport, un arrêté du Ministre des Finances déclara que M. Hulot, adjoint au graveur général des monnaies, était chargé, à ses risques personnels, de la fabrication des timbres-poste. Il devait pourvoir au chauffage et à l'éclairage de ses ateliers et de son laboratoire; il se chargeait d'entretenir les approvisionnements de timbres, de façon à mettre l'administration en mesure de satisfaire à toutes les exigences du service.

Les opérations de l'entrepreneur étaient soumises aux vérifications que pourraient ordonner le Ministère et la Commission des

monnaies, ou que le contrôleur placé sous la direction de cette commission jugerait nécessaires.

Pour l'indemniser de ses peines et soins, l'Etat lui allouait un salaire de 1 franc 50 centimes par 1,000 timbres fabriqués.

Une instruction générale adressée, le 13 mai 1851, à l'entrepreneur et réglant les détails d'exécution du précédent arrêté, portait que « toute fabrication était interdite « hors la présence du contrôleur, dépositaire « des clefs des ateliers, des clefs des armoires « contenant les planches et matrices, et de « la clef du cadenas qui retenait le collier du « balancier. »

Le contrôleur était en outre chargé par cette instruction de « surveiller la tenue des « registres et l'emploi du papier destiné à « l'impression. »

Au moment où fut fixée l'allocation de 1 franc 50 centimes par 1000 timbres, ce prix n'avait certainement rien d'exagéré; car, d'une part la fabrication n'avait pas

atteint les proportions qu'elle a présentées depuis, et, d'autre part, l'entrepreneur, pour satisfaire aux obligations que lui imposait son contrat, avait à faire des déboursés considérables ; il était juste de lui en tenir compte.

Mais, bientôt, le chiffre de la vente dépassant toutes les prévisions, s'éleva à des quantités énormes, et la Commission des Monnaies, remplissant le mandat qu'elle tenait du gouvernement, crut devoir soumettre à l'approbation ministérielle de nouvelles propositions ayant pour objet la réduction de l'indemnité allouée à M. Hulot.

Adoptant cette manière de voir, et considérant que, depuis plusieurs années, l'entrepreneur devait être remboursé de ses frais de première installation et d'expériences, le Ministre des Finances rendit, à la date du 30 janvier 1860, un arrêté qui abrogeait celui du 2 avril 1851. M. Hulot recevait le titre nouveau de Directeur de la fabrication des Timbres et sa rémunération était fixée de la manière suivante :

Pour les 200 premiers millions de timbres, 1 franc par mille ; pour les 200 suivants, 90 centimes, et, pour le surplus, 80 centimes.

Dans ces prix nouveaux, qui constituaient un notable allégement pour le Trésor, M. Hulot trouvait encore un salaire très-suffisant de son travail. Une nouvelle charge, toutefois, lui incombait : aux termes de l'arrêté du 30 janvier 1860, le directeur de la fabrication des timbres était tenu de fournir à l'Etat un cautionnement de 50,000 fr.

VI

La réduction ainsi apportée aux bénéfices de l'entrepreneur ne devait pas être la dernière, et les propositions adressées à l'Etat par deux fabricants, MM. Trouillet et Michel, qui offraient un rabais de 30 p. 100 sur les prix de M. Hulot, furent renvoyées, en mars 1868, au double examen de M. Vandal, directeur général des Postes, et de M. Dumas, président de la Commission des Monnaies.

Tous deux conclurent à la nécessité de réviser les prix consentis au profit de M. Hulot; conformément à l'avis qu'ils avaient émis, un nouvel arrêté ministériel, en date

du 30 janvier 1869, disposa que le directeur de la fabrication ne recevrait plus que 60 centimes par 1,000 timbres pour les 500 premiers millions et 50 centimes pour le surplus.

En outre, l'Etat devenait propriétaire de toutes les planches fabriquées, et M. Hulot devait fournir un état descriptif et certifié exact de tous les procédés de fabrication dont il faisait usage.

VII

Les ateliers de la fabrication des timbres-poste sont, comme nous l'avons déjà dit, installés à l'Hôtel des Monnaies. Les locaux qui leur sont affectés laissent beaucoup à désirer, sous le rapport de l'aménagement et de la commodité des agencements intérieurs.

Quant aux appareils mécaniques, leur état d'entretien et la régularité parfaite de leur mise en œuvre font honneur au zèle et aux soins des agents chargés de cette partie du service.

Le papier sur lequel sont imprimés les timbres est fabriqué par la maison Lacroix,

d'Angoulême. On a vu dans le rapport que nous avons cité, § III, que ce papier reçoit une préparation secrète ayant pour but d'augmenter la finesse de l'empreinte. Cette préparation est une sorte de signe indicatif, car si on l'enlevait, on enlèverait en même temps la figurine qu'elle supporte.

Les planches qui doivent servir à l'impression sont placées dans des châssis et soumises à la pression d'un rouleau colorant, après quoi on procède au tirage.

Lorsque les feuilles ont été coupées en deux au moyen d'un tranchoir, on les porte au gommage. Les timbres sont gommés au pinceau, puis séchés sur de grandes claies en bois. Enfin les feuilles sont *dentelées*, une par une.

Le *dentelage*, qui a été inventé à Londres, en 1854, permet aux débitants de timbres ou à l'acheteur de détacher de la feuille un ou plusieurs carrés, sans produire aucune déchirure. Cette opération se fait mécaniquement, à l'aide d'une espèce de peigne

garni de poinçons et imitant la forme du timbre-poste. Sous l'impulsion de la force motrice, ce peigne tombe sur un cadre de fer, au milieu duquel un certain nombre de feuilles sont étalées; il pratique autour de chaque timbre un chapelet de trous semblables à ceux qui sont frappés à l'emporte-pièce sur le papier-Joseph des boîtes de confiseurs. On sait quelle importance les collectionneurs, dans le classement des séries, ont attachée au nombre de ces trous : c'est toute une langue technique.

Le peigne dentèle dix timbres à la fois et avance mécaniquement après chaque opération; il faut donc quelques secondes pour denteler toute la feuille de 150 timbres.

La machine à denteler est mise en mouvement par de jeunes apprentis.

VIII

Nous venons de montrer par quelles phases avait passé la fabrication des Timbres-Poste, puis nous avons conduit le lecteur dans les ateliers où fonctionne quotidiennement cette fabrication, sous le contrôle de l'Etat. Pour compléter cette étude, il ne nous reste plus qu'à publier dans le tableau ci-annexé les chiffres qui représentent les produits annuels des ventes depuis 1849. Ces chiffres, dont l'énorme progression met le revenu des Timbres-Poste au rang des plus précieux auxiliaires du Trésor Public, ont une éloquence devant laquelle toute démonstration devient inutile, et nous ne pouvons que leur céder la place.

TABLEAU

INDIQUANT LE PRODUIT DE LA VENTE DES TIMBRES-POSTE

ANNÉES.	PRODUIT BRUT de la Vente des Timbres-Poste [1].	NOMBRE des Timbres vendus.
	FR. C.	
1849.	4.446.766.36	21.232.665.
1858.	37.332.726.40	199.913.700.
1861.	48.733.600. »	328.803.250.
1863.	55.683.555. »	379.171.200.
1864.	57.071.686. »	382.658.300.
1866.	64.082.187. »	438.302.300.
1867.	68.264.464. »	467.168.000.
1868.	69.707.137. »	494.329.250.
1869.	75.665.382.06	546.706.380.
1870.	53.818.670. »	402.034.000.
1871.	82.096.697. »	483.646.000.
1872.	91.922.932.50	549.206.375.
1873.	95.298.177.06	542.885.278.

(1). Ces chiffres représentent le produit brut des timbres-poste vendus. On doit en défalquer le montant de la remise de o/o allouée aux débitants, en exécution du décret impérial du 18 décembre 1861.

CHAPITRE VI

LA POSTE PENDANT LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE ET PENDANT LA COMMUNE 1870-1871

I. Appendice nécessaire à notre premier travail. — II. Investissement de Paris. Les services interrompus. Dévouement des facteurs-piétons : Brame, Gême, Chourrier, Ayrolles. Dépêches cachées sous l'épiderme et dans des clefs forées. Prisonniers médicamentés. — III. Bouteilles de liége ; ballons ; école aéronautique ; ateliers de construction des aérostats. — IV. Reproduction des dépêches par le procédé microphotographique Dagron. Dépêches insérées dans des tuyaux de plume. — V. Systèmes Boutonnet et Brichet. Système Versoven (*dit* de Moulins). Systèmes Baylard et Nadié. Bateau sous-marin Delente. Les chiens-messagers de

M. Hurel. Projet de transmission par les catacombes. — VI. L'insurrection du 18 mars. Le délégué Theisz. Les Postes à Versailles. La poste dans l'intérieur de Paris. Fabrication de timbres-poste par la Commune. Les fédérés fouillant les wagons. Messagers entre Versailles et Paris. — VII. Conclusion.

I[1].

JAMAIS le service des postes françaises, dans l'histoire que nous avons essayé de reconstruire, n'a traversé une crise plus sérieuse, que pendant la néfaste période qui commence avec la guerre franco-prussienne, et se termine à la chute de la Commune. Nous avons pensé qu'un appendice où serait traité ce double sujet ne manquerait

(1) L'histoire du Timbre-Poste est la suite naturelle de notre histoire de la Poste aux lettres. Un grand nombre de faits seraient mal compris si nous ne reproduisions pas ici la notice ajoutée à notre seconde édition, pendant les deux siéges. Nous n'en supprimons que la liste des ascensions par ballons montés.

pas d'intérêt et compléterait nos études sur la Poste.

Après la journée du 4 septembre, M. le Directeur général Vandal, qui comptait parmi les serviteurs les plus dévoués du régime déchu, offrit immédiatement sa démission au nouveau Gouvernement; mais celui-ci le pria de conserver son emploi pendant quelques jours, afin d'assurer la bonne exécution des services. Cette démission ne fut donc acceptée que le 10 septembre, ainsi que l'annonça, d'ailleurs, un avis inséré au *Journal officiel* et conçu en ces termes :

« M. Vandal, Directeur général des Pos-
« tes, avait offert au Gouvernement sa dé-
« mission, dès le 4 septembre. Il a con-
« senti, sur la demande du Gouvernement,
« à rester en fonctions, quelques jours, dans
« l'intérêt de la Défense Nationale.

« Sa démission est acceptée.

« M. Rampont-Léchin, ancien député
« de l'Yonne, est nommé Directeur-Géné-
« ral des Postes. »

L'investissement de Paris, que personne n'avait su prévoir et que la plupart des esprits les plus sérieux ne croyaient même pas possible, n'était pas un fait ordinaire. C'était la vie de tout un peuple changée en un instant; la grande ville qui vit moralement et matériellement de ses communications incessantes avec le dehors, avec la province, voyait ces communications tout-à-coup brisées. Nulle administration n'était frappée plus directement que la Poste dans ses intérêts et dans son action. Allait-elle se résigner aux conditions étroites d'existence qui lui étaient imposées? Allait-elle se contenter du service intérieur de Paris? Non, et les moyens ne lui firent pas défaut.

L'histoire de la Poste en France, pendant les tristes jours dont nous avons à nous occuper, se trouve consignée presque tout entière dans les actes et documents officiels; nous nous sommes empressés de puiser à cette source, et, aux renseignements qu'elle nous fournissait, nous avons pu joindre le

résultat d'informations particulières, dònt nous garantissons l'exactitude.

Nous parlerons d'abord de la transmission des lettres, au moyen des facteurs-piétons, que remplacèrent bientôt les aérostats et les pigeons; nous mentionnerons ensuite les inventions nouvelles, proposées à l'administration des Postes; et, pour terminer cette revue historique, nous donnerons quelques détails sur l'organisation postale, à Versailles, pendant l'insurrection de la Commune.

II

Au début de la guerre de 1870, la subite apparition de l'armée allemande sur plusieurs points de nos départements de l'Est, et les événements militaires qui furent la conséquence de cette invasion, eurent, entre autres résultats, celui de resserrer le cercle d'action des Postes françaises et de suspendre les communications entre les endroits occupés par l'ennemi et le reste de l'Empire. Un des premiers soins que prenaient les envahisseurs, lorsqu'ils entraient dans une ville ou dans une bourgade, était, comme on sait, de s'emparer du télégraphe, et d'établir un bureau de poste militaire

(*Feld-Post*), en correspondance avec les offices allemands. Depuis l'affaire de Wissembourg, et au fur et à mesure de chaque journée, l'invasion ne fit que s'étendre, en menaçant de plus en plus le centre, et surtout Paris, principal objectif de l'armée prussienne; trois jours après la capitulation de Sedan, le Gouvernement de la Défense Nationale faisait insérer dans le *Journal officiel* l'avis suivant :

« *Nouvelles de la guerre.*

« L'ennemi se rapproche de plus en plus « de Paris. »

Toutefois, le service des Postes entre Paris et les départements put fonctionner encore pendant quelques jours, et ce fut le 19 septembre seulement que les voitures postales, parties, le soir, de la gare Montparnasse, durent rétrograder.

Le lendemain, 20 septembre, l'administration fit une dernière tentative d'expédi-

tion au dehors, dans les conditions suivantes : elle envoya sur divers points trois voitures de dépêches, ainsi que deux cavaliers et cinq courriers-piétons. Les voitures, les cavaliers et quatre d'entre les piétons ne purent tromper la surveillance de l'ennemi et furent obligés de revenir. Un seul courrier, M. Létoile, passa à travers les lignes allemandes, arriva à Évreux, et en revint, sept jours après, rapportant à Paris 150 lettres, expédiées du département de l'Eure ; pendant son voyage, il faillit, plusieurs fois, être tué ou fait prisonnier par les Prussiens.

L'expédition des correspondances par les procédés habituels devenait désormais impraticable, et, pour y suppléer, il y avait lieu de faire appel aux procédés extraordinaires.

Toutefois, quelques-uns des facteurs-piétons dont nous venons de parler, mus par une pensée de patriotisme qu'on ne saurait assez louer, demandèrent à continuer le périlleux service dont ils s'étaient chargés;

l'un d'eux, comme on le verra tout à l'heure, paya de sa vie son héroïque persévérance; plusieurs autres furent pris et gardés en captivité plus ou moins longtemps.

Sur 28 facteurs partis de Paris, dans les jours qui suivirent le 21 septembre, un seul, Brare, réussit à traverser les lignes, et put remettre ses dépêches au bureau de Saint-Germain-en-Laye. Encouragé par ce premier succès, il rentra à Paris, en repartit le 27 septembre, remit à Triel un sac de lettres, et fut assez heureux pour pouvoir passer de nouveau à travers l'armée prussienne. Un troisième voyage qu'il tenta, fut le dernier et eut un dénoûment fatal; des uhlans poursuivirent le pauvre piéton et l'arrêtèrent près de Chatou. Reconnu pour être un agent des Postes françaises par un sous-officier qui, cinq ou six jours auparavant, l'avait poursuivi, il fut amené devant le grand-prévôt du camp (*Der Profoss*), jugé sur place, condamné et fusillé; les circonstances de son arrestation et de sa mort ne fu-

rent connues à Paris que longtemps après. — Brare laissait une veuve et cinq enfants dont le sort a été assuré par l'Administration des Postes.

Le 22 septembre, les grand'gardes prussiennes arrêtaient à Rosny deux facteurs-piétons. Conduits au quartier-général, ils durent laisser leurs dépêches et se dirigèrent vers Nanterre, d'où ils revinrent à Paris.

Le 27, le facteur Gême, parti avec son camarade Brare, arriva à Triel, avec un fardeau de lettres, et en repartit le 28, rapportant des dépêches pour Paris.

Ce petit bureau de Triel fut le dernier qui servit d'intermédiaire à la métropole, pendant le premier mois du siége; le 5 octobre, deux courageux agents, les piétons Loyet et Chourrier, sortent de Paris, entrent à Saint-Germain, atteignent Triel, et rentrent dans la ville assiégée, avec 714 lettres. A peine revenu, Chourrier ne songe qu'à repartir; portant sur une épaule son sac de dépêches, et sur l'autre, son fusil, il arrive,

de nuit, près du Pecq, essuie la décharge de deux sentinelles saxonnes, et, malgré une blessure reçue au bras, apporte ses lettres au bureau de Carrières. A son retour, il est arrêté trois fois, et trois fois, menacé d'être passé par les armes. Il rentre à Paris, en repart quelques jours après, est pris par un détachement bavarois, et gardé en captivité pendant vingt-cinq jours ; enfin, il s'évade, arrive au fort de Rosny, et donne au commandant de ce fort, ainsi qu'au général Ducrot, les renseignements qu'il avait pu recueillir depuis son arrestation.

Un autre facteur piéton, Ayrolles, est fait prisonnier, au moment où il allait franchir les lignes ennemies ; en le conduisant au quartier-général, on l'accable de coups et d'injures.

Aux noms que nous venons de citer nous voudrions pouvoir ajouter ceux de tous les autres agents qui s'offrirent à l'Administration, pour continuer la tâche entreprise par Brare et par Chourrier ; quelques-uns de

ces hommes eurent, dit-on, le courage de se taillader la peau des bras et des jambes, pour insérer sous l'épiderme les dépêches chiffrées du Gouvernement; d'autres creusaient des pièces de 10 centimes, où ils glissaient une lettre de format lilliputien; d'autres encore faisaient forer des clefs à vis forcées, pour les transformer en tubes porte-lettres. Certains facteurs, se voyant poursuivis par l'ennemi, se hâtaient d'avaler leurs dépêches; mais, c'était là une précaution malheureuse; car les Allemands avaient, paraît-il, pour consigne de soumettre immédiatement les prisonniers soupçonnés d'être des agents de transmission, au même système de médicamentation que celui dont se servent les Brésiliens pour les nègres qu'ils emploient aux travaux des mines de diamants.

Que de victimes inconnues a faites d'ailleurs ce dévouement des facteurs volontaires! Qui ne se rappelle qu'après la guerre on retrouvait encore un cadavre porteur de

messages et retenu au fond du fleuve? Une balle ennemie avait sans doute frappé le malheureux, passant à la nage, ou bien le froid l'avait saisi, les eaux l'avaient englouti : mort obscure et héroïque comme celle du soldat.

III

La délégation de Tours, composée de MM. l'amiral Fourichon, Crémieux et Glais-Bizoin, avait quitté Paris, le 17 septembre, et il s'agissait pour le Gouvernement, de trouver un moyen de correspondre journellement, ou presque journellement avec elle, et d'éviter que la correspondance fût interceptée par l'ennemi. On avait pensé, d'abord, à enfermer les dépêches dans des bouteilles de liége, entourées de touffes d'herbe, qu'on eût jetées ensuite dans la Seine, où elles auraient été recueillies, au delà des lignes prussiennes, par les riverains; mais, outre que les nombreux

barrages, échelonnés sur le cours du fleuve, auraient arrêté presque à chaque pas, la marche de ces bouteilles, il fallait, d'abord, pouvoir indiquer à la délégation de Tours les points où devait s'opérer le repêchage. Or, comment lui transmettre cette indication ?

N'était-il pas plus simple et plus pratique d'organiser un service de transmission par aérostats, destiné à fonctionner pendant la durée de l'investissement?

Tel fut, en effet, le parti qu'adopta l'administration des Postes, et, après avoir traité, d'abord avec M. Nadar, propriétaire du ballon *le Neptune*, et, ensuite, avec M. Mangin, propriétaire du ballon *La Città-di-Firenze*, pour une ascension de leurs aérostats, elle s'entendit bientôt avec deux autres sociétés. La première était représentée par M. Eugène Godard, et, la seconde, par MM. Yon et Dartois. Toutes deux s'obligèrent, moyennant le prix uniforme de 4000 francs par ballon (prix ré-

duit plus tard à 3500 francs), à installer à la Gare d'Orléans et au Jardin des Tuileries, deux ateliers pour la construction des aérostats. Chaque appareil, dont la pièce principale se composait d'un ballon en percaline de première qualité, et vernie à l'huile de lin, devait, en outre, être munie d'un filet en corde de chanvre goudronné, d'une nacelle pouvant recevoir quatre personnes, ainsi que des accessoires suivants : soupapes, ancres, boussole, thermomètre, sacs de lest, etc. La capacité du ballon était fixée à 2000 mètres cubes de gaz; après son gonflement, l'aérostat devait demeurer suspendu pendant dix heures, puis enlever, à titre d'essai, un poids de 500 kilos.

Fidèles aux engagements pris, les deux sociétés de construction se mirent aussitôt à l'œuvre, et, du 25 septembre 1870 au 27 janvier suivant, elles fabriquèrent 61 ballons, dont 57 seulement furent lancés.

Presque toutes ces ascensions eurent lieu avec l'assistance de marins choisis dans

les garnisons des forts de Paris; l'*École aéronautique*, fondée pendant le siége, par l'amiral La Roncière Le Noury, qui recrutait exclusivement son personnel parmi ces garnisons, avait pour objet principal de fournir au Gouvernement des conducteurs d'aérostats; elle tenait toujours trente de ses pensionnaires prêts à partir, et avait soin qu'ils fussent continuellement exercés aux manœuvres aérostatiques.

Un dernier détail sur les ateliers de ballons mérite d'être noté : 120 femmes y étaient employées aux travaux de couture, tandis que vingt douaniers (pour lesquels tout travail aussi était suspendu) s'occupaient à sécher les aérostats, à les vernir, à les gonfler de gaz et à remplir de sable les sacs qui devaient retenir à terre le ballon préparé.

IV

Au commencement de novembre 1870, M. Dagron, bien connu du public parisien par ses produits microphotographiques, proposa au Gouvernement de la défense nationale l'adoption d'un système de reproduction et de transport des dépêches publiques et privées, d'après les bases suivantes :

M. Dagron s'offrait à établir à Clermont-Ferrand un atelier de microphotographie, où seraient centralisées toutes les missives en destination de Paris. Dépouillement fait, ces dépêches seraient photographiées, l'une après l'autre et jusqu'à ce que la surface à remplir fût entièrement couverte, sur une

pellicule de collodion, mesurant 3 centimètres carrés, contenant plus de vingt mille lettres ou chiffres. Tirée à plusieurs exemplaires, la microphotographie ainsi obtenue serait roulée, puis insérée dans un tuyau de plume que l'on coudrait à l'une des plumes rémiges d'un pigeon voyageur, envoyé de Paris. On donnerait ensuite la liberté aux oiseaux, et, en quelques heures, la dépêche devait être rendue à Paris. A l'arrivée du messager, l'administration des Postes ferait détacher chaque tuyau de plume, et dérouler chaque pellicule; celle-ci serait exposée dans une lanterne magique, éclairée à la lumière électrique, pour grossir les caractères et les projeter sur un écran, disposé devant la lanterne; il ne resterait plus alors qu'à copier le texte dessiné sur l'écran et à distribuer aux différents destinataires les copies qui les concerneraient.

Le Gouvernement accepta la proposition de M. Dagron, et il intervint alors un traité conforme au projet; mais l'exécution ne

put commencer qu'à partir du 15 décembre, M. Dagron ayant failli être arrêté par les Prussiens, lors de sa descente aéronautique.

On évalue à cent mille le nombre des dépêches microphotographiques, transportées par les pigeons-voyageurs, depuis le 15 décembre jusqu'à l'armistice. Chaque pigeon portait quelquefois vingt-trois dépêches dans un seul petit tuyau de plume, attaché à l'une des pennes du rémige.

Les photographes employés par M. Dagron ont reproduit, pendant la durée de ce service, 470 pages typographiques ou autographiées, soit, environ, par page, 15,000 lignes ou chiffres. La réduction microphotographique était au huit centième.

Après les premiers essais, on eut l'idée, à Paris, de reproduire, à l'aide d'une photographie nouvelle, les caractères grossis par la lumière électrique; ce procédé qui permettait de supprimer la transcription des dépêches, amena une notable économie de temps dans la distribution des copies.

V

A côté de cette invention dont nous venons de rappeler les excellents résultats, nous avons à signaler plusieurs projets de transmission, présentés au Gouvernement de la défense, pour remédier à l'interruption du service des Postes.

Le premier d'entre ces projets, émané de MM. Boutonnet et Brichet, avait pour but la construction et l'ascension de deux aérostats captifs, et devant stationner, l'un, au-dessus de Paris, l'autre, en province, au delà des lignes d'investissement; ces deux aérostats, pourvus, chacun, d'un appareil télégraphique, eussent été reliés par un fil

qui aurait assuré une communication permanente entre les deux points *terminus*. Il ne put être donné aucune suite à ce projet, à cause de l'énorme étendue des lignes ennemies ; toute tentative d'exécution eût été impraticable.

Un autre système qui prenait, non plus le ciel, mais bien l'eau comme moyen véhiculaire, fut mis sous les yeux du Gouvernement, le 6 décembre, par MM. Versoven, Delort et Robert, avec lesquels un contrat fut immédiatement passé.

Les contractants s'obligeaient à expédier par eau, et ce, au moyen de sphéricules métalliques, soigneusement évidés, les lettres ordinaires ou reproduites par la microphotographie, qui leur seraient confiées en destination de Paris. Les lettres, concentrées au bureau de Moulins (Allier), eussent été entassées dans de petites boules de zinc, puis jetées dans les divers affluents de la Seine, pour arriver ensuite à Paris. Le transport des dépêches officielles devait

avoir lieu gratuitement; quant aux correspondances privées, les entrepreneurs étaient autorisés à percevoir : 1 franc par lettre close, dont le poids n'excéderait pas 4 grammes; 25 centimes par dépêche microphotographiée; et 5 centimes par réponse sur cartes-poste. Par arrêté du 25 décembre, ce tarif fut ainsi modifié : 80 centimes (au lieu de 1 franc), par lettre déposée au bureau de Moulins et reçue à Paris, soit, 40 centimes payés au départ, et 40 centimes à l'arrivée.

Les barrages de la Seine qui, vraisemblablement, entravèrent la marche des sphéricules jetés à l'eau, furent cause que le procédé de M. Versoven et de ses associés n'eut pas le résultat favorable qu'ils en attendaient, quoique, dès le 15 décembre, les entrepreneurs, partis de Paris, sur l'aérostat *Denis Papin*, eussent installé à Moulins leurs ateliers de fabrication.

Après l'armistice, et quand le service ordinaire des postes fut réorganisé, 800 lettres, parties de Moulins, arrivèrent à Paris;

mais, du 15 décembre 1870 au 1er février suivant, aucune dépêche, expédiée au moyen du procédé Versoven, ne parvint dans la capitale assiégée.

Un projet dont l'exécution semblait moins dispendieuse et plus simple que l'invention de M. Versoven, avait été envoyé au Gouvernement, vers la fin du mois de janvier, par M. Baylard; il consistait à enfermer les pellicules de collodion sur lesquelles étaient photographiées les dépêches, dans de petites boules en verre soufflé. Le prix de revient de ces boules était des plus modiques (100 pour 15 centimes), et cette circonstance n'était pas la seule qui militât en faveur du projet Baylard. L'inventeur avait été conduit à choisir la forme sphéroïdale, ramenée à cette faible dimension, à raison de la ressemblance qu'offraient ces petites boules de verre, avec les bulles d'eau, et du peu d'obstacle qu'elles auraient rencontré, pour franchir les barrages des rivières et pour glisser sur les herbes. L'idée de M. Baylard eût cer-

tainement été mise à exécution, mais la fin du siége arrêta les pourparlers entamés à ce sujet.

M. Nadié, rédacteur du *Journal officiel*, et qui a publié dans ce journal une série d'articles : *La Poste pendant le Siége*, où nous avons trouvé de précieux renseignements, avait, lui aussi, imaginé un système de transmission aquatique : il conseillait l'emploi d'une nacelle en caoutchouc, lestée de grenaille de plomb et remplie de gaz hydrogène. Cette nacelle, où l'on eût enfermé, sous une enveloppe métallique, les correspondances, aurait navigué entre deux eaux, comme un petit ballon sous-marin. L'invention était certainement ingénieuse, mais on peut douter qu'un pareil véhicule eût réussi à traverser les barrages de la Seine et de ses affluents.

Un autre bateau sous-marin avait été proposé au Gouvernement par un inventeur, M. Delente, et le jour du départ était déjà indiqué, lorsque l'armistice survint.

Les journaux de Paris, publiés pendant le siége, ont relaté l'ascension de l'aérostat, *Général Faidherbe*, dont le principal passager était M. Hurel, qui emmenait avec lui cinq chiens, de l'espèce dite : *chiens de bouvier*, destinés par leur propriétaire à servir de courriers entre certaines localités (situées à 50 kilomètres de Paris, au minimum), et la capitale. Aux termes de son traité avec le Gouvernement, M. Hurel avait droit à une prime de deux cents francs par dépêche que chacun de ses chiens transporterait à Paris, dans les quarante-huit heures de la remise de cette dépêche à l'entrepreneur; mais, d'un autre côté, il encourait une retenue de cinquante francs par journée de retard dans la transmission de l'une quelconque des dépêches.

Soit que l'exacte surveillance des assiégeants eût empêché la réussite de l'expérience tentée par M. Hurel, soit que la longueur du trajet parcouru par l'aérostat eût fait perdre aux chiens qu'emmenait l'entre-

preneur, la piste des chemins conduisant à Paris, toujours est-il qu'après l'atterrissement, ce projet ne put être exécuté.

Il en fut de même du contrat proposé au Gouvernement par MM. Imbert, Roche, Peney, Fontaine et Leblanc, et qui clôt la série des offres de transmission, pendant le premier siége.

Ces cinq personnes espéraient pouvoir passer à travers les lignes ennemies, en empruntant la voie des Catacombes, dont une issue secrète, débouchant sur un endroit isolé des environs de Paris, était connue des cinq voyageurs.

Ils demandaient huit jours pour mettre à fin leur entreprise qui, en cas de réussite, devait assurer à ses auteurs la concession d'un service régulier, à organiser dans les mêmes conditions de parcours.

Les espérances de succès qu'avaient conçues M. Imbert et ses associés ne se réalisèrent malheureusement pas.

Au reste, deux ou trois semaines plus tard,

la paix signée avec la Prusse par le nouveau pouvoir exécutif, était ratifiée par l'Assemblée Nationale, réunie à Bordeaux, et les services postaux reprenaient leur cours régulier, pour ne plus l'interrompre, en ce qui concernait les envois de ou pour Paris, jusqu'au jour où ils furent de nouveau désorganisés par la Commune.

C'est de cette dernière époque que nous allons maintenant nous occuper.

VI

Le *Journal Officiel*, dont les bureaux avaient été envahis, le 19 mars 1871, par les insurgés, imprimait les lignes suivantes, dans son numéro du 20, rédigé sous l'inspiration du comité insurrectionnel :

« PARTIE NON OFFICIELLE.

« Le nouveau Gouvernement de la République vient de prendre possession de tous les ministères et de toutes les administrations. »

Le lendemain, la même feuille publiait deux pièces dont voici la teneur :

« *Comité Central de la Garde Nationale.*

« En quittant Paris, le pouvoir qui vient
« de crouler sous le mépris populaire, a pa-
« ralysé et désorganisé tous les services pu-
« blics. Une circulaire a enjoint à tous ses
« employés de se rendre à Versailles... *Tous*
« *les services*, *toutes les communications*
« *avec la province sont interrompus*... nous
« suspendons, à partir d'aujourd'hui, le ser-
« vice de la télégraphie privée dans Paris.

« Le Directeur-Général,
« J. Lucien Combatz. »

« Le Directeur-Général des télégraphes est autorisé à supprimer jusqu'à nouvel ordre la télégraphie privée dans Paris.

« Pour le Comité Central,
« L. Boursier, Gouhier, E. Moreau. »

L'invasion des Postes suivit de près celle du service télégraphique. Le citoyen Theïsz, délégué de la Commune, se présenta à l'hô-

tel de la rue J.-J. Rousseau, pour en prendre possession, et le Directeur-Général lui ayant répondu qu'il ne céderait qu'à la force, le délégué dut requérir l'assistance des fusiliers de l'insurrection, afin de pouvoir se substituer au fonctionnaire légitime; mais, avant sa deuxième visite, toutes les mesures avaient été prises pour diriger sur Versailles la plus grande partie du personnel et du matériel de l'administration centrale, et tout l'approvisionnement des timbres-poste, s'élevant à plusieurs millions de francs. Les employés des bureaux de quartier restèrent seuls, pour assurer le service de la réception et de la distribution des lettres, dans Paris. Cette réception et cette distribution continuèrent donc, de même que si la capitale eût été administrée par un gouvernement régulier, et une note insérée, le 9 mai, dans la *partie non officielle* du journal déjà cité, montre que la fabrication et la vente des timbres-poste à 10 centimes, constituait, avec les confiscations, les saisies et les réqui-

sitions d'argent, le principal élément financier, sur lequel les oligarques de l'hôtel-de-ville « fondaient leur cuisine, » comme eût dit le fabuliste. La note s'exprimait dans ces termes :

«..... L'intelligence, le zèle et l'activité du « nouveau Directeur des Monnaies, le ci- « toyen Camélinat, ont été à la hauteur des « circonstances, et les divers services ont re- « commencé à fonctionner avec un person- « nel nouveau. L'imprimerie des timbres- « poste suffit aux exigences du commerce « parisien..... »

Le commerce parisien qui, à en croire le rédacteur communaliste, devait se tenir pour complétement satisfait, depuis que le citoyen Camélinat avait été nommé *délégué* à la direction des monnaies, souffrait pourtant beaucoup de l'interruption des communications postales entre la province et Paris, et cet état de souffrance est attesté par un article du *Journal officiel* de Versailles, en date du 7 avril, que nous reproduisons ici :

« Aujourd'hui, les délégués du commerce « et de l'industrie de Paris se sont présentés « à Versailles, à l'effet d'établir une conven- « tion pour le rétablissement du service pos- « tal entre Paris et la province. Cette délé- « gation est retournée à Paris et doit revenir « demain, pour continuer les négociations « avec M. le Directeur-Général..... »

Ces négociations ne purent aboutir ; les opérations actives de l'armée de Versailles étaient commencées, depuis plusieurs jours, et elles étaient difficilement compatibles avec l'existence d'un service de transmission partant de Paris et y revenant. D'ailleurs, le moindre inconvénient du rétablissement prématuré que demandaient les négociateurs, eût été la reconnaissance implicite du droit de belligérants aux insurgés de la Commune, reconnaissance qui, on le comprend, n'était nullement dans les idées de l'Assemblée National ni du Pouvoir Exécutif.

Les habitants de Paris qui avaient à écrire en province étaient donc obligés de jeter ou

de faire jeter leurs lettres aux boîtes postales de Saint-Denis et de Pantin, les lignes du Nord et de l'Est étant restées, depuis le commencement du deuxième siége, les seules voies ouvertes à ceux qui voulaient et pouvaient émigrer. De Pantin et de Saint-Denis, les lettres à destination des localités non desservies par les lignes du Nord et de l'Est, étaient acheminées à Versailles, où l'administration des Postes les répartissait entre les divers trains de dépêches. Vers la fin du mois de mars, à l'heure où partait, chaque soir, de la gare du Nord, le train-express de Calais, nous avons vu, plusieurs fois, des négociants ou des employés de commerce pénétrer sur le quai d'embarquement, malgré la surveillance des commissaires et des fusiliers fédérés, et se présenter devant les voitures de première classe, en demandant aux voyageurs qui y étaient déjà installés s'ils voulaient bien leur rendre le service de jeter quelques lettres dans la boîte de la première gare où le train s'arrêterait.

VII

En admettant même que les combats livrés par l'armée de Versailles et que les travaux d'approche du 2e siége n'eussent pas entraîné forcément la rupture des communications postales entre Paris et toutes les lignes de chemins de fer autres que celles du Nord et de l'Est, il est indubitable que ces communications n'auraient pu fonctionner avec régularité sous un régime comme celui de la Commune. On verra, par les deux pièces que nous transcrivons ci-après, et dont nous empruntons le texte au *Journal officiel de Versailles* (24 mars et 2 avril), quel respect les agents du Comité central profes-

saient pour la propriété privée et pour le secret des lettres :

« Le train parti, aujourd'hui, à 4 heures « 30 minutes du soir, de la gare Saint-« Lazare pour Versailles, a été arrêté par « des fédérés, entre Batignolles et Clichy-Le-« vallois; ces individus ont visité les wagons « et enlevé le sac contenant des lettres... »

« La Compagnie de l'Ouest informe « MM. les négociants-exportateurs qu'elle « ne répond plus des avaries que pourraient « éprouver les marchandises confiées à ses « gares de Paris, Batignolles et Vaugirard, « et qu'elle décline toute responsabilité pour « le retard que subirait l'expédition de ces « marchandises; ses convois sont, à chaque « instant, visités, suspendus ou entravés par « des bandes de soi-disant gardes-natio-« naux, qui ouvrent les caisses, même celles « qu'on a munies d'un emballage intérieur, « en zinc et en fer-blanc... »

Pendant toute la durée du deuxième siége, et jusqu'à l'entrée des troupes dans la capi-

tale, les lettres et paquets continuèrent néanmoins de circuler entre Paris et Versailles, grâce à l'entremise de certains messagers-piétons qui, nantis de passe-ports délivrés par les ambassades et consulats étrangers, s'acquittaient des commissions que leur donnaient pour Paris les agences diplomatiques, et se chargeaient en même temps des lettres à eux remises par les personnes de leur connaissance.

Ces messagers qui faisaient quotidiennement le trajet entre Versailles et Paris, — une fois dans chaque sens —, coururent souvent risque de la vie, exposés, comme ils l'étaient, au feu simultané de l'armée versaillaise et des insurgés, et pouvant, à tout moment, être arrêtés et fouillés par les soldats de Rossel ou de Delescluze.

Notons ici, pour mémoire, qu'à son arrivée à Versailles, l'Administration centrale des Postes avait été installée au rez-de-chaussée de l'aile sud du château, dans la partie du musée où se trouvent réunis les tableaux

relatifs aux deux campagnes de Napoléon Ier en Italie (1796-1800).

Cette installation provisoire, faite au moyen de tables à tréteaux et de siéges d'ordre composite, ressemblait un peu, comme toutes celles du même genre, à un bivouac administratif; mais elle ne nuisit en rien, hâtons-nous de le dire, à la prompte expédition des correspondances, et à la réorganisation des services, qui s'opéra dans d'excellentes conditions.

CHAPITRE VII

LE TIMBRE-POSTE A BORDEAUX, 1870-1871.

I. Disette des Timbres-Poste causée par le siége de Paris. — II. Le ministre des Finances autorise M. Steenackers, directeur général des Postes, à traiter avec M. Delebecque, à Bordeaux. — III. Les types proposés. — IV. Traité conclu. — V. Règlement d'exécution. — VI. Première planche imprimée; progrès rapide. — VII. Ordre de cesser la fabrication. Résultats généraux.

I

En histoire, il n'y a pas de fait sans intérêt. Le Timbre-Poste est un bien petit personnage; mais il a déjà ses annales et ses révolutions, depuis moins de trente ans qu'il a obtenu en France droit de cité; de là, il s'est fait cosmopolite.

Il nous a paru curieux de rechercher quel rôle avait eu le Timbre-Poste, au milieu du mouvement trop retentissant de la guerre et de la révolution de 1870. Le Siége de Paris lui avait fermé tout à coup les mille routes par lesquelles il se répandait chaque jour sur la France et dans le monde entier. Sans doute, il avait franchi maintes fois, lui

aussi, les lignes ennemies, en ballon; mais pour la première fois, il risquait de paraître trop lourd, et les dépêches de photographie microscopique prenaient sa place. Il manquait à tous les départements et ce n'était pas le moindre des éléments de cette vie que la capitale rayonnante envoie sans cesse autour d'elle. La fabrication du Timbre-Poste avait jusqu'à ce jour été concentrée dans Paris. Comment allait-on remédier à cette disette imprévue?

Une heureuse chance nous a mis en possession de quelques documents précieux sur la réorganisation du service de l'affranchissement des correspondances par la Délégation de Tours et de Bordeaux. Il était urgent, ici, comme sur tant d'autres points, de ressusciter des ressources tout à fait supprimées; il fallait donner satisfaction aux intérêts publics et privés, veiller sur un revenu du Trésor plus nécessaire que jamais, trouver un nouveau matériel de fabrication et tout un personnel d'agents habiles et dé-

voués, prévenir les abus et la fraude. L'activité merveilleuse des hommes qui prirent à cœur cette modeste tâche se révèlera d'elle-même dans notre récit.

II

Le Ministre des Finances chargea M. de Maintenant, Inspecteur général des Finances, d'étudier la question. M. de Maintenant fit savoir aussitôt à M. Steenackers, le nouveau Directeur-Général des Télégraphes et des Postes, que M. Delebecque, Directeur de la Monnaie de Bordeaux, pouvait se charger de l'entreprise. Le suppléant de M. Hulot était trouvé. Tout le monde se mit à l'œuvre.

Le 19 octobre 1870, une décision du Ministre autorise M. Steenackers à s'entendre avec le Directeur de la Monnaie de Borceaux. Le 21 octobre, M. de Maintenant

reçoit des instructions détaillées et une délégation pour agir au nom du Ministre. Le même jour, M. Lapouyade, Directeur des Postes du Département de la Gironde, est avisé qu'il devra remplir les fonctions de Garde-magasin des Timbres-Poste. Dans le même instant, M. Delebecque reçoit la lettre suivante :

« Monsieur,

« Monsieur de Maintenant, Inspecteur-
« Général des Finances, a fait connaître au
« Ministre des Finances, que vous étiez en
« état de faire fabriquer, dans un bref délai,
« les timbres nécessaires à l'affranchissement
« des correspondances.

« Une décision du Ministre, en date du 19
« octobre courant, m'autorise à m'entendre
« avec vous pour que, vu l'urgence, la fabri-
« cation commence le plus tôt possible.

« Le Directeur des Postes de la Gironde
« devant remplir les fonctions de Garde-ma-
« gasin des Timbres-Poste, je lui écris au-

« jourd'hui une longue lettre qu'il vous « montrera et par laquelle je lui prescris de « s'entendre avec vous et avec M. de Main- « tenant, pour arrêter les dispositions à « prendre, afin d'éviter la contrefaçon des « nouveaux timbres, et leur emploi après « qu'ils auraient servi.

« J'appelle tout spécialement votre atten- « tion sur ce point important et je ne doute « pas que vous ne trouviez des procédés de « fabrication qui enlèvent toute crainte à ce « sujet.

« Je vous remercie d'avance, Monsieur, « de tout ce que vous voudrez bien faire « pour venir en aide à l'administration dans « ces moments difficiles.

« Agréez.....

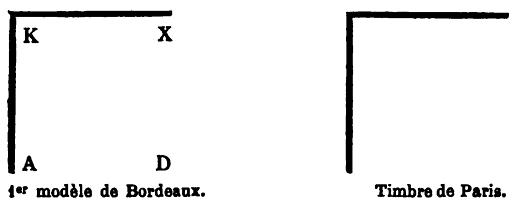
« Signé : STEENACKERS. »

III

Dès le 22 octobre, le Directeur des Postes de la Gironde recevait de nouveaux avis par le télégraphe, et dans la journée, par le courrier, une lettre contenant le type de timbre adopté par l'administration. C'était un timbre envoyé de Paris et oblitéré à Tours.

La Monnaie de Bordeaux n'avait pas mis moins de promptitude à commencer l'exécution de ses promesses. M. Steenackers avait déjà dans les mains et renvoyait, avec le type adopté, un modèle confectionné à Bor-

deaux et à peu près semblable au timbre parisien.



1er modèle de Bordeaux. Timbre de Paris.

Pour que la ressemblance fût complète, il n'y avait qu'à supprimer sur le Timbre de Bordeaux, les quatre lettres, A,[1] D,[2] aux angles inférieurs, K,[3] X[4] aux angles supérieurs. Il y avait une importance de premier ordre à maintenir une ressemblance absolue entre les timbres nouveaux et les timbres de Paris. L'adoption de l'effigie de la République, déjà mise en usage par la

1. Initiale du graveur M. Augé-Delille.
2. Delebecque.
3. Marque particulière aux monnaies frappées à Bordeaux.
4. Cette lettre désignait l'administration des Postes.

révolution de 1848, rendait la chose plus facile.

M. Steenackers, dans sa missive du 22 octobre, prenait le signe de l'angle N. E. du timbre bordelais pour un dessin de fantaisie; mais, comme on l'a vu à la page précédente, dont les indications nous été obligeamment fournies par M. le Directeur de la Monnaie de Bordeaux, la lettre X désignait l'administration des Postes.

IV

Le 3 novembre 1870, un traité en quadruple expédition est signé par MM. Lapouyade, Delebecque et de Maintenant pour arrêter les conditions de fabrication et d'exécution des Timbres-Poste :

« 1° M. Delebecque s'engage à fabriquer « jusqu'à concurrence de 4,000 feuilles de « 300 Timbres-Poste par jour en suivant, « pour chaque catégorie de 1, 2, 3, 4, 5, 10, « 20, 30, 40, 80 centimes, les proportions « qui lui seront indiquées par l'adminis- « tration des Postes, moyennant le prix de « trente centimes par feuille de 300 tim- « bres ou un franc par mille timbres.

« 2° Le prix sera payé mensuellement, sur « mémoire arrêté entre MM. Delebecque « et Lapouyade.

« 3° L'administration se réserve le droit « de cesser ses commandes, quand bon lui « semblera, et sans que M. Delebecque ait « droit à aucune indemnité relativement « aux dépenses que lui occasionnera son « outillage, dont la partie essentielle devra « être détruite, au jour fixé par l'adminis- « tration pour la cessation de la dite fabri- « cation.

« 4° Le Directeur est autorisé à fabri- « quer par jour jusqu'à 4,000 feuilles de « 300 timbres. Le chiffre de cette fabrication « pourra être élevé sur la demande du Di- « recteur des Postes, si les besoins l'exigent.

« La fabrication exigeant pour être régu- « lière un minimum d'approvisionnement « de 20 jours, il est accordé, à partir du jour « de l'avis donné au Directeur, un délai de « fabrication. Ce délai est fixé à 10 jours « seulement.

« Les mesures utiles seront concertées « pour éviter la contrefaçon, ainsi que le « lavage des timbres ayant déjà servi.

« 5° La fabrication commencera le 5 no- « vembre prochain et sera continuée sans « interruption.

« 6° A l'appui du présent marché, il sera « joint un tableau indicatif des dispositions « de bureaux de fabrication et d'exploita- « tion, ainsi qu'un règlement administratif « déterminant l'ensemble de toutes les opé- « rations concertées d'un commun accord « pour les travaux d'ordre, de livraison et « de comptabilité, conditions auxquelles les « parties contractantes prennent l'engage- « ment réciproque de se conformer ponctuel- « lement. »

V

Nous avons sous les yeux le plan des ateliers dressé d'après les conventions de l'article 6. La reproduction de ce plan n'aurait pas un grand intérêt. Nous y remarquons la chambre isolée du graveur, la grande salle des impressions, la salle du ponçage des pierres, celles de gommage et de séchage des timbres, enfin le bureau du contrôleur, à côté du magasin voûté.

Le règlement de détail, signé le même jour pour servir à l'exécution du traité, prévoit successivement toutes les questions concernant le personnel, le local, le matériel, la fabrication, l'exploitation, les écri-

tures, la comptabilité, l'expédition des Timbres-Poste et des chiffres-taxes, les imprimés.

Une commission de contrôle permanent est établie à Bordeaux et ses attributions sont fixées avec la plus grande précision dans les détails. Elle fonctionne sous les ordres du Directeur des Postes de la Gironde, qui peut se faire représenter par le contrôleur des Postes de son département. Elle se compose, outre ces deux personnes, de M. de Maintenant, Inspecteur-Général, de M. Péligot, chimiste, de MM. Morin et Ladoux, commis de direction, de deux brigadiers et d'un gardien, désignés aussi nominativement.

De son côté, M. Delebecque doit remettre à M. le Garde-Magasin, c'est-à-dire au Directeur des Postes de la Gironde, nommé à ces fonctions, par lettres du 19 et du 21 octobre, une liste du personnel de ses ateliers. Il ne pourra admettre dans les locaux affectés à la fabrication aucun em-

ployé étranger à cette liste. Les ateliers seront ouverts pendant dix heures en été et neuf heures en hiver. Pendant leur fermeture, l'une des clefs reste entre les mains du Garde-Magasin, l'autre est conservée par le Directeur de la fabrication.

M. Delebecque a le monopole de la fabrication. Les nouveaux timbres conserveront la dimension et les couleurs des timbres actuellement en usage. *Le pointillage qui séparait les timbres antérieurement fabriqués n'est point exigé.*

Le papier servant à la fabrication est fourni par M. Delebecque qui le reçoit de la maison Lacroix, d'Angoulême, et ne peut en commander à un autre fabricant, sans intervention du Garde-Magasin. La livraison des feuilles n'est faite qu'avec les précautions les plus minutieuses. Tous les instruments et outils de fabrication et d'exploitation sont soumis à la surveillance la plus active et la plus sévère.

L'expédition des timbres et des chiffres-

taxes n'a lieu qu'en présence des deux contrôleurs, des brigadiers, du gardien, tous spécialement désignés. Il en est de même pour l'entrée des feuilles en magasin.

La situation du magasin est établie chaque jour; la situation générale, tous les quinze jours; l'indemnité due à M. Delebecque réglée et payée tous les mois, sur la production d'un mémoire en double expédition.

La conservation et le classement de tous les documents composant les archives du service sont dans les attributions du Garde-Magasin et des contrôleurs.

Tel est le résumé de règlement minutieusement élaboré; il ne nous reste qu'à constater les résultats donnés par cette entreprise temporaire.

VI

La première planche qui fut imprimée provenait d'une matrice faite à la plume et représentant un timbre de 20 centimes, au type de la République française [1]. Cette planche offrait de grandes difficultés dans les reports; on dut alors graver sur pierre, au moyen de la pointe d'acier et du diamant, neuf matrices représentant les diverses catégories de Timbres-Poste : 1, 2, 4, 5 centimes, 10, 20, 30, 40, 80 centimes. Ces matrices servirent à faire des planches complètes de chaque catégorie,

1. Ce sont les timbres classés dans les collections, comme type nº 1.

contenant chacune 300 timbres. Ces planches s'imprimaient suivant les diverses couleurs afférentes à chaque valeur de timbre et elles étaient renouvelées chaque fois que le tirage en avait affaibli la pureté.

Voici la manière dont il fallait procéder : on tirait, sur papier de chine préparé pour reports, 15 petites figures avec lesquelles on formait une première planche servant de deuxième matrice. Cette planche de 15 figures était alors tirée également sur chine à 20 épreuves, qui, réunies, formaient la planche entière de 300 figures, disposées en deux demi-feuilles de 150 figures chacune. On décalquait cet ensemble sur une pierre lithographique parfaitement préparée, et, au moyen de l'acide et de la gomme, on fixait entièrement le report, qui alors était livré à l'imprimeur, pour en faire le tirage.

Le papier servant à l'impression provenait des ateliers de M. Lacroix, d'Angoulême. Il était de différentes teintes, suivant chaque catégorie, et avant d'être livré à l'ouvrier

imprimeur, il subissait une première préparation d'un enduit invisible appelé *préservatif contre la contrefaçon*. Chaque feuille de papier était timbrée par les employés contrôleurs de l'administration des Postes.

Outre les neuf matrices servant aux diverses catégories, il y en avait une dixième appelée chiffre-taxe, 15 centimes. Elle s'imprimait en noir sur papier blanc ordinaire et sans aucune préparation.

Dans cette fabrication il est nécessaire de tenir compte des difficultés sans nombre qu'il fallut surmonter. Le gouvernement siégeant à Bordeaux, la Chambre des Députés enfin réunie et les journaux absorbaient tous les gens de métier et le matériel des presses était insuffisant. On dut plus d'une fois opérer avec de vieilles presses mises hors de service, chaque imprimerie ne voulant céder son matériel à aucun prix. Les couleurs étaient introuvables, et pour les composer, ce n'était pas trop de l'habileté, des conseils

et de l'active sollicitude de M. Péligot, membre de l'Institut, chargé de la surveillance des travaux.

Dans tout autre moment, et avec les procédés ordinaires de l'imprimerie, on aurait réussi à fabriquer avec la même perfection qu'à Paris.

VII

Le 4 mars 1871, M. Lapouyade, Directeur des Postes de la Gironde, écrivit à M. Delebecque :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous aviser « officiellement que l'Administration a dé« cidé la cessation immédiate de la fabrica« tion des Timbres-Poste et qu'en vertu des « articles 3 et 4 de la convention du 31 « octobre dernier, le délai de 10 jours qui « vous est accordé à titre de prorogation « convenue commencerait à partir de de« main. »

Le 18 mars, arriva à Bordeaux l'ordre définitif de cesser toute fabrication. Toutefois

ce fut seulement le 12 août suivant que le Directeur-Général des Postes fit procéder à la destruction de toutes les matrices. L'insurrection qui avait tenu Paris en captivité, pendant deux mois et demi, avait failli rendre encore nécessaire le recours à une fabrication en dehors de la capitale.

La fabrication des Timbres-Poste avait duré un peu moins de cinq mois. Le tableau suivant en présente les résultats :

1 CENTIM. 24.471.375	2 CENTIM. 8.882.475	4 CENTIM. 4.233.975	5 CENTIM. 6,393.825	10 CENTIM. 17.801.075
20 CENTIM. 52.445.175	30 CENTIM. 2.935.875	40 CENTIM. 3.296.025	80 CENTIM. 2.338.575	Chiffres-Taxes 15 CENTIMES à percevoir 2.588.700

C'est un chiffre total de 125,387,075 Timbres produits. Le premier mois qui inaugure, le cinquième qui clôt un peu brusquement ont une part plus petite.

Nous ne tirons aucune conclusion de ce récit; les événements exceptionnels et im-

prévus y gardent une trop grande place. Mais l'épreuve est bonne et l'expérience acquise.

CHAPITRE VIII

LE TIMBRE-POSTE AUXILIAIRE DE L'HISTOIRE ET DE LA GÉOGRAPHIE.

I. Ordre chronologique de l'adoption du Timbre-Poste : en Europe. — II. En Afrique. — III. En Asie. — IV. En Océanie. — V. VI. Dans les deux Amériques.

I

Le Timbre-Poste a maintenant atteint sa 36e année et sa fortune est faite, sa renommée sans reproche; il a rendu et il rend chaque jour les services les plus sérieux aux particuliers comme aux États. Le monde entier est devenu son empire. Il a ses annales historiques et géographiques.

Europe.

Contentons-nous de suivre ses progrès, année par année, en commençant par l'Europe.

1840. Grande-Bretagne.
1843. Canton de Zurich.
1844. Canton de Genève.

1845.	Finlande. Canton de Bâle.
1848.	Russie.
1849.	France. Bavière. Belgique.
1850.	Espagne. Suisse. Toscane. Autriche. Lombardie. Saxe. Prusse. Schleswig-Holstein. Hanovre. Italie. ——— ?
1851.	Danemark. Bade. Wurtemberg. Oldenbourg.
1852.	Modène. Tour et Taxis. (pour l'Allemagne N. et S.)

1852.	Brunswick. Etats de l'Eglise. Pays-Bas. Parme. Luxembourg.
1853.	Portugal.
1854.	Norwége.
1855.	Brême. Suède.
1856.	Mecklembourg-Schwerin.
1858.	Naples. Pologne. Moldavie.
1859.	Sicile. Hambourg. Lubeck. Iles Ioniennes. Romagne.
1860.	Malte.
1861.	Grèce. Ville de Bergedorf.
1862.	Livonie (cercle de Wenden).
1862.	Moldo-Valachie.

1863. Turquie.

1864. Holstein.
Schleswig.
Mecklembourg-Strélitz.

1866. Servie.

1867. Héligoland.

1868. Allemagne confédérée du Nord.

1870. Alsace et Lorraine.

1871. Hongrie.
Allemagne (Empire).

1874. Montenegro.

1875. Islande.

Ainsi, en 35 années, tous les États de l'Europe, la Turquie elle-même ordinairement rebelle aux institutions européennes, ont reconnu la nécessité de l'emploi du Timbre-Poste. Et partout il a donné le signal d'un prodigieux développement des correspondances privées, par l'abaissement des taxes, en même temps qu'il a accru les revenus produits par le monopole du transport des lettres.

II

Afrique.

Colonies anglaises :

Ile Maurice (1847);
Le Cap (Bonne-Espérance) (1853);
Ile Sainte-Hélène (1856);
Port-Natal (1857);
Sierra-Leone (1861);
Gambie (1869);
Lagos (1874);
Côte-d'Or (1875).

Colonie française :

Ile de la Réunion (1852).

Colonies portugaises :

Iles Madère (1868);
Iles Açores (1868);
Angola (1869);
St.-Thomas et Prince (1869).

Colonie espagnole :

Fernando-Po (1868).

États africains :

Libéria (1860);
Egypte (1866);
République Sud Afrique (1867);
République du Fleuve Orange (1868).

III

Asie.

États asiatiques :

Décan (1866);
Kachmyr (1866);
Japon (1871);
Empire de Perse (1872);
Caboul (1873);
Pendjab (1875).

Colonies anglaises :

Indes anglaises (1854);
Ceylan (1857);
Hong-Kong (1862);

Shanghaï (1866);
Malacca (1867).

COLONIES HOLLANDAISES :

Indes néerlandaises (1864).

COLONIES PORTUGAISES :

Indes portugaises (1872).

IV

Océanie.

Iles Sandwich ou royaume d'Hawaï (1852);
Iles Philippines, à l'Espagne (1854);
Nouvelle-Zélande, à l'Angleterre (1855);
Nouvelle-Calédonie, à la France (1860);
Sarawak (1866);
Fidji (1872).

AUSTRALIE ANGLAISE :

Nouvelle-Galles du Sud (1850);
Victoria (1851);
Ile de Tasmanie ou de Van Diemen (1853);
Australie occidentale (1854);
Australie méridionale (1855);
Queensland (1861).

V

Amérique du Nord.

Possessions anglaises :

Canada (1851);
Terre-Neuve (1857);
Nouveau-Brunswick (1857);
Nouvelle-Ecosse (1858);
Prince Édouard (1861);
Colombie britannique (1861);
Ile Vancouver (1865).

États Américains :

États-Unis d'Amérique (1847);
États confédérés d'Amérique (1851).
Mexique (1857);
Guadalajara (Mexique) (1867 ;

AMÉRIQUE CENTRALE :

République Dominicaine (1862).

ANTILLES ESPAGNOLES :

Cuba et Porto-Rico (1855).

ANTILLES DANOISES :

Iles danoises des Indes occidentales
St-Thomas, Ste-Croix et St-Jean } 1860.

ANTILLES ANGLAISES :

Trinité (1851);	St-Vincent (1861);
Barbade (1852);	Antigoa (1862);
Ste-Lucie (1859);	Turques (1863);
Bahamès (1859);	Bermudes (1865);
Jamaïque (1860);	Vierges (1866);
Grenade (1860);	St-Christophe (1870);
Nevis (1861);	La Dominique (1874).

États de l'Isthme.
Honduras britannique (1865);
Honduras (1866);
Costa-Rica (1862);
San-Salvador (1867);
Nicaragua (1862);
Guatemala (1871).

VI

Amérique du Sud.

ÉTATS AMÉRICAINS :

Empire du Brésil (1843);
Chili (1852);
Uruguay (1856);
Pérou (1857);
République Argentine (1858);
Buenos-Ayres (1858);
Corrientés (Argentine) (1858);
Venezuela (1859);
Nouvelle-Grenade (1859);
Cordoba (Argentine) (1860);
États-Unis de Colombie (1862);
Bolivar (Colombie) (1863);

Equateur (1865);
Bolivie (1867) ;
Tolima (Colombie) (1868?);
Antioquia (Colombie) (1869?).
Cundinamarca (Colombie) (1870);
Paraguay (1870).

COLONIES ÉTRANGÈRES:

Guyane anglaise (1850);
Guyane hollandaise (1873);
Curaçao, à la Hollande (1873).

CHAPITRE IX

LE TIMBRE-POSTE DANS LES ÉTATS DE L'EUROPE OCCIDENTALE

I. Angleterre. — II. Colonies anglaises en Europe. — III. France : Vicissitudes des effigies. — IV. Belgique, Pays-Bas, Luxembourg. — V. Suisse. — VI. Espagne. Portugal. — VII. Italie : ses révolutions postales suivant ses révolutions politiques.

I

L'ANGLETERRE a droit à la première place dans cette revue. C'est à son génie pratique qu'est due la création du Timbre-Poste; d'autres peut-être y avaient pensé; la première, elle l'a adopté, et lui a donné son essor. Nous croyons l'avoir prouvé dans notre étude sur les origines du Timbre-Poste.

Nous avons raconté comment parut, au 13 mai 1840, grâce à M. Rowland-Hill, le premier timbre à *un penny*, *noir;* le mois de juillet de la même année vit naître le 2 *pence*, *bleu foncé*. L'année 1841, en

janvier, donna naissance au timbre d'*un penny*, *rouge*, au 2 *pence*, *bleu*, et plaça à cette dernière valeur des lignes blanches au-dessus et au-dessous de l'effigie de la reine. En 1842, naissent le 6 *pence*, *violet;* le 10 *pence*, *brun*, et le 1 *schilling*, *vert*. L'année 1850 se contente de reprendre les timbres de 1840 et 1841. L'année 1854 agrandit la couronne qu'on voit en filigrane dans les premiers types et crée le *penny*, *rouge amarante;* 1855, le 4 *pence*, *rose vif*, avec fil jarretière; 1856, les 6 *pence lilas* et le *shilling*, *vert-clair* avec fleurs héraldiques, rose, chardon et trèfle; 1862 est plus riche encore : 3 *pence rose*, 4 *pence vermillon*, 9 *pence*, *brun-clair*. En 1867, les nuances se multiplient : 3 *pence rose vif*, 3 *pence rose pâle*, 6 *pence lilas pâle*, 6 *pence lilas vif*; *un shilling vert*, un autre *vert-pâle*, un 3me *vert-jaune;* 2 *pence bleu-pâle*, 2 *pence bleu foncé*. La même année on crée trois valeurs nouvelles : 10 *pence*, *brun-rouge*; 2 *shillings*, *bleu;* 5 *shillings*, *rose;*

en 1869, paraissent le 1/2 penny (half penny) *rouge* et le 1/2 *pence*, même couleur. En 1872, le 6 *pence* est imprimé en *brun*, couleur qui se trouve modifié en *gris-vert* en 1873.

II

Nous retrouverons les timbres de l'Angleterre dans toutes les parties du monde. Ajoutons seulement à cette première énumération les variétés qui appartiennent à ses colonies européennes.

Héligoland, cette île située à l'embouchure de l'Elbe, dont la mer ronge sans cesse les rivages, compte en 1867 quatre timbres à l'effigie de la reine : 1/2 *schilling vert et rouge;* 1 *schilling, rouge et vert;* 2 *schillings, vert et rouge;* 6 *schillings, rouge et vert.*

Les îles anglo-normandes ne paraissent faire usage que des timbres de la Grande-

Bretagne. Gibraltar, de même. Malte n'en inaugure l'usage qu'en 1860 par le 1/2 *penny bistre* dont la nuance varie à chaque tirage. C'est un timbre de correspondance intérieure; au dehors, on emploie les timbres anglais.

Les Iles Ioniennes, rendues au royaume de Grèce depuis 1864, ont eu, jusqu'à cette année, des timbres particuliers qui sont aujourd'hui des souvenirs du protectorat exercé sur elles par l'Angleterre. Ils ont trois couleurs : *jaune pour* 1 *obole; bleu pour* 2 *oboles; rouge pour* 4 *oboles* [1].

1. L'obole vaut 5 centimes 1/4, cent oboles font 5 fr. 25.

III

La France a mis dix ans, à peu près, à suivre l'exemple de l'Angleterre, et c'est au milieu d'une révolution qu'elle s'est décidée. Elle est si souvent leurrée par les belles promesses que lui prodiguent ses législateurs, qu'elle est devenue défiante.

Le premier timbre français est républicain... du lendemain, il est vrai; car la République, lorsqu'il parut, régnait déjà depuis dix mois, mais elle venait de nommer Président le prince qui conspirait déjà pour l'étouffer, l'héritier du César moderne. Ce timbre portait une effigie inoffensive et attrayante; ce n'était pas la tête au bonnet

phrygien popularisée par nos gros sous encore en circulation et qui rappelait de lugubres souvenirs; c'était une figure toute poétique, sous laquelle on pouvait mettre le nom de *Liberté* ou celui de ***République***.

Le timbre de 20 *centimes, noir*, émis le 1er janvier 1849, eut aussitôt pour compagnon le timbre d'*un franc*, *vermillon*. La même année produisit, en août, le timbre d'*un franc*, *carmin pâle ;* en décembre, le 40 *centimes orange* et le timbre d'*un franc*, *carmin foncé*.

L'année suivante, les nécessités du budget firent élever la taxe des lettres simples de 20 à 25 centimes. Alors, parut le 25 *centimes*, *bleu foncé ;* et successivement, le 25 *centimes bleu clair*, le 15 *centimes vert*, le 10 *centimes jaune brunâtre*. La couleur de ce timbre étant préparée au mercure, on fut obligé de le changer rapidement, parce que cette préparation était nuisible à la santé des ouvriers.

La loi du 23 mai 1850 promettait des

timbres de 50 centimes ; l'émission n'eut pas lieu.

La transformation politique que tout le monde prévoyait, que les politiques d'aventure appelaient de leurs vœux, commença par l'humble timbre-poste, qui n'en pouvait mais. La belle effigie féminine disparut pour faire place au profil césarien ; c'était annoncer que la République ne tarderait pas à être contrainte de céder la place à l'Empire. Un courtisan désintéressé des timbres-poste emprunte à ce propos fort spirituellement le vers suivant au poëte qui allait être l'ennemi le plus irréconciliable du nouvel usurpateur :

Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte.

Le 25 *centimes bleu*, à l'effigie du président, est du 12 août 1852 ; le 10 *centimes jaune* paraît au mois de septembre suivant.

A la fin de la même année, l'Empire est fait. Les timbres de la période impériale ne commencent pourtant qu'au mois d'août

1853, avec le 10 *centimes, jaune.* Viennent successivement : en 1853, *un franc, carmin foncé ;* 40 *centimes, vermillon ;* 25 *centimes, bleu ; en* 1854 : 20 *centimes, bleu ;* 80 *centimes, carmin foncé ;* 5 *centimes, vert ; en* 1860, *le* 80 *centimes, carmin clair ; un centime vert-bronze.* En 1863, nous avons : 2 *centimes, brun ;* 4 *centimes, lilas,* inaugurant le type à l'effigie laurée de l'empereur. La série se complète en 1867-68 par l'apparition des 10, 20, 30, 40 et 80 *centimes.* Enfin, en 1869 paraît le timbre oblong, *lilas,* de 5 *francs.*

L'Algérie n'est qu'une France africaine, et elle emploie les timbres de la métropole. Les autres colonies françaises ont leur timbre avec l'aigle impériale couronnée ; en 1860, le 10 *centimes, jaune ; le* 40 *centimes, vermillon ;* en 1862, 1 *centime, vert-bronze ;* 5 *centimes, vert ;* en 1866, 20 *centimes bleu,* 80 *centimes carmin.* Depuis 1871 on se sert des timbres de la métropole, mais *non dentelés.*

L'Empire n'était pas resté longtemps fi-

dèle à ses promesses de paix. L'aigle préfère le laurier à l'olivier ; on ne saurait dire pourquoi. L'aigle se plaçait, en 1860, sur les timbres destinés aux colonies. En souvenir de deux guerres heureuses, le laurier, à partir de 1863, orna la tête de Napoléon III. La série des effigies laurées se prolongea jusqu'en 1870, sans être interrompue par nos malheurs au Mexique. Des désastres, plus terribles, nous frappant de plus près y mirent fin. Le laurier manque à un seul timbre, au 5 *centimes*, *vert*, qui a été gravé et tiré, mais non mis en circulation.

La République a ramené l'effigie de la Liberté qui a partout repris sa place, dans tous les types, sur toutes les nuances, à toutes les taxes.

IV

Belgique, Pays-Bas, Luxembourg et Suisse.

La Belgique, qui n'a pas voulu demeurer unie aux provinces protestantes des Pays-Bas, et qui n'aspire pas aussi vivement que les uns le souhaitent ou que d'autres le craignent, à se fondre dans l'unité française, adopta le timbre-poste, six mois après la France (27 juin 1849). Monarchie constitutionnelle, elle devait déjà 17 années de paix et de prospérité à son premier roi, Léopold Ier ; l'effigie de ce prince parut d'abord sur deux timbres : 10 *centimes brun-noir ;* 20 *centimes bleu clair* ou *bleu*

foncé. L'année suivante, elle fut placée dans un encadrement ovale : 10 *centimes*, *brun;* 20 *centimes*, *bleu;* 40 *centimes rouge* et 1 *centime*, *vert*, en 1861.

C'est seulement en 1863 que les timbres belges commencent à présenter une plus grande variété : du timbre vert d'un centime, nous avons les nuances : *vert*, *vert foncé*, *vert-clair*, *vert-olive;* du bistre de 10 centimes : *bistre-noir*, *bistre-foncé;* du bleu de 20 centimes : *bleu foncé*, *bleu-pâle;* du carmin de 40 centimes : *carmin pâle*, *carmin foncé*. En 1865 paraissent les timbres gravés à Londres : 10 *centimes*, *gris*; 20 *centimes*, *bleu*; 30 *centimes*, *bistre*; 40 *centimes*, *carmin;* 1 *franc*, *lilas;* de nombreuses nuances en 1866 et 1867. En 1866 des timbres aux armoiries : 1 *centime*, *gris;* 2 *centimes*, *bleu;* 5 *centimes*, *bistre*.

L'effigie de Léopold Ier est conservée deux années entières après sa mort. Avec celle de Léopold II sont émis en 1869-70 : 10 *centimes*, *vert;* 20 *centimes*, *bleu;* 30 *centimes*,

ambre; 40 *centimes, carmin*; 1 *franc violet*, et des timbres de journaux aux armoiries de 1, 2, 5 et 8 *centimes*. Après l'émission de *timbres-taxes* de 12 et 20 *centimes* en août 1870, paraissent en 1873 une enveloppe à 10 *centimes* et en 1875 deux timbres de 25 et 50 *centimes*, à l'effigie du roi.

Les timbres des Pays-Bas datent du Ier Janvier 1852, et sont à l'effigie du roi Guillaume III; un cor dans le papier rappelle les anciens attributs de la poste. La taxe est comptée par cents; 100 cents valent 2 fr. 10. Ils présentent, de 1852 à 1864, trois nuances de 5 *cents, bleu, bleu foncé, bleu-pâle;* deux nuances de 10 *cents, rouge* et *rouge-vif;* deux nuances de 15 *cents, orange* et *orange foncé*. Les années 1867, 1868 et 1869, accroissent le nombre de timbres: 5 *cents, outremer pâle et outremer vif;* 10 *cents rouge carminé*; 15 *centimes, roux et roux foncé;* 20 *cents, vert et vert foncé;* 25 *cents, violet;* 50 *cents, or et or foncé;* 1 *cent, noir;* 2 *cents, jaune*. Les années 1869 à 1871 ap-

portent : 1/2 *cent*, *bistre ;* 1 *cent*, *vert pâle ;* 1 1/2 *cent*, *rose ;* 2 *cents*, *jaune ;* 2 1/2 *cents*, *violet ;* 2 1/2 *cents*, *violet-rouge*. En 1872, l'effigie du roi Guillaume III est placée dans un cercle perlé et inaugure le 2 1/2 *florins*, *carmin*, *centre bleu*.

Le Luxembourg fait partie des possessions néerlandaises; mais S. M. le Roi des Pays-Bas n'a, dans le Luxembourg, que le titre de Grand-Duc. Les premiers timbres, en 1852, portent son effigie. A partir de 1859, elle est remplacée par les armes de Luxembourg. La taxe est comptée par centimes jusqu'à 1 franc, comme en France et en Belgique, sauf pour trois timbres destinés exclusivement aux correspondances avec l'Allemagne : 1,2,3 *silbergroschen* (12 1/2, 25 *et* 37 *cent.* 1/2).

V

La Suisse est liée étroitement à la France par des parties toutes françaises, comme la Belgique et le Luxembourg. Trois cantons suisses : Zurich, Genève et Bâle, ont devancé la France dans l'adoption du timbre-poste. Le reste de la confédération helvétique n'a suivi l'exemple qu'en 1850.

Zurich, en émettant le premier timbre suisse, trois ans après l'Angleterre (1840-1843), se contente modestement de lignes rouges verticales couvrant tout le timbre. La taxe seule distingue le timbre local, 4 centimes, du timbre cantonal, 6 centimes. On comprend quelquefois dans les timbres

de Zurich le timbre dit de Winterthur portant un cor de postillon avec croix blanche sur champ rouge (1850).

Genève, dans ses premiers types, garde ses armoiries : à droite, une clef ; à gauche, un aigle couronné (1844) où non.

Bâle (1845) a de même sa colombe blanche en relief sur écusson rose.

Dès 1850, l'administration fédérale crée des timbres à croix blanche sur fond rouge, mais distingue ceux des cantons allemands et ceux des cantons français. En 1854, elle adopte pour toute la Suisse un type uniforme avec l'effigie de la Liberté, de face et à relief. En 1863, les timbres de ce type ont cédé la place à une autre série où l'effigie de la Liberté est tournée vers la gauche. Les couleurs des 10 et 30 *rappen* sont changées en 1869, et on émet cette même année une valeur nouvelle de 50 *rappen* et des enveloppes timbrées de 5, 10, 25 et 30 *rappen*. En 1868 un 25 *rap-*

pen, en 1874 un 2 *rappen* bistre, en 1875 15 *rappen* jaune-serin, viennent augmenter la série des timbres en usage. L'emploi des bandes timbrées commence en 1871.

VI

Espagne, Portugal.

L'Espagne a suivi de près la France et ne s'est pas montrée d'abord disposée à rompre avec la tradition monarchique comme sa puissante voisine, encore républicaine pour un temps. L'effigie de la reine Isabelle II est la première marraine du timbre-poste espagnol ; elle ne varie que par des détails qui n'en amoindrissent pas le respect. En 1850, la figure est tour à tour à gauche ou à droite dans un encadrement carré; la couronne royale et les larges bandeaux de la chevelure, laissant apercevoir l'oreille, ne varient guère. En 1851, la figurine est à

droite, l'encadrement ovale, la couronne royale remplacée par une couronne de perles, l'oreille cachée par un bandeau plus large. En 1852, le cadre est rond, l'oreille continue à être cachée, le chignon (il faut tout dire) est plus accusé et le diadème plein a remplacé la couronne à fleurons. En 1853, le chignon est plus petit, l'oreille reparaît et la couronne royale aussi. Trois autres effigies de la reine Isabelle II, ne portant point de dates, méritent encore d'être signalées : l'une porte la couronne de laurier couverte sur les côtés par un bandeau *crêpé*, le ruban tombant sur le col comme dans les médailles romaines; l'autre a la couronne royale et une mèche bouclée pendant sur la nuque; la troisième porte une couronne de larges bandeaux crêpés, un chignon en *torsades*, et un ruban flottant qui rappelle la médaille.

Dans la collection des timbres espagnols, il ne faut pas croire que l'ours montant à l'arbre et les armoiries particulières marquent

une opposition à l'effigie royale. L'ours appartient aux armes de Madrid et le timbre à l'ours est destiné à la circulation de la capitale. Les timbres à armoiries sont à l'usage de l'administration.

Nous ne nous occupons toujours que des timbres de la Poste aux lettres. Les révolutions les plus triomphantes sont aujourd'hui obligées de compter avec eux. Les timbres fabriqués à l'avance constituent un trésor que les révolutionnaires ne dédaignent pas plus que celui de la monnaie. Le radical le plus acharné contre une dynastie ne répugne pas à faire entrer dans ses poches le plus grand nombre possible des effigies sonnantes et trébuchantes du souverain régnant; c'est en cela qu'il se rapproche de tout le monde. Les chefs de la révolution de 1868 trouvèrent un moyen ingénieux de remettre en circulation l'effigie de la Reine proscrite, en frappant le timbre d'une surcharge noire. Était-ce en signe de deuil? Au mot *habilitado*, qui donnait le nouveau passeport, on

ajouta d'abord *por la Junta revolucionaria*, un peu plus tard, *por la nacion.*

Cette sage économie se prolongea jusqu'à la fin de 1869, sans rendre beaucoup de partisans à la reine déchue. De 1870 à 1872, toute une série de timbres aux nuances les plus variées porta une figure allégorique de l'Espagne. En 1872, l'allégorie céda la place à l'effigie moins mythologique du roi Amédée; mais ce prince se lassa, avec quelque raison, de ses vains efforts pour rendre l'Espagne heureuse malgré elle. La République a eu son tour, ramassant le fardeau que le roi Amédée avait laissé tomber. Un premier prétendant, don Carlos, a commencé à lui disputer l'Espagne; s'il n'a pas trouvé tous les partisans qu'il espérait voir accourir sous sa bannière, il n'a pas tardé à recevoir des offres de modèles de timbres à son effigie; il a lui-même choisi un type; la fabrication a eu lieu, dit-on, à Bayonne. Ce timbre a déjà ses contrefaçons et peut-être son existence sera-t-elle plus longue

que celle du parti qui l'a enfanté au milieu de la guerre civile. Depuis, le tour est à Sa Majesté Alphonse XII!

Le Portugal, plus heureux dans son isolement, a vu successivement, sans révolution, l'effigie de la reine Maria II (1853) à gauche, remplacée par celle de don Pedro V, à droite (1855), les cheveux plats, puis en 1856, les cheveux bouclés; en 1862, effigie du roi Louis Ier, à gauche; en 1866 et 1871, cette effigie se retrouve sur les timbres de ces émissions.

VII

Italie.

Chercher les annales des timbres italiens, c'est faire l'histoire de la Péninsule depuis 25 ans; et jamais période ne fut plus féconde en faits dignes d'intérêt. Une simple observation suffit : au début, l'Italie est encore livrée à l'étranger et profondément divisée; à la fin, son unité politique est fondée. Commençons donc par le royaume de Piémont et Sardaigne et suivons ses progrès.

Nous avons dit ailleurs comment l'Italie avait failli devenir la mère-patrie du timbre-poste. La maison de Savoie avait de hautes destinées pour se consoler de cet ajournement.

Elle adopte pourtant le Timbre-Poste à la fin de 1850; c'est pour cela que plusieurs catalogues placent la première série des timbres italiens au 1er janvier 1851. L'effigie de Victor-Emmanuel est la première; elle restera la dernière, ajoutant aux victoires du champ de bataille les victoires souvent plus durables de la conciliation. Les timbres ne varient que par la taxe et la nuance. La moustache guerrière du roi ne change ni avec l'âge ni avec la fortune; la tête fière et hautaine n'a pas pris la couronne de lauriers; c'est que Magenta et Solferino ont donné à la France Nice et la Savoie; c'est que la conquête de Naples a été faite par un lieutenant aventureux; c'est que la journée de Custozza n'est pas la vraie cause de l'acquisition de la Vénétie; c'est enfin que l'entrée du roi, à Rome, heureusement, n'est pas due à un exploit guerrier.

Rappelons en passant quelques essais pour substituer à l'effigie royale une figure allégorique de l'Italie et même des armoi-

ries. La figure de Victor-Emmanuel a paru, en définitive, suffire à personnifier l'Italie nouvelle.

La Lombardie et la Vénétie ont donc mis en usage les timbres de l'Empire autrichien, l'aigle à deux têtes et l'effigie de François-Joseph, avant d'entrer dans l'unité italienne, l'une en 1859, l'autre en 1866. La principauté de Parme a gardé sa fleur de lys surmontée d'une couronne jusqu'en 1859 et la principauté de Modène son aigle couronné. Le lion des armoiries de Toscane n'a été remplacé qu'en 1860 par la croix de Savoie, qui a elle-même cédé la place à l'effigie du roi d'Italie.

Les Romagnes ont connu d'abord les timbres des États de l'Église (1852-1860) ; en 1860, elles ont eu un timbre provisoire et bientôt ceux du royaume italien.

A Naples et en Sicile, on parut hésiter d'abord à livrer l'effigie du roi aux coups de l'oblitération, et les armoiries eurent la préférence. Enfin, en 1859, Ferdinand II con-

sentit à y exposer sa tête. Puis vinrent des timbres provisoires, et enfin l'Italie prit possession. La croix de Savoie prend successivement la place du lion de Toscane, de l'aigle de Modène, des fleurs de lys de Parme. Mais les mots *poste estensi*, *provincie modonesi*, et sur une planche les traces demeurées des armoiries des Deux-Siciles sous la gravure nouvelle de la croix savoisienne, sont autant de signes de la brusque révolution.

Le pape demeurait seul en présence du roi de la Péninsule demandant Rome pour capitale. Le Timbre-Poste pontifical avec les clefs de Saint-Pierre et la tiare antique des vicaires de Jésus-Christ protestait contre l'invasion des timbres italiens; son domaine se rétrécissait chaque jour; mais il restait debout, avec ses symboles sacrés, sans effigie, comme pour déclarer qu'il n'émanait pas d'une autorité humaine et périssable.

CHAPITRE X

LE TIMBRE-POSTE DANS L'EUROPE DU CENTRE, DU NORD ET DE L'EST

I. Allemagne du Nord et Prusse. — II. Les Villes Libres. — III. Office de Tour et Taxis. — IV. Allemagne du Sud. — V. Suède et Norwége. — VI. Finlande, Pologne, Russie. — VII. Empire d'Autriche. — VIII. Roumanie, Servie, Grèce, Turquie.

I

Allemagne du Nord et Prusse.

L'histoire du Timbre-Poste en Allemagne offre à l'origine une variété un peu confuse qui rappelle la vieille histoire nationale. Pour y mettre un peu d'ordre il faudrait suivre la chronologie donnée plus haut. La géographie nous fait une loi de respecter la distinction établie entre l'Allemagne du Nord et l'Allemagne du Sud.

La Prusse, dont les rois parvenus du XVIIIe siècle ont emprunté à Louis XIV de France, le Grand Roi moderne, le fanatisme du droit divin, et mis sur le

compte de la *grâce de Dieu* les conquêtes dues à la force et à l'intrigue, adopte, en 1850, et garde jusqu'en 1860, l'effigie du roi Guillaume IV avec une couronne de lauriers en filigrane, sans doute pour présager à ce prince un avenir digne de ses aïeux. En 1861, l'effigie royale est remplacée par l'aigle prussien, à deux têtes.

La Saxe dans son premier type (1850) se contente d'un chiffre de taxe dans un carré. Mais, en face de la Prusse envahissante, elle a besoin de proclamer son *entité* monarchique. Dès la même année, un autre type porte l'effigie du roi Frédéric-Auguste. Un 3me type, en 1854, porte les armoiries nationales. En 1855, l'effigie du roi Jean remplace celle de Frédéric-Auguste. En 1866, la Saxe est absorbée dans la confédération du nord; en 1870, dans le nouvel Empire allemand.

La Prusse entraînait déjà dans son mouvement les petits Etats gravitant autour d'elle. Les Duchés d'Anhalt-Dessau-Bern-

bourg, le district d'Allstadt (dans le Grand-Duché de Saxe-Weimar), la principauté de Birkenfeld (dans le Grand-Duché d'Oldenbourg), les districts de Frankenhausen et de Schlotheim (dans la principauté de Schwartzbourg-Rudolstadt) et la principauté de Waldeck, adoptent dès l'origine les timbres prussiens.

Les Duchés de Schleswig-Holstein sont initiés à l'usage du Timbre-Poste par un gouvernement insurrectionnel, qui adopte naturellement les armoiries nationales (1850). Deux timbres, l'un bleu, l'autre rose, aux lettres S. et H., rappellent les noms des deux Duchés, que la Prusse aide à soutenir leur autonomie, en dissimulant sa propre ambition, jusqu'en 1851. Ces premiers timbres sont abolis en 1852, lorsque le Danemark rentre en possession des Duchés. Les Timbres danois les ont remplacés jusqu'en 1864. D'une part, deux prétendants, Christian de Danemark et Frédéric d'Augustenbourg, se disputent les Duchés. D'autre part, la

Prusse et l'Autriche, trompant les petits états allemands et dupes l'une de l'autre, interviennent. On crée d'abord pour le Schleswig et le Holstein des timbres distincts (1864), puis, après l'occupation (1865), des timbres communs.

Le Hanovre est en retard de trois semaines sur la Prusse (3 décembre 1850); mais en créant ses timbres, il semble protester contre la docilité anticipée des petits Etats qui adoptent d'eux-mêmes les timbres prussiens. Les premiers types portent le nom de Hanovre avec ses armes en tête et au centre, ou même une simple couronne au-dessus du chiffre de la taxe. En 1860, un type nouveau porte un cor de poste surmonté de la couronne. De 1859 à 1861, une série de cinq timbres, de valeurs diverses, à l'effigie du roi Georges V, que les enveloppes portaient déjà en 1857 et en 1858. Un timbre aux armes de la ville de Hanovre avec cor de poste surmonté d'un trèfle, était destiné au service de la capitale.

Il en est de même d'un timbre au cheval courant qui remplace le précédent.

Ne quittons pas encore l'Allemagne du Nord. Le Grand-Duché d'Oldenbourg a ses armoiries, de 1852 à 1866. Il en est de même de Mecklembourg-Schwerin depuis 1856 et de Mecklembourg-Strélitz depuis 1864. Le Duché de Brunswick, depuis 1852, est généralement resté fidèle à son cheval courant, surmonté d'une couronne, sauf un type unique en son genre, qui date de 1856; c'est un timbre divisé également en quatre carrés, portant dans chaque carré une couronne et le chiffre 1/4, chaque carré pouvant s'employer isolément. Le cor de poste en filigrane accompagne ordinairement le cheval de Brunswick.

II

Nous devons une place aussi aux villes libres, auxquelles le Timbre-Poste vint offrir une occasion de proclamer leur indépendance. Hambourg, la reine de l'Elbe, a son nom et ses armes, de 1859 à 1868 : un château-fort surmonté d'une croix entre deux étoiles. Brême avait devancé Hambourg de 4 ans (1855), plaçant tour à tour sa clef dans un écusson surmonté d'une couronne ou dans un ovale. Lubeck, qui régna autrefois sur la mer Baltique, a dans ses armes l'aigle à deux têtes, dont les serres ne sont point armées comme celles de l'aigle prussien. La petite ville de Bergedorf, ancien

nid de pirates, s'étonne peut-être de la notoriété tardive qu'elle doit à ses timbres; possession commune de Hambourg et de Lubeck, elle a placé dans ses timbres moitié des armes de chacune de ces républiques, à droite la moitié de l'aigle, gardant du moins une tête entière, à gauche une tour et une étoile.

La création des timbres ajoutait une distinction de plus aux deux offices qui se partageaient le service postal à Lubeck : Tour et-Taxis et office de Danemark; chacun eut ses timbres propres. A Hambourg, de même : là, six offices existaient avec leurs attributions bien définies : 1° Tour-et-Taxis : correspondance avec la Belgique, la France, l'Italie, l'Espagne, la Suisse et les villes du sud de l'Allemagne; 2° Office de Prusse, pour Prusse, Pologne et Russie; 3° Danemark; 4° Suède et Norwége; 5° Hanovre ; 6° Mecklembourg.

III

Nous avons expliqué ailleurs l'origine et le rôle du célèbre office de Tour-et-Taxis. L'invention du Timbre-Poste et les révolutions de l'Allemagne menaçaient également son monopole, déjà si amoindri à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe.

Au moment où l'usage du Timbre-Poste tendait à devenir général en Europe, l'office de Tour-et-Taxis comprenait encore les États suivants :

Allemagne du Nord.

Hesse-Electorale,
Grand-Duché de Saxe-Weimar-Eisenach,
Grand-Duché de Saxe-Altenbourg,
Principauté de Lippe-Detmold,
— de Schaumbourg-Lippe,
— de Reuss (branche aînée),
— de Reuss (branche cadette),
— de Schwartzbourg-Sondershausen,
Villes libres de Brême, Hambourg, Lubeck.

Allemagne du Sud :

Grand-Duché de Hesse-Darmstadt,
Principauté de Hohenzollern-Hechingen (Prusse)
— de Hohenzollern-Sigmaringen (Prusse)
Grand-Duché de Nassau,
— de Saxe-Meiningen-Hildburghausen,
— de Saxe-Cobourg-Gotha,

Principauté de Schwartzbourg-Rudolstadt,
Landgraviat de Hesse-Hombourg,
Ville libre de Francfort.

L'office de Tour-et-Taxis eut ses timbres à partir de 1852. L'on n'eut pas l'idée d'y placer l'effigie de l'un des Princes investis du monopole. Ils portèrent seulement le nom de l'antique famille. Les nuances et les chiffres de taxe distinguèrent seuls les séries et les émissions successives de 1852 à 1866. Quelque différence de papier et d'impression, entre Berlin et Francfort, les deux siéges de fabrication, mais surtout le *Silbergroschen* et le *Kreuzer* marquèrent la séparation entre les timbres du nord et ceux du sud.

IV

Quand nous aurons dit quelques mots du Grand-Duché de Bade, du Royaume de Wurtemberg et de la Bavière, nous en aurons fini avec l'Allemagne d'hier, c'est-à-dire avec l'Allemagne telle qu'elle était avant 1866.

Le Grand-Duché de Bade admet le Timbre-Poste par une loi en date de 1850, mentionnée sur le 1er type. De 1851 à 1860, on se contente d'un double encadrement avec le chiffre de taxe dans une rosace. En 1860, on y substitue les armes du Grand-Duché : l'écu couronné et les deux lions à tête d'aigle. L'effigie du prince régnant n'apparaît que sur les enveloppes (octobre 1858).

Le royaume de Wurtemberg n'a aussi au début (1851) que des timbres avec simple chiffre de taxe inscrit dans un losange. Les armoiries du royaume : lion et cerf tenant un écusson, ne sont placées d'abord que sur un cachet spécial affecté aux lettres dont on n'a pas trouvé le destinataire. En 1857, elles paraissent sur les timbres proprement dits, mais sans l'effigie du souverain. L'année 1868 voit une nouvelle émission de timbres avec chiffres de taxe dans un ovale, sans armoiries. Mais les cartes de correspondance portent les armoiries (1870), tandis que les enveloppes n'ont que des chiffres inscrits en couleur.

La Bavière, autrefois notre alliée fidèle, entraînée aujourd'hui plus ou moins volontairement dans les passions germaniques, a des timbres dont la simplicité est toute primitive. Ses artistes, si fiers des monuments et des musées de Munich, n'ont pas daigné faire du timbre une œuvre d'art. Le premier type (1849) porte au centre un ornement

qui disparaît aussitôt; ou n'y a placé que le nom du Royaume et les chiffres de la taxe. Ce n'est que 18 ans après que sont émises les séries avec armoiries à relief; on ne voit nulle part l'effigie du roi régnant. Mentionnons des timbres spéciaux pour l'armée, portant l'image d'un soldat bavarois, fantassin, artilleur ou cavalier.

« Après la bataille de Sadowa, la Prusse « s'annexe plusieurs États jusqu'alors indé« pendants et fonde, avec ceux qui subsis« tent en deçà du Mein, la Confédération de « l'Allemagne du nord. De nouveaux tim« bres sont émis le 1er janvier 1868, ayant « cours dans tous les États qui font partie de « la Confédération. Les timbres particuliers « de ces États sont retirés de la circulation : « par suite, les timbres des royaumes de « Prusse, de Hanovre et de Saxe, ceux des « grands-duchés d'Oldenbourg, de Meck« lembourg-Schwerin et de Mecklembourg« Strélitz, ceux des duchés de Brunswick et « de Schleswig-Holstein, ceux enfin des villes

« libres de Brème, Hambourg et Lubeck « et de la ville de Bergedorf, disparaissent. « Toutefois les enveloppes fabriquées par « plusieurs de ces États : Prusse, Saxe, « Brunswick, Oldenbourg, Mecklembourg-« Strélitz, continuent momentanément à « avoir cours, mais à la condition d'être « surtimbrées d'un timbre de la Confédé-« ration, témoignage curieux de cette pé-« riode de transition. La Confédération ar-« chète, en outre, au prince de la Tour et « Taxis le privilége de grand-maître hé-« réditaire des postes allemandes, que sa « maison possédait depuis le XVIe siècle, et « les timbres de l'office de la Tour et Taxis « disparaissent également.

« Le 18 janvier 1871, le roi de Prusse est « proclamé empereur d'Allemagne, et de « nouveaux timbres, aux armes de l'Em-« pire, viennent remplacer ceux de la Con-« fédération (15 décembre 1871). De tous « les États allemands autres que l'Autriche, « la Bavière et le Wurtemberg seuls con-

« servent des timbres-poste particuliers ; le « grand-duc de Bade affirme son adhésion à « la suprématie de la Prusse en abandon- « nant ses propres timbres pour adopter ceux « de l'empire d'Allemagne. Enfin, en 1874 « et 1875, l'unification du système moné- « taire de l'empire allemand fait disparaître « les différences qui avaient existé jusqu'a- « lors entre les États du nord et les États du « Sud, et une nouvelle émission pour laquelle « le *mark* de l'Empire est uniformément « employé, fait faire un pas de plus à l'u- « nité allemande [1]. »

« Il est à noter cependant que si les États « compris dans la Confédération perdent leur « autonomie en ce qui concerne les relations « extérieures, s'ils ne peuvent plus avoir « de timbres-poste distincts, ils conservent « leurs droits de souveraineté en ce qui tou- « che notamment la perception de leurs im- « pôts respectifs. Aussi plusieurs d'entre eux

1. Bulletin de la Société française de timbrologie. n° 1, 1875.

« ont-ils conservé ou créé des timbres fis-
« caux (royaume de Saxe, grands-duchés de
« Mecklembourg-Schwérin, d'Oldenbourg
« et de Hesse, duché de Brunswick, princi-
« pautés de Saxe-Cobourg-Gotha, de Schaum-
« bourg-Lippe et de Schwarzbourg-Sonder-
« shausen, ville libre de Brême). »

V

Danemark. Suède et Norwége.

En Danemark, un modèle à l'effigie royale et un autre avec tête de Mercure sont proposés, mais non adoptés (1850). L'année suivante inaugure les timbres danois, portant les armes du Royaume dans un cercle : un sceptre et un glaive croisés et au-dessus une couronne fermée. Le fond à l'origine est sablé, plus tard ondulé. En 1864, le cercle est remplacé par un ovale. Un seul type porte au centre le chiffre de taxe au lieu des armoiries.

La Suède est en retard sur le Danemark. De plus, ne formant qu'un état avec la

Norwége, elle cherche pourtant dans le Timbre-Poste une nouvelle marque de séparation et de nationalité propre. Le premier type suédois (1855) porte l'écu aux trois couronnes, surmonté d'une couronne plus grande et rappelle ainsi le temps où la Suède, la Norwége, le Danemark se réunissaient sous une même dynastie. Un deuxième type porte au centre l'indication de la taxe en toutes lettres; un troisième, avec le lion de Suède couché auprès d'une couronne à rayons, ne sert qu'à la circulation dans la circonscription d'un bureau de poste.

La Norwége paraît avoir précédé la Suède. Les premiers timbres (1854) ont les armoiries nationales : un lion armé d'une hache, dans un écusson. La même année, un deuxième type porte l'effigie du roi Oscar 1er. En 1863, on revient au lion armé dans un écusson.

A côté des timbres publics, se rencontrent en Norwége, un grand nombre de timbres particuliers. La poste de l'Etat ne remet pas

les lettres à domicile; des postes privées prennent ce soin dans les grandes villes et elles ont leurs timbres sous le nom de Bureaux supplémentaires.

VI

Finlande, Pologne et Russie.

Dans l'immense empire de la Russie où tant de nationalités s'agitent encore, l'usage du Timbre-Poste était une bien modeste occasion de protester contre l'unité acceptée ou subie.

La Finlande précède la Russie dans cette innovation (1856) et sur ses timbres place ses armoiries : le lion dans un écusson surmonté d'une couronne fermée; au-dessous viennent s'ajouter deux petits cornets de poste croisés; ils sont supprimés dans le type de 1860. Dès l'année 1845, la Finlande avait des enveloppes-poste, dont le timbre

portait le même écusson, au-dessus une couronne fermée, de chaque côté un grand cornet de poste.

Les timbres de Pologne, dans leur courte existence, ont vu les dernières années où une nation malheureuse, gardant encore son nom, sa langue, un simulacre d'institutions nationales, pouvait espérer un avenir meilleur. Les armoiries de 1858, pour la poste locale de Varsovie; celles de 1860, pour le dehors ne diffèrent pourtant que fort peu, avec l'aigle à deux têtes, des timbres russes. A partir du 13 février 1865, la poste de Varsovie est supprimée.

La province de Livonie (cercle de Wenden) a également ses timbres avec griffon dans un ovale (1864) et avec un bras armé d'une épée (1872).

Les armoiries du premier type russe (1857) l'aigle en blanc, dans un ovale, au-dessous deux cornets de poste, le tout au milieu du manteau surmonté de la couronne impériale, ne diffèrent pas du type de Varsovie

qui est postérieur (1860). Deux autres modèles, avec couronne au-dessus des deux têtes de l'aigle, un écusson sur sa poitrine, 3 petits écussons sur chacune de ses ailes, au-dessous deux cornets liés et enlacés, en diffèrent un peu plus. La queue de l'aigle en éventail crée une variété dans les enveloppes, où les armoiries sont les mêmes, d'ailleurs, que sur les timbres-poste, les cartes de correspondance et les timbres-télégraphe.

Un grand nombre de postes locales, dans toute la Russie, ont leurs timbres particuliers, la plupart, comme ceux de Finlande, aux armoiries des provinces ou des grandes villes, ou bien portant des signes symboliques. Mentionnons, à titre de curiosités, la gerbe de blé, le râteau et la faux de Cherson; le livre ouvert, les gerbes, la faux et les plumes enlacées d'Elisavetgrad; le Saint-Georges à cheval de Bogorodsk; la ruche et les abeilles de Tamboff, le cavalier fumant de Melitopol.

Remarque importante : l'effigie du Tzar

n'apparaît sur aucun timbre. Le culte dont la personne impériale est l'objet se concilierait peu avec les usages profanes de la poste.

Il y a en Russie une énorme quantité de timbres locaux dont l'histoire vient d'être écrite par M. Samuel Koprowski.

VII

Empire d'Autriche.

L'administration supérieure autrichienne semble avoir partagé d'abord les scrupules de Saint-Pétersbourg et de Naples au sujet de l'effigie impériale ou royale. Les premiers timbres-poste ne portent que les armoiries de l'Empire, avec l'aigle à deux têtes. Les timbres pour journaux portent une tête de Mercure. C'est seulement en 1858 que l'image de François-Joseph Ier est confiée aux timbres. Nous l'y retrouvons dans toutes les émissions jusqu'à nos jours, tour à tour à droite ou à gauche, malgré un retour momentané aux armoiries et à l'aigle (1863

et 1864). La tête de Mercure reparaît aussi en 1865 et 1867 sur les timbres à journaux, concurremment avec l'aigle à deux têtes. Les enveloppes qui ne datent que de 1861, ont indifféremment l'effigie ou les armoiries.

La principauté de Lichtenstein fait usage des timbres autrichiens.

En 1868 et 1871, des timbres spéciaux sont créés pour le royaume de Hongrie et les confins militaires, en consécration du nouveau régime politique établi depuis 1867.

VIII

Roumanie, Servie, Grèce et Turquie.

L'Europe orientale est lente à recevoir l'influence de la civilisation occidentale, comme si elle penchait encore vers l'Asie.

Les principautés roumaines, qui se tournent volontiers vers l'Italie pour rappeler l'origine de leur race et vers la France pour s'inspirer de son esprit généreux, ont commencé le mouvement.

La Moldavie a eu d'abord ses timbres particuliers. Elle y mit ses armoiries : une tête de taureau, cornes presque droites, oreilles redressées, une étoile à cinq rayons au-dessus, un cor de poste en bas (1858); le tout dans un cercle. Un autre type porte ces armoiries dans un rectangle (1858-62).

Au 25 juin 1862, paraissent les timbres des Principautés-Unies : l'aigle de Valachie prend place à droite de la tête du taureau moldave. Parmi les essais on voit figurer un lion dans un écusson et un aigle dans un ovale. En 1865, le prince Couza profite de sa souveraineté passagère pour imiter les souverains débonnaires qui ne craignent pas de livrer leur effigie à l'oblitération postale ou qui se plaisent à la voir répandue en tous lieux par une monnaie peu dispendieuse. En 1866, le prince Charles de Hohenzollern prend la place et la garde plus longtemps. Une dynastie commence peut-être.

Les timbres de Servie ne datent que de 1866. Les premiers portent des armoiries dans un cercle : écusson et croix blanche. L'inscription est en langue russe. La même année, un autre type porte l'effigie de Michel Obrenovitch III et l'inscription est encore en russe. En 1869, le prince Milan succède à Michel Obrenovitch et son profil apparaît sur les timbres-poste.

La Grèce demande d'abord à la France de lui graver ses timbres (1861) et elle y prend l'effigie de Mercure. Le premier tirage vient de Paris. Il a été confié depuis à l'industrie nationale. En 1864, l'effigie du jeune roi arrivé de Danemark, Georges Ier, est proposée pour remplacer la tête du Dieu Mercure, qui joue aussi dans cette modeste histoire le rôle de prétendant à plus d'un trône postal.

La Turquie accueille enfin le timbre-poste en 1863. Elle se garde d'y compromettre l'effigie sainte du commandeur des croyants, mais elle y met son nom. En 1864, les timbres portent un croissant surmonté d'une étoile, dans un ovale : les uns, pour la circulation générale, portent l'inscription : Poste, Empire ottoman; les autres (1865), pour la capitale et ses faubourgs : poste locale. En 1866, paraissent des timbres de service mixte.

Si de la Turquie d'Europe nous passons à la Turquie d'Asie, nous y trouvons la poste

à l'état rudimentaire. L'antiquité était plus avancée. Les gouvernements qui subventionnent les lignes de steamers pour l'Orient ont des bureaux de poste spéciaux. C'est ainsi que Jaffa possède trois bureaux européens : français, autrichien et russe.

Les correspondances d'un port à l'autre se font en général par la poste autrichienne, aussi régulière que la poste française et de beaucoup moins dispendieuse. Le coût d'une lettre de 15 grammes, d'un point de la côte turque à l'autre est de 25 centimes, et par la poste française 10 grammes paient 40 centimes.

Dans aucun cas, l'affranchissement n'est obligatoire. Le prix par 10 grammes est de 80 centimes à destination de France, et de 37 1/2, par 15 grammes, pour l'Autriche et l'Allemagne.

Bien que la poste française ait abaissé à 60 centimes le transport des lettres pour l'Italie, la Belgique et l'Angleterre, les prix

de la poste autrichienne sont encore plus réduits : Sa taxe est de 50 centimes, même pour les correspondances de l'Amérique qui prennent *la voie allemande.*

CHAPITRE XI

LE TIMBRE-POSTE EN AFRIQUE, EN OCÉANIE ET DANS LES DEUX AMÉRIQUES.

I. Le Timbre-Poste suit la civilisation. — II. États et Colonies de l'Afrique. — III. États et Colonies de l'Asie. — IV. États et Colonies de l'Océanie. — V. Amérique du Nord. — VI. Amérique du Sud.

I

La Méditerranée n'est qu'un fossé creusé entre l'Europe méridionale et l'Afrique. Ce fossé, les peuples de la Péninsule hispanique, ceux de la France, de l'Italie, de la Grèce, l'ont franchi de tous temps et le franchissent chaque jour. Le Timbre-Poste les y a suivis en attendant qu'il s'y fît des sujets indigènes. Sans doute il n'y a pas encore une variété aussi grande qu'en Europe; on y acquiert cependant à sa suite plus d'un enseignement.

Voyez quels liens étroits le rattachent à la civilisation. Il ne trouve aucune place dans les Etats en décadence, tombés dans

un engourdissement mortel. Partout où s'agitent l'activité et le génie de l'homme, il se transforme, il se multiplie. Les collections du vieux monde ne vivent guère que d'emprunts à l'Europe. Mais quelle richesse éclate dans les sociétés jeunes, industrieuses, fécondes des deux Amériques et de l'Australie.

Ce spectacle n'est pas sans intérêt.

II

États et Colonies de l'Afrique.

L'Egypte, qui se vante d'avoir été le théâtre de la plus vieille civilisation du monde, a pu renouer ses rapports quotidiens avec l'Europe depuis qu'un Français lui a rendu la route de l'Inde. Le vice-roi, qui voudrait bien s'affranchir de la suzeraineté onéreuse des Turcs Ottomans, ne pouvait pas songer plus que le Sultan à populariser son effigie par le Timbre. Il a fait graver sur les timbres égyptiens la solennelle image des Pyramides (1866); on y ajoute en 1872 une étoile et un croissant. Parmi les essais on remarque un sphinx avec

étoile et croissant; une étoile à cinq branches dans un ovale perlé; deux étoiles à quatre branches dans un cercle perlé.

Les régences de Tunis et de Tripoli, et l'Empire du Maroc ne paraissent pas avoir songé à secouer l'apathie indolente de l'Islamisme, pour faire accueil au Timbre-Poste. Il s'agite trop pour ces races endormies : un bon croyant n'écrit pas; tout est écrit d'avance au livre de la destinée.

L'Algérie, plus heureuse, devient peu à peu une France africaine et elle a pris les timbres de la métropole triomphante. Le Sénégal, plus éloigné, y a trouvé les mêmes avantages ; l'Ile Bourbon ou de la Réunion a eu d'abord un timbre à son nom.

Les Portugais, premiers explorateurs des côtes africaines baignées par l'Atlantique et par l'océan Indien, portent aussi leurs timbres de Lisbonne aux comptoirs qui leur restent : à Madère, aux Açores, à Angola, à St-Thomas et à Prince.

Les colonies anglaises d'Afrique renouvel-

lent chacune à leur façon les variétés du culte rendu à la reine Victoria : Sierra-Leone, tête de la Reine; Ste-Hélène, même type avec le nom de l'Ile; Port-Natal, buste couronné; Ile Maurice, tête avec diadème, tête avec un simple cercle et un autre type : Britannia assise. Le Cap a préféré l'image mythologique sortie, dit-on, de la boîte de Pandore : l'Espérance! Gambie, Lagos, Côte-d'Or, ont l'effigie de la reine Victoria.

Liberia, le petit Etat fondé sur la côte de Guinée par la société philanthropique de Philadelphie, s'est souvenu de son origine : l'effigie de la Liberté placée sur ses timbres est d'un heureux augure pour l'affranchissement de la race noire, et le vaisseau qui s'y joint est un hommage de reconnaissance à l'Amérique, rapatriant les victimes de la traite!

Le sultan de Zanzibar a voulu visiter l'Europe cette année, comme les souverains de Perse et de Turquie l'ont fait naguère; espérons qu'il aura remarqué les bienfaits du Timbre-Poste et qu'il voudra en doter ses

sujets. Si sa religion lui interdit l'effigie humaine, qu'il adopte l'image de quelque animal précieux du désert. Les rois trop nombreux du Soudan et de l'Afrique australe en seront jaloux. Et bientôt un nouveau Livingstone ira propager le timbre-poste chez les Tibbous, les Touaregs, les Mandingues et les Makololo.

III

Asie.

Si de l'Europe nous passons en Asie, nous retrouvons d'abord les Timbres turcs dans la Turquie asiatique, les timbres russes, dans les provinces caucasiennes et dans la Sibérie, où ils suivent les progrès de l'aigle russe jusqu'aux portes de l'Inde et de la Chine.

Le souverain de la Perse, héritier des grands rois, a-t-il gardé bon souvenir de son voyage en Europe? Le timbre-poste n'obtient qu'en 1872 l'entrée dans ses états. On croit que certains essais remontent jusqu'en 1865, avant le voyage. Le Timbre-Poste dc 1872 porte, dans un cercle perlé, un lion

tenant un cimeterre. A Caboul (1873), on prend la tête de tigre.

L'Inde a le timbre de Kachmyr (1866), comme un dernier vestige d'indépendance. Partout ailleurs, les timbres anglais offrent sans cesse aux indigènes l'image de la reine Victoria, Indes (1854). Ceylan (1857). Malacca (1867). Hong-Kong (1862), la porte jusqu'au seuil de l'Empire chinois. Shanghaï la remplace par un dragon.

Le Japon, si prompt à imiter la civilisation européenne, a ses timbres en 1871 : la valeur est indiquée en caractères chinois dans un cadre grec. Un type de 1872 porte les armes du mikado (branches de chrysanthème).

IV

Océanie.

Même spectacle en Océanie. Partout le Timbre-Poste atteste par sa présence l'activité des colons européens ou les progrès des indigènes.

Les Iles Philippines restent fidèles à l'effigie couronnée de la reine Isabelle II, 1854-70, et suivent depuis la fortune de l'Espagne.

L'Inde Néerlandaise (Sumatra, Java) s'incline avec plus ou moins de docilité devant l'effigie du roi des Pays-Bas (1864).

La Nouvelle-Calédonie reçoit les timbres français.

Le royaume des Iles Sandwich ou d'Ha-

waii a ses timbres depuis 1852 et y compte déjà sept effigies successives, trois du même nom, Kaméhaméha III, Kaméhaméha IV, Kaméhaméha V, prince Leleiohoku, princesse V. Kamamalu, roi Kalakama, et gouverneur Kekuanavo. Heureux peuple chez qui le fils succède à son père, sur le trône, comme dans la chaumière, ainsi que le demandait en France un vœu célèbre, qui n'a pas été exaucé. Le Directeur des Postes d'Hawaii a dû récemment admirer la science de nos Timbrologues : on lui a signalé d'ici une lacune dans la collection dite complète qu'il avait gracieusement envoyée à Paris.

L'effigie de la reine Victoria domine dans toutes les colonies australiennes : *Queensland,* buste couronné; *Nouvelle-Galles du Sud,* tête avec couronne de lauriers (1852), buste avec couronne et sceptre (1861), tête avec guirlande (1864) ; *Etat de Victoria,* la reine à mi-corps (1850); la reine assise sur un trône (1852), la tête couronnée, en cercle ou en ovale (1858), tête avec couronne

de lauriers (1863); *Australie méridionale* tête à gauche (1855).

L'*Australie occidentale* est le seul Etat qui ait mis sur ses timbres une sorte d'armoiries : le cygne australien. Un timbre de la Nouvelle-Galles du Sud portant une vue de Sydney, et le St-Georges à cheval de Tasmanie sont également de rares exceptions dans le groupe d'Australie. L'île de Tasmanie ou de Van Diemen, qui semble à peine détachée du troisième continent, a partout l'effigie de la Reine; le St-Georges à cheval n'est qu'un timbre de commerce.

En prenant possession des îles Fidji, l'Angleterre substitue, en attendant mieux, les lettres V. R. (Victoria Regina), à celles C. R. (Cakobau Rex).

Le timbre de la Nouvelle-Zélande avec le buste de la Reine complète le groupe des timbres anglais en Océanie.

V

Amérique du Nord.

Voyez avec quel art ingénieux le Timbre-Poste pousse aux études géographiques. Nous voilà en Amérique. Nous venons de rire à l'idée que les Makololo de l'Afrique australe seraient un jour convertis à la Poste et à ses timbres. Qui eût dit, au temps où Christophe-Colomb aborda sur les rivages du Nouveau-Monde, que les descendants des Caraïbes, des Aztèques et des Peaux-Rouges correspondraient un jour avec l'Ancien-Monde, par lettres affranchies et par télégrammes avec réponse payée?

C'est à peine si l'Europe présente des collections plus variées que celles de l'Amé-

rique du Nord et de l'Amérique du Sud, y compris leurs grandes îles.

Nous y retrouvons d'abord les timbres des Anglais, qui témoignent ici, comme en Asie, de l'étendue de leur domination. Terre-Neuve, de 1857 à 1864, se contente d'une couronne entourée de fleurs ou d'une feuille de trèfle et d'un chardon en bouquet; en 1866, elle a des timbres à l'effigie de la reine, à gauche et de face, et un seul avec celle du prince de Galles. Le Nouveau-Brunswick a tour à tour la tête de la reine couronnée ou le buste du prince de Galles en costume écossais. Plusieurs timbres portent une locomotive, un bateau à vapeur, etc. La Nouvelle-Écosse, comme l'île du prince Édouard, garde la tête de la reine, sauf les timbres de 1857, portant une couronne entourée de quatre étoiles. Le Canada sait plaire à la reine, en plaçant à côté de son buste celui du prince Albert; mais il se sert aussi de l'effigie de Cartier pour rappeler la découverte de son territoire, et du castor,

pour faire allusion au produit qui l'enrichissait jadis.

La colonie Britannique et l'île Vancouver s'en tiennent à l'image de la reine; un timbre de 1865 ne porte pourtant qu'un V gothique, surmonté d'une couronne. Les îles Bermudes ont la tête de la reine.

Les États-Unis ont porté dans leurs timbres l'esprit de leurs institutions; ils ont voulu, par cette circulation incessante, placer sous les yeux du public les portraits des grands citoyens dont s'honore la patrie commune. Washington, Franklin, les fondateurs de l'indépendance, y ont la première place; Jefferson, Andrew Jackson, dont le dévouement affermit les libertés publiques, viennent après eux. Un timbre honore la mémoire de Lincoln, le sauveur de l'Union. Les timbres des États rebelles, qui appartiennent aujourd'hui à l'archéologie, essayèrent de donner la même popularité à Davis, leur président, et à d'autres encore.

La République du Mexique, de 1855 à

1864, n'a connu que l'image du curé Hidalgo. En 1864, un prince soutenu par une politique imprudente modifiait ses armoiries en couronnant l'*aigle tenant un serpent*. L'année 1866 y vit substituer la tête de l'empereur Maximilien : triste symbole, cette fois; c'était sa vie que le prince allait donner au Mexique soulevé contre l'étranger.

L'Amérique centrale qui comprend les Antilles révèle sa vanité politique et géographique. Cuba reçoit comme Porto-Rico l'effigie de Isabelle II frappée de l'éphémère *habilitado* de la République. La Jamaïque, Antigoa, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Bahamas, Grenade, Turques, Saint-Christophe, ont l'image de la reine Victoria.

Névis porte trois figures de femmes au fond d'une cascade; les îles Vierges, une femme tenant en main une fleur de lys; la Barbade, la Trinité, une Britannia assise. Saint-Thomas, Sainte-Croix élèvent dans ces contrées lointaines l'écusson du Danemark; Curaçao a l'effigie du roi des Pays-Bas.

Les Républiques de la longue et étroite bande de terre qui sépare les deux Amériques montrent les fières montagnes dont cette barrière est formée. Le Honduras, qui voit à côté de lui le timbre britannique de Balise, porte ses armes sur un écu ovale. Nicaragua montre ses montagnes dans l'espace. Costa-Rica ajoute aux montagnes la mer et des vaisseaux. San-Salvador présente un volcan surmonté de 11 étoiles. Guatemala porte ses armoiries (1871).

VI

Amérique du Sud.

L'Amérique du Sud approche. Panama et son isthme ont rompu les liens qui les attachaient à la Nouvelle-Grenade pour fonder les États-Unis de Colombie. Les timbres du nouvel état et de ses neuf provinces portent ses armes avec neuf étoiles réparties en haut et en bas. La Nouvelle-Grenade a aussi ses armoiries. Venezuela surmonte tour à tour les siennes d'une corne d'abondance, de deux cornes ou d'un aigle avec sept étoiles. La Guyane anglaise préfère un vaisseau entouré d'une jarretière et sa devise fameuse : *petimusque damus-*

que vicissim. La Guyane hollandaise a l'effigie du roi des Pays-Bas. La Guyane française emploie les timbres de France.

Le Brésil monarchique a des timbres nombreux, dès 1843 et 1844, et pourtant il n'y place l'effigie de son souverain qu'en 1866. Un lama, un arbre, des drapeaux, la corne d'abondance, donnent une grande variété à l'écusson. de la République du Pérou.

La République de l'Équateur surmonte son écusson d'un aigle et l'orne de drapeaux.

La République de Bolivie a pour premier type un aigle dans un ovale. En 1868 l'aigle, l'oiseau monstrueux qui plane au-dessus des Cordillières, vient surmonter les armoiries (un lama prêt à gravir les hautes Cordillières). Si Madagascar a jamais des timbres, l'Épiornis en sera l'image symbolique.

Le Chili rend hommage à la mémoire de Christophe Colomb, comme les États-Unis à celle de Franklin ou de Washington. Les timbres chiliens propagent une image plus

ou moins authentique du navigateur de génie qui découvrit l'Amérique.

La République Argentine, qui étend en ce moment ses lignes télégraphiques d'un océan à l'autre, en franchissant les Andes inaccessibles du Chili et les Pampas de l'Amérique australe, a des timbres depuis 1858; elle y place d'abord ses armoiries avec un soleil levant, et le bonnet phrygien au bout d'une perche; en 1864, elle s'incline devant l'effigie de son président Alphonse Rivadavia. La tête de la République idéale apparaît dans la province révoltée de Corrientes et un château fort sur les timbres de Cordoba.

L'Uruguay et Montevideo ont le soleil avec ses rayons. Buenos-Ayres, en 1858, a son nom et un bateau à vapeur; en 1859, une tête de la Liberté, imprimée à Paris! en 1864, elle rentre dans le sein de la République Argentine.

Bien d'autres révolutions, sans doute, sont réservées aux timbres, comme aux États de

ces brûlantes contrées. Pourquoi le Chili a-t-il par jalousie arrêté la carrière de cet heureux aventurier français qui s'était fait roi d'Araucanie, en partant de Périgueux? Quel autre pouvait mieux porter aux Araucaniens et aux Patagons le Timbre-Poste et accroître encore cet empire, conquis en moins d'un demi-siècle!

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Nomenclature des souverains dont l'effigie se trouve sur les timbres mobiles ou sur les enveloppes timbrées.

Autriche (Empire d') : François-Joseph Ier.

Bade (Grand-Duché de) : Frédéric.

Belgique (Royaume de) : Léopold Ier, Léopold II.

Brésil (Empire du) : Don Pedro II.

Espagne (Royaume d') : 1° Maison de Bourbon, (succession en ligne féminine) : Isabelle II ; 2° Maison de Savoie : Amédée Ier; 3° Maison de Bourbon (succession en ligne masculine) : Charles VII ; 4° Alphonse XII.

France : Napoléon III.

Grande-Bretagne (Royaume de la) : Victoria Ire.

Hanovre (Royaume de) : Georges V.

Hawaii (Royaume de) : Kamehameha III, Kamehameha IV, Kamehameha V, Kalukana.

Hongrie (Royaume de) : François-Joseph Ier.

Italie (Royaume de) : Victor-Emmanuel II.

Luxembourg (Grand-Duché de) : Guillaume III.

Mexique (Empire du) : Maximilien Ier.

Montenegro (Principauté de) : Nicolas Ier.

Norwége (Royaume de) : Oscar Ier.

Pays-Bas (Royaume de) : Guillaume III.

Portugal (Royaume de) : dona Maria II, don Pedro V, don Luis Ier.

Prusse (Royaume de) : Frédéric-Guillaume IV.

Roumanie (Principautés Unies de) : 1o Hospodarat du prince Couza : Alexandre-Jean Ier. 2o Maison de Hohenzollern : Charles Ier.

Sardaigne (Royaume de) : Victor-Emmanuel II.

Saxe (Royaume de) : Frédéric-Auguste II ; Jean Ier.

Serbie (Principauté de) : Michel Obrenowitch III, Milano Obrenowitch IV.

Siciles (Royaume des Deux-) : Ferdinand II.

II

Nomenclature des États qui ont émis des timbres mobiles.

Il a été émis des timbres mobiles (timbres-poste, timbres-télégraphe ou timbres fiscaux) :

1o Dans les États de l'Église ;

2o Dans huit empires (Allemagne, Autriche, Brésil, France, Japon, Mexique, Russie, Turquie) ;

Dans vingt royaumes (Bavière, Belgique, Danemark, Deux-Siciles, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Hanovre, Hawaii, Hongrie, Italie, Norwége, Pays-Bas, Perse, Pologne, Prusse, Sardaigne, Saxe, Suède, Wurtemberg) ;

Dans neuf Confédérations (Allemagne du Nord, Confédération Argentine, États-Confédérés de l'Amérique du Nord, États-Unis d'Amérique, États-

Unis de la Colombie, États-Unis de la Nouvelle-Grenade, États-Unis des îles Ioniennes, Confédération Suisse, Fédération Vénézuelienne).

Dans dix-huit Républiques (Bolivie, Chili, Costa-Rica, République Dominicaine, Equateur, Espagne, France, Guatemala, Honduras, Libéria, Mexique, Nicaragua, Orange, Paraguay, Pérou, San-Salvador, Transvaal, Uruguay);

Dans vingt-deux États dépendant d'une Confédération, mais ayant des timbres spéciaux (Antioquia, Bolivar, Cundinamarca, Magdalena, Tolima, faisant partie des États-Unis de Colombie; Buenos-Ayres, Corrientes et Cordoba, dans la Confédération Argentine; Orégon, Californie, Alabama, Nevada, dans les États-Unis d'Amérique; cantons de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais, Vaud, Zurich, dans la Confédération Suisse; Caracas, dans la Fédération Venezuélienne);

Dans sept grands-duchés (Bade, Finlande, Luxembourg, Mecklembourg-Schwérin, Mecklembourg-Strelitz, Oldewbourg, Toscane);

Dans sept duchés (Brunswick, Holstein, Modène, Parme, Schleswig, Schleswig-Holstein, Saxe-Cobourg-Gotha):

Dans six principautés (Moldavie, Montenegro,

Roumanie, Serbie, Schaumbourg-Lippe, Schwarzbourg-Sondershausen);

Dans neuf États d'Afrique, d'Australie et d'Orient portant des dénominations diverses (Bhawulpore, Décan, Caboul, Égypte, Fidji (îles), Kaschmir, Mysore, Sarawak, Tunis);

Dans trois villes libres (Brême, Hambourg, Lubeck) et une autre ville émettant des timbres dans des conditions analogues (Bergedorf);

Dans six provinces ou États, soumis à un régime politique provisoire (Alsace-Lorraine, Deux-Siciles, Modène, Parme, Romagnes, Toscane);

Un office qui fonctionnait pour le compte de divers États et qui avait ainsi le caractère d'un office public, a également émis des timbres (office de la Tour et Taxis).

En outre, plusieurs États ont émis des timbres spéciaux pour certaines provinces ou certaines de leurs colonies, savoir :

Le royaume de la Grande-Bretagne, pour 45 colonies (Antigoa, Australie du Sud, Australie occidentale, Bahamas, Barbades, Bermudes, Canada, Cap de Bonne-Espérance, Ceylan, Colombie britannique, Colombie et Vancouver, la Dominique, Dominion, îles Fidji, Gambie, Grenade, Guyane,

Héligoland, Honduras, Hong-Kong, Indes anglaises, Jamaïque, Lagos, détroit de Malacca, Malte, Maurice, Natal, Nevis, Nouvelle-Ecosse, Nouvelle-Galles du Sud, Nouvelle-Zélande, île du Prince-Édouard, Queensland , Saint-Christophe, Sainte-Hélène , Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Sierra-Leone, Terre-Neuve, Trinité, îles Turques, Vancouver, Van Diemen, Victoria, îles Vierges); — et en outre, pour deux provinces dépendant du Canada (Québec et Ontario);

Le royaume de Danemark, pour l'Islande et pour les Antilles Danoises;

L'Empire français, pour l'ensemble de ses colonies , pour l'île de la Réunion , pour la Nouvelle-Calédonie;

La République française, pour l'ensemble de ses colonies et pour la Guyane française ;

Le royaume des Pays-Bas, pour 3 de ses colonies (Curaçao, Guyane, Indes néerlandaises) ;

Le royaume d'Espagne, pour Cuba et Porto-Rico, Fernando-Po et les îles Philippines;

Le royaume de Portugal, pour les Açores, Angola, les Indes, Madère, Saint-Thomas et Prince ;

L'empire d'Autriche, pour la Vénétie et les provinces illyriennes;

Le royaume d'Italie, pour Mantoue et les provinces vénitiennes;

Le royaume de Hongrie, pour les confins militaires;

La nomenclature qui précède ne comprend ni les timbres locaux émis par certaines villes, ni les timbres des offices particuliers.

III

Le nombre de boîtes aux lettres en ce moment ouvertes dans le Royaume-Uni s'élève à 20,600, dont 1,500 dans Londres. En 1862, il n'y en avait que 14,800. La population du royaume est estimée à 31,817,108 habitants; il y a donc en moyenne une boîte aux lettres par 1,550 personnes.

Le nombre de lettres passées par l'administration des postes, à Londres seulement, varie de 800 à 900,000 dans l'année 1872-1873 ; le chiffre n'a pu en être déterminé qu'approximativement, dit M. Monsel, directeur général des postes, parce que la méthode de calcul suivie jusqu'à ce jour et qui sera rectifiée dans l'avenir, est erronée. Sur le nombre total de lettres mises à la poste, 3,600,000 sont restées en magasin, pour diverses causes; les onze dou-

zièmes ont été retournés aux envoyeurs ; 15,000 lettres ont été jetées aux boîtes sans adresse; 600,000 journaux ont été arrêtés , faute d'affranchissement suffisant.

Le département des télégraphes annexé aux postes possède 5,400 bureaux. Le nombre des dépêches envoyées a été de 15 millions, c'est-à-dire 3 millions de plus que l'année précédente.

Le rapport du directeur des postes constate que, dans une seule nuit, où l'on discutait au parlement une question importante, plus de 200,000 mots ont été expédiés aux journaux de province et que leur ensemble constitue une longueur de texte équivalente à 100 colonnes du *Times*. Le nombre de milles anglais de fils télégraphiques était, à la fin de l'année, de 105,000. Les sommes perçues sur dépêches télégraphiques se sont élevées à 24 millions de liv. st., c'est-à-dire à 10 millions de plus qu'en 1872. Les bureaux de postes et télégraphes, faisant le service des caisses d'épargne, ont reçu en dépôt 19 millions de livres sterling, et le nombre des dépositaires a été de 1,440,000. Le rapport du nombre des déposants à la population a été de 1 sur 9 en Angleterre, de 1 sur 13 en Ecosse et de 1 sur 50 en Irlande.

Le nombre d'employés de la poste est de 40,000,

dont 9,600 sont employés au télégraphe; 12,000 exercent les fonctions de maître de poste, 8,600 celles de commis, et 19,000 environ celles de facteur, courrier et trieur.

IV

Voici quelques chiffres empruntés aux journaux allemands sur l'emploi des cartes postales en Allemagne :

Le nombre des cartes déposées dans les bureaux du territoire postal de l'empire allemand a été en 1872 de 8,470,951. En 1873, le chiffre fut de 25 millions. L'année dernière, il a été de 37,498,672.

En Autriche, dans les pays de la Couronne en deçà de la Leitha, d'octobre à décembre 1869, il fut délivré 2,926,102 cartes postales, d'une valeur de 60,522 florins (le florin autrichien = 2 fr. 50). En 1872, la consommation était de 8 millions de cartes postales ; elle est aujourd'hui de plus de 20 millions.

V

LA POSTE EN RUSSIE.

De 1868 en 1875, le service postal a pris un développement dans l'empire moscovite qu'il est bon d'étudier. Les chiffres en sont d'une éloquence qui prouve combien ce vaste État tend chaque jour à son amélioration administrative et à sa grandeur civilisatrice.

Voici d'abord le relevé des voies postales russes depuis ces six années :

	En 1868. Verstes.	En 1875. Verstes.
Lignes de chemins de fer	4,576	17,015
Routes ordinaires	94,773	93,558
Fleuves et canaux	9,834	11,625
Total	109,183	122,198

La poste a parcouru le long de ces voies :

	En 1868 Verstes.	En 1875. Verstes.
	—	—
Lignes de chemins de fer.......	4,039,950	17,309,041
Routes ordinaires..............	24,052,643	26,169,151
Fleuves et canaux..............	1,349,071	2,089,780
Total.........	29,441,664	45,567,972

Ainsi, dans cet espace de temps, l'étendue des voies ferrées servant au transport de la poste a quadruplé et celle des voies fluviales s'est accrue de 2,000 verstes. L'étendue des voies ordinaires accuse au contraire une légère diminution. Le parcours total annuel s'est élevé de plus de 16 millions de verstes, et le nombre des localités desservies et reliées entre elles par le service postal, qui, en 1868, était de 2,288, est monté à 3,178, comme l'indique le tableau suivant :

	Localités unies par le service direct de la poste. 1868.	1875.
	—	—
Localités recevant la poste une ou plusieurs fois par jour.	713	1,693
— six fois par semaine.......	124	52
— cinq —	14	29
— quatre —	239	490
— trois —	120	234
— deux —	943	575
— une —	134	105

Pour bien apprécier ces augmentations à leur juste valeur, il est utile de se rappeler que le service postal embrasse tout le vaste territoire de l'empire, depuis la frontière de Prusse jusqu'à l'île de Sakhaline, et depuis Kola jusqu'à Khodjent. Qu'on ne soit donc pas surpris d'apprendre qu'il est encore aujourd'hui en Russie des endroits où la poste n'arrive qu'une fois par mois — Amguinsk et Okhotsk, par exemple — et même deux localités, *Guigita et le port de Petropawlosk*, *où elle n'est reçue qu'une fois dans l'année.*

La correspondance et l'envoi des paquets et valeurs ont pris aussi une extension remarquable. Qu'on en juge :

	En 1868	En 1875
	—	—
Lettres....................	41,284,377	51,995,016
Cartes postales.............	»	1,300,014
Envois sous bandes.........	»	2,213,211
Lettres recommandées.......	1,862,735	2,480,145
Lettres chargées...........	2,994,329	5,054,415
Paquets....................	984,957	1,492,803
Écrits périodiques..........	21,082,730	29,019,880
Estafettes...........	59,718	52,475
Total...............	68,268,846	93,612,959
	R.	R.
Valeurs des sommes expédiées.	1,183,374,817	1,435,719,292
Valeurs des paquets expédiés.	14,932,636	31,466,032
Total............	1,198,307,453	1,467,185,324

Pétersbourg, Moscou, Varsovie et Kasan jouissaient seules, en 1868, du bénéfice de la petite poste; quarante-sept villes ont eu depuis cet avantage, et cependant l'augmentation de la correspondance transmise par la petite poste est loin de présenter un accroissement correspondant au nombre des villes où elle a été établie depuis 1868 ; voici des chiffres à l'appui :

	1868.	1875.
	—	—
Lettres	1,576,355	3,304,278
Envois sous bandes	223,899	926,690
Lettres chargées	»	1,221
Écrits périodiques	5,500,000	7,573,956
Total	7,300,254	11,806,135

Disons en outre que des villes importantes, telles que Tchernigow, Nicolaïew, Yaroslaw, Pétrozavodsck, etc., et tous les chefs-lieux des provinces du nord-ouest sont encore privés de petite poste.

Des changements notables ont été introduits dans la situation des employés de l'administration postale. Le nombre des employés servant à l'adminis-tion centrale a été considérablement réduit ; le personnel du service local a été au contraire augmenté, en même temps que sa situation pécuniaire s'est améliorée. Voici le relevé des employés de la poste en 1868 et en 1875 :

	1868	1875
	—	—
Employés de l'administration centrale.	**248**	**116**
Personnel des administrations locales		
Employés.........................	**3,065**	**4,994**
Facteurs, etc.......................	**5,994**	**7,720**
Sommes affectées au traitement du personnel de l'administrat. postale:		
	R.	**R.**
Service central.....................	**104,306**	**92,706**
Service local.......................	**1,240,804**	**2,417,458**

Signalons également l'augmentation de la correspondance étrangère ; en 1868, le nombre des lettres et paquets expédiés par la poste à l'étranger, n'était que de 1,762,909, tandis qu'en 1874 il s'est élevé à 4,043,060, c'est-à-dire qu'il a plus que doublé.

Le chiffre des lettres venant de l'étranger s'est en même temps accru d'une façon considérable ; en 1868, il était de 2,422,097 ; il est actuellement, en 1875, de 8,075,619. Il faut maintenant supposer qu'à partir du 1er juillet prochain l'accroissement de la correspondance se fera sentir d'une façon bien plus marquée encore, par suite de l'entrée en vigueur de la convention postale internationale de Berne. L'expédition d'une lettre affranchie de 15 grammes ne coûtera, à cette date, pour les vingt-deux États qui ont adhéré à la convention, que 8 copecks ; le port est fixé au double pour les lettres non affranchies

ou qui le seront insuffisamment ; les cartes postales coûteront 4 copecks, les envois sous bandes, 2 copecks jusqu'à 50 grammes, et la taxe de 3 copecks prélevée jusqu'à ce jour par les facteurs portant les lettres à domicile sera supprimée.

VI

LES POSTES ET LES TÉLÉGRAPHES EN ANGLETERRE.

L'administration des postes de la Grande-Bretagne vient de publier son rapport pour 1874. Nous y relevons quelques chiffres intéressants.

Le nombre total des lettres affranchies pendant cette année dans tout le Royaume-Uni a été de 16,700,000, ce qui constitue une proportion de 30 lettres par personne.

Le nombre des cartes postales a été de 79 millions.

Quant aux lettres renvoyées, à celles qui n'avaient pas d'adresses ou qui en portaient de fausses, nous lisons, dans le rapport, qu'elles ont dépassé le chiffre de 4,400,000, soit 1 sur 220 du total général. Il a été possible d'en réexpédier ou d'en retourner au

delà des trois quarts à ceux qui les avaient écrites.

Plus de 20,000 lettres ont été affranchies sans adresse; une de ces lettres contenait 50,000 fr. en billets de banque. Une lettre chargée venant de Suisse est arrivée ouverte au bureau central de la poste de Londres. Son contenu, que la ténuité de l'enveloppe avait fort exposé, consistait en chèques pour plus de 5,000 fr. et en billets de banque pour plus de 12,500 fr.

Une lettre chargée renfermant des obligations ottomanes avec des coupons au porteur, pour une valeur de 100,000 fr., et adressée à une banque de la Cité, a été remise par erreur dans une rue du West-End.

Lorsqu'on vint réclamer le paquet, on apprit que ces obligations avaient été confondues avec des billets de loterie étrangère et qu'on les avait données à découper aux enfants de la maison.

On a trouvé également au bureau central de Londres deux montres en or, chacune renfermée dans un paquet de livres non enregistré, avec l'adresse de la Nouvelle-Zélande; les pages des livres avaient été arrachées afin de faire place aux montres.

Parmi les articles affranchis et mis à la poste con-

trairement aux règlements et renvoyés au bureau des rebuts, on a remarqué une grenouille vivante, un cerf-volant, des souris blanches en vie, des colimaçons, un hibou, un martin-pêcheur, des cartouches.

En ce qui concerne le service des télégraphes, le même rapport constate que l'on a expédié, l'année dernière, plus de 19 millions de télégrammes, sans compter les dépêches des journaux.

A l'occasion d'une séance importante du Parlement, et aussi, d'événements intéressants survenus au même moment en Angleterre, la station télégraphique centrale de Londres a transmis en une seule nuit près de 440,000 mots, équivalant à 220 colonnes du *Times*.

APPENDICE

Au moment où nous mettions sous presse ce 2e volume, le *Journal officiel* publiait l'avis suivant :

« En exécution d'une décision de M. le Ministre des finances, du 5 juillet 1875, le type des timbres-poste a été changé, et l'échelle des valeurs a été modifiée ainsi qu'il suit :

1º Le timbre-poste à 80 centimes est supprimé;

2º Il est créé trois nouvelles catégories de timbres-poste de la valeur de 20 centimes, 75 centimes et 1 franc.

En conséquence, le nombre des timbres-poste du nouveau type se trouve fixé à 13, dont la valeur nominale et la couleur distinctive sont indiquées ci-après :

VALEUR	COULEUR
1 centime........	Vert émeraude.
2 centimes.......... ..	Vert émeraude.
4 --	Vert émeraude.
5 --	Vert émeraude.
10 -	Vert émeraude.
15 --	Gris d'acier.
20 --	Brun rouge.
25 —	Bleu d'outremer.......
30 —	Bistre
40 —	Garance.
75 —	Carmin.
1 franc.............	Vert bronze.
5 francs........ ...	Lilas.

La suppression du timbre de 80 centimes du type actuel aura lieu, lorsque l'approvisionnement des timbres de cette catégorie existant aujourd'hui aura été complétement épuisé.

L'émission des timbres-poste de 15 centimes (gris d'acier) commencera vers le 15 juin courant.

Elle sera effectuée successivement, pour les autres catégories, après l'écoulement du stock existant, pour chacune d'elles, dans les caisses du garde-magasin central. »

Depuis la publication de cet avis, quatre valeurs figurant parmi celles qu'il indique, ont été successivement mises en circulation : ce sont le timbre de 5 centimes (*vert émeraude*) celui de 15 centimes (*gris d'acier*), celui de 25 centimes (*bleu d'outremer*), et celui de 30 centimes (*bistre*). Tous quatre repré-

sentent Mercure, dieu du commerce, et une figure de femme (la Paix), qui tient un rameau d'olivier. Une sphère sépare les deux divinités, et c'est sur cette arche d'alliance géographique qu'elles se donnent la main. Les chiffres de la valeur font saillie sur la sphère, et à la base du timbre, on lit les deux mots : *République française*. Entre la tête de Mercure et celle de la Paix se détache le mot : *Poste*.

20 Juillet 1876.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

COULOMMIERS. — Typ. ALBERT PONSOT et P. BRODARD.